



Association valaisanne
d'études généalogiques

.....
Walliser Vereinigung
für Familienforschung



Avec le soutien du Conseil de la culture de l'Etat du Valais



Pour adresse

Philippe Bruchez, président Aveg-WVFF
CP 208 | 3979 Grône | philibru@bluewin.ch

Commission
du bulletin

abbé Claude Pellouchoud (rédaction, maquette et mise en page), Paul Laffay (armoiries numérisées), Guy-Bernard Meyer et Hervé Mayoraz (arbres généalogiques), Danielle Turin (coordination et corrections), Walter Wyden (traduction)

Les articles sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs

Couverture

- Lac du Mont d'Orge avec le Haut de Cry, peinture sur toile d'A. Vuadens (collection particulière)
- Marcel Hubert, un de ses derniers portraits
- Trois générations : Louise Chevalier-Addy, Nelly Chevalier-Maire et Martine Chevalier (propriété de Martine Chevalier)
- Acte du 12 avril 1767 du notaire Jean Pierre Bonvin rendant compte de l'échange d'une petite pièce de champ, propriété de Jean Louis Dumard de Sallins contre des pièces de jardins, appartenant à Jean Antoine Filie de Miseriez. (Source : AEV)
- Blason Saumade © Claude-Georges Brülhart, héraldiste depuis 1957, 1696 Vuisterens-en-Ogoz www.blasondor.ch (propriété de Bernard Saumade)

Editeur

© Aveg-WVFF 2019



Impression

Tipografia La Vallée – Aosta

Sommaire | Inhaltsangabe

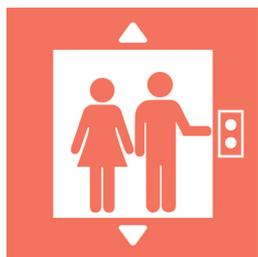
2018
Bulletin
28

Le billet du président Der Präsident hat das Wort	4
Comité 2018 Vorstand 2018	6
Rencontres 2019 Jahresprogramm 2019	7
Gaëtan Cassina	
Armoiries de nouvelles communes valaisannes VI.....	8
abbé Claude Pellouchoud	
Nouvelles armoiries	14
Anne-Gabrielle Bretz-Héritier	
Debons – Un patronyme saviésan aux orthographes multiples	16
abbé Claude Pellouchoud	
[Les] Hubert – Orsières	21
<u>Marcel</u> Cyrille Hubert (1909-1966)	22
[Les] Addy – Orsières	28
<u>Alphonse</u> Marie Exupère Addy (1845-1929)	29
Elisabeth Darbellay-Gabioud	
« Elle s'appelle Louise Addy et c'est ma grand-mère ! ».....	35
abbé Claude Pellouchoud	
La généalogie de Louise Addy.....	39
Hervé Mayoraz	
La famille Lochmatter d'Evolène	41
André Mosoni	
Corrélation entre profession et famille.....	51
Hervé Mayoraz et Bernard Dumas	
Les familles Dumas d'origine valaisanne.....	59
Jean-Marc Vionnet	
Claude François Vionnet (1759-1816)	81
Admissions, démissions Aufnahmen, Austritte	94
L'AVEG en bref Der WVFF in kürze.....	95

Le billet du président

Le principe de l'ascenseur

Le 14 octobre 1989, à Sion, dans la Salle du Grand Conseil du Canton du Valais, une cinquantaine de passionnés de généalogie ont porté, sur les fonts baptismaux, l'Association Valaisanne d'Etudes Généalogiques. A l'origine de cette démarche se trouvait évidemment la passion pour la quête généalogique mais..., pas seulement.



La généalogie est, par essence, un plaisir solitaire. Le chercheur s'en va à la rencontre de ses ancêtres en parcourant les pages de vieux registres, oubliant le temps qui passe et les préoccupations du quotidien.

L'intérêt de regrouper chercheurs et recherches au sein d'une association réside dans l'entraide et le partage. Selon le principe qui énonce que l'union fait la force, les membres fondateurs de notre société avaient parfaitement compris qu'il n'est pas rationnel d'effectuer, à plusieurs reprises, la même enquête ou portion d'enquête et qu'il est bien plus profitable, à tout un chacun, de se répartir le travail de recherches et de faire profiter à tous des résultats de ces démarches. De fait, les membres de notre association ont actuellement accès à une importante source de renseignements et peuvent s'en servir à loisir.

Il est dès lors possible d'affirmer, avec une probabilité qui confine à la certitude, que chaque membre de l'association a, au moins une fois dans sa quête, bénéficié de l'aide de la société, pour construire sa généalogie.

C'est ici que devrait intervenir le principe de l'ascenseur, c'est-à-dire celui qui consiste à renvoyer l'ascenseur en se demandant comment agir pour, à son tour, apporter aide à l'association.

A l'instar de généalogistes, remplis d'excitation à l'aube d'une nouvelle enquête, notre société aborde aujourd'hui une seconde vie. Elle doit faire face à de nouveaux défis et veut faire preuve d'enthousiasme pour continuer à exister.

Une société vit du bon vouloir de ses membres et plus les membres de son comité sont dynamiques plus la société est vivante. Actuellement le comité se trouve en sous-effectif et nous sommes à la recherche de deux membres. Je souhaiterais dès lors que, pour le moins, deux de nos membres actifs se dévouent pour renvoyer l'ascenseur, et acceptent l'idée de rejoindre le comité, avec la fougue de leur jeunesse, pour accomplir une tâche remplie de satisfactions et au demeurant pas si écrasante.

Le président
Philippe Bruchez

Der Präsident hat das Wort



Das Prinzip des Gebens und Nehmens

Am 14. Oktober 1989 haben sich im Grossratssaal des Kantons Wallis um die 50 Genealogiebegeisterte eingefunden um über die Gründung der Walliser Vereinigung für Familienforschung zu diskutieren. Am Anfang dieses Schrittes war natürlich die vorhandene Leidenschaft für die Genealogieforschung..., aber nicht nur!

Die Genealogie ist, wesensgemäss, ein Vergnügen und Hobby für Einzelgänger. Der Forscher schreitet, indem er die alten Register durchsucht, zur Begegnung mit seinen Vorfahren, er vergisst dabei die Zeit und die täglichen Besorgnisse.

Das Interesse zur Zusammenführung von Forscher und Forschung in einer Vereinigung gründet sich durch gegenseitige Hilfe und Mitteilung des Erreichten. Nach dem Zitat: Gemeinsam sind wir stark, haben die Gründungsmitglieder der Vereinigung begriffen, dass es nicht rationell ist, wenn die exakt gleiche Suche zum wiederholten Mal durchgeführt werden muss. Es ist doch sinnvoller und bereichernder die Forschungsarbeit zu teilen, so profitieren Alle von den erhaltenen und erfassten Resultaten. In der Tat, die Mitglieder unserer Vereinigung haben aktuell Zugang zu einer grossen elektronischen Datenbank und können sich beliebig bedienen.

De facto ist es nun möglich, mit einer an Sicherheit grenzenden Wahrscheinlichkeit anzunehmen, dass jedes Mitglied im Laufe seiner Recherchen zur Erstellung seiner Genealogie wenigstens einmal die Hilfe der Vereinigung in Anspruch nehmen konnte.

Hier müsste das Prinzip des Gebens und Nehmens ansetzen, das heisst, derjenige der etwas bekommt, sollte sich fragen: wie muss ich handeln um der Vereinigung meine Hilfe zu teil werden lassen, etwas zurückgeben.

So wie der Ahnenforscher voller Erregung eine neue Suche beginnt, erneuert sich unsere Vereinigung zu einem zweiten Leben. Sie muss sich der Herausforderung neuer Ziele stellen und sollte durch Begeisterung seine Weiterexistenz gewährleisten.

Ein Verein lebt vom guten Willen ihrer Mitglieder, je dynamischer das Komitee, desto lebendiger der Verein. Im Moment ist das Komitee unterbesetzt, wir sind auf der Suche nach zwei neuen Mitgliedern. Ich wünschte, dass sich wenigsten zwei aktive Mitglieder an der Idee des Beitritts in das Komitee begeistern könnten; Mitglieder welche mit dem Feuer ihrer Jugend eine Aufgabe, die nicht so überwältigend schwierig ist, mit voller Zufriedenheit erledigen könnten.

Der Präsident
Philippe Bruchez

Association valaisanne d'études généalogiques

Walliser Vereinigung für Familienforschung

Président | Präsident

Philippe Bruchez

Case postale 208

3979 Grône

079 448 56 11

philibru@bluewin.ch

Caissière | Kassierin

Danielle Turin

Chemin de la Scie 8

1872 Troistorrens

024 471 75 72

d.margoison@bluewin.ch

Responsable informatique | Informatikverantwortlicher

Guy-Michel Coquoz

Chemin du Platane 2

1008 Prilly

021 626 05 48

eviona@coquoz.org

Membre Bas-Valais | Mitglied Unterwallis

Alain Dubois

Archiviste cantonal

Rue de Lausanne 45

1950 Sion

027 606 46 05

alain.dubois@admin.vs.ch

Membre Valais central | Mitglied Mittelwallis

Abbé Claude Pellouchoud

Prieuré du Sacré-Cœur

Route des Lacs 25

3960 Sierre

027 558 91 49

abcp@bluewin.ch

Membre Haut-Valais | Mitglied Oberwallis

Walter Wyden

Rue du Caveau 50

1965 Savièse

027 395 22 56

walter.wyden@bluewin.ch



Président d'honneur : Jean Bützberger

Membres d'honneur : Elisabeth Darbellay-Gabioud, Paul Heldner (1929-2016), Guy-Bernard Meyer, Philippe Terrettaz, Bernard Truffer

Rencontres 2019 | Jahresprogramm 2019



2018
Bulletin
28

Samedi 6 avril, Dorénaz (assemblée générale)
Samstag 6. April, Dorénaz (Generalversammlung)

Samedi 22 juin, Lötschental (excursion sur la journée entière)
Samstag 22. Juni, Lötschental (Ausflug)

Samedi 9 novembre, Grône
Samstag 9. November, Grône

N'oubliez pas de consulter régulièrement notre site www.aveg.ch qui annonce toutes les manifestations de notre association, ainsi que celles de nos voisins romands et chablaisiens

Armoiries de nouvelles communes valaisannes VI

Gaëtan Cassina

Noble-Contrée

La nouvelle commune de Noble-Contrée verra le jour le 1^{er} janvier 2021. Avec 75% de « oui », les citoyens des trois communes de Miège, Venthône et Veyras ont clairement accepté d'unir leur destin le 10 Juin 2018. Le « oui » l'a largement emporté (84,6 % à Miège, 63,6 % à Venthône et 74,3 % à Veyras) et l'avenir des trois communes se construira donc en commun. Le taux de participation de 76,4 % prouve l'importance accordée par les citoyens à cette union qui est une étape clé pour le développement des villages concernés. Les bourgeoisies, elles, ne fusionnent pas.

Il faut d'abord saluer la reprise d'une appellation historique au lieu des emprunts à la géographie, certes pratiques pour situer les nouvelles entités sur une carte ou dans le paysage, mais dépourvus pour la plupart de toute connotation historique et culturelle. Il convient ensuite, cependant, de préciser à quoi correspond, et depuis quand, cette dénomination particulière.

La Contrée – ou la Noble et Louable Contrée – de Sierre

Alors qu'aujourd'hui il désigne un territoire de petite à moyenne étendue auquel on attache le nom de la localité la plus importante qui en fait partie, le terme de contrée s'applique au Moyen Age à des groupes ou à des regroupements de communautés visant à une gestion commune de leurs intérêts et à la défense de leurs prérogatives. Attestée dès 1302, la Contrée de Sierre comprenait les six communes encore actuelles il y a peu de Sierre, Veyras, Miège, Venthône, Mollens et Randogne.

Constituant le noyau dur du district, alors dénommé dizain, elle fut qualifiée, comme tant d'autres communautés du pays, de noble, de louable, de noble et louable. Elle se composait de trois tiers : sous le nom de Plan Sierre, le territoire de la ville actuelle – Granges non compris –, constituait le tiers inférieur ; Miège, Venthône et Veyras formaient le tiers du milieu, Mollens et Randogne le tiers supérieur. La nouvelle commune fusionnée tire donc son nom d'une entité dont elle n'était qu'une partie. Quelle que soit la douleur de l'amputation subie par le concept originel de la Contrée, la reprise de ce terme fondateur a de quoi réjouir qui se soucie de connotations historique, culturelle, économique et sociale dans les appellations des communes issues de fusion. De toute façon,

Mollens et Randogne ayant rejoint récemment Chermignon et Montana dans la nouvelle commune de Crans-Montana, il n'était plus question de songer à un retour à la grande Contrée d'origine. L'érosion de celle-ci, déjà ébranlée par la révolution de 1798 et de moins en moins cohérente au début du XIX^e siècle, avait abouti en 1839 à la dissolution de la grande communauté par la séparation des communes, puis par celle des bourgeoises en 1872. En est restée la Grande Bourgeoisie de la Contrée de Sierre, mais dont Sierre ne fait pas partie.

Armoiries et bannière de Sierre et de sa Contrée

Sierre a été le dernier dizain, au XV^e siècle, à se doter d'un sceau, support d'armoiries servant à s'identifier au pied de toutes sortes d'actes officiels, insigne de pouvoir, de propriété et de droits. Le choix en a été dicté par l'homophonie entre le nom allemand de Sierre, *Siders*, et le génitif de l'astre en latin, *Sideris*. Et certainement pas, comme on l'a parfois avancé, en raison de l'ensoleillement exceptionnel, unique même de la cité selon les promoteurs sierrois du tourisme estival à la fin du XIX^e siècle.



De gueules au soleil figuré d'or

Il s'agit donc de ce qu'on appelle en héraldique des armes parlantes, qui correspondent littéralement au nom du porteur en l'illustrant, le soleil étant considéré comme l'astre par excellence. De la fin du Moyen Age à la révolution de 1798, c'est le seul emblème de Sierre : le dizain, la Contrée avec ses tiers. Le soleil est toujours figuré, c'est-à-dire qu'il est traité en visage humain dont les yeux, le nez et la bouche sont dessinés à l'intérieur d'une boule *d'or* (jaune) rayonnante. Le champ, soit le fond est *de gueules* (rouge). On relève de rares exceptions, où le champ est *d'or* (jaune) et le soleil *de gueules* (rouge), ou alors le fond est *d'azur* (bleu) et le soleil *d'or* (jaune).

Vers la fin du XIX^e siècle, certaines communes dotent leurs lettres d'entêtes aux armes du canton assorties parfois de celles du district, donc celles de la Contrée moribonde et du chef-lieu.

A titre exceptionnel, dans l'*Armorial d'Angreville* (1868) et dans un dessin de la collection de Riedmatten, Venthône se voit doté d'un blason dans le goût néo-médiéval du temps : un hallebardier en buste, casqué et tenant sa hallebarde de la droite. Ces armes peu héraldiques pour les puristes sont restées celles de la commune jusqu'à la fusion votée en 2018. Lors du démantèlement de la Contrée, la création des nouvelles communes du district, en 1839, ne donne pas lieu à de nouvelles armes. Il faudra donc attendre 1939 et la requête de drapeaux de toutes les

communes de la Confédération de la part des responsables de l'exposition de Zurich, la fameuse *Landi*, pour saluer la création d'armoiries communales nouvelles. La demande sera renouvelée et complétée en 1941, pour la commémoration des 650 ans de la charte de 1291.

Les armoiries des communes actuelles

Miège

Cité sous différentes variantes de son nom dès 1226, Miège – en allemand *Miesen* – signifierait au milieu (du mont). Communauté de la Contrée dès le XV^e siècle, elle constitua aussi un vidomnat qui passa des Platea aux Preux au début du XVI^e siècle, avant d'être acquis par la Contrée en 1674. Commune politique séparée dès 1839, la bourgeoisie en 1872.

Choisies en 1939, probablement en relation avec l'exposition nationale de Zurich précitée, elles correspondaient aussi au centenaire de l'autonomie communale complète de Miège. Comme cinq des six anciennes communautés de la Contrée, elles arborent le soleil rappelant que Miège est de l'ancien territoire sierrois, mais peut-être aussi pour marquer l'appartenance au district. Les produits de la terre,

blé et vigne, alors principales cultures du lieu, complètent le tableau.

Ces armoiries correctes évoquent la vocation rurale de la localité. Selon Emil Wick, qui parcourut le Valais entre 1864 et 1867, y recueillant toutes sortes de témoignages archéologiques, historiques, artistiques et héraldiques qu'il dessinait fidèlement, soleil, vigne et monts, meubles du blason de Miège, auraient figuré dans les anciennes armoiries de Veyras ; il n'en trouva toutefois pas d'exemplaire.



De gueules à une gerbe de blé d'or accostée de deux ceps de vigne de sinople, fruité chacun d'une grappe d'or, mouvant les trois d'un mont de sinople, le tout surmonté d'un soleil figuré d'or.



D'argent au buste de guerrier vêtu de guerrier vêtu et casqué d'azur, tenant dans sa dextre une hallebarde du même, le tout issant de la pointe.

Venthône

On a pu écrire que cette commune adopta les armoiries des sires de Venthône. C'était peut-être bien l'intention du dessinateur du XIX^e siècle, dont la première version connue remonte à l'*Armorial d'Angreville* (1868) et qu'on retrouve dans la collection de Riedmatten, mais on n'en connaît pas de modèle médiéval, et pour cause.

Les Venthône sont un lignage qui apparaît dans les documents dès le début du XII^e siècle, mais de fait aucun d'eux, qualifiés certes de donzels (*domicelli*) et même de chevaliers (*milites*), et/ou seigneurs (*domini*), aucun donc n'a jamais porté le titre de "seigneur de Venthône".

Il est d'autre part certain que, même si ç'avait été le cas, jamais ils n'auraient pris alors pour blason une telle image, qui reflète le goût pour un Moyen Âge rêvé et imaginé plutôt que vécu, propre au retour en vogue du passé au cours du XIX^e siècle. Cette figure, qui aurait pu à la limite convenir à une médaille ou à une monnaie, est demeurée heureusement unique au sein de l'héraldique officielle du Valais. Le rappel de siècles riches en témoins de l'histoire offrait d'autres possibilités, mais on ne peut au moins pas reprocher au créateur du guerrier de Venthône d'avoir cherché à occulter le passé médiéval du lieu. Sauf qu'aux yeux des héraldistes, c'est, hélas ! raté...

On ignore au demeurant quand la commune a officialisé l'effigie du guerrier, la municipalité illustrant encore, en 1912, l'entête de son papier à lettres avec les écus du canton et du district se côtoyant, le premier légèrement plus grand que le second et le couvrant partiellement. Au milieu du XVIII^e siècle, l'ange qui se dresse sur l'orgue de l'église paroissiale tient un écu au soleil de Sierre, soit celui de la Contrée apparemment, à moins que le champ *d'azur* (bleu), substitué au *gueules* (rouge) habituel, ne reflète l'intention de distinguer la communauté de Venthône, patronne de l'église.

Cette variante demeure isolée, mais non unique : pour le dizain de Sierre, le peintre qui a enluminé la chronique manuscrite d'Andreas Ryff de 1597 (*Zirkell der Eidgenossenchaft*) avait déjà représenté le soleil *d'or* (jaune) sur un champ *d'azur* (bleu), tant sur les armoiries que sur les bannières tenues par les deux bannerets de part et l'autre de l'écu.

Veyras

Communauté citée dès le XV^e siècle (Veras en 1612), faisant partie du tiers du milieu de la Contrée avec le village médiéval de Musot déserté au XVII^e siècle, et avec Miège et Venthône. C'est sur le *prélet* ou *pâqueret*, place du village de Veyras, qu'on élisait tous les deux ans le grand châtelain du dizain de Sierre. Ce dernier y rendait aussi la justice et, jusqu'en 1589, il recevait le serment de fidélité des



De gueules au guerrier vêtu et casqué d'argent, tenant dans sa dextre une lance du même, se plantant sur un mont de trois coupeaux de sinople et accompagné d'un soleil d'or au canton senestre du chef.

châtelains de Lens, de Grône et de Chalais. La commune se forma lors de la dissolution de la grande communauté en 1839.

Considérées comme “modernes” en 1946, les armes de Veyras présentent comme figure principale un guerrier censé évoquer le grand châtelain du dizain de l’Ancien Régime, et le soleil habituel des anciennes communautés de la Contrée. Selon Emil Wick, qui parcourut le Valais entre 1864 et 1867, y recueillant toutes sortes de témoignages archéologiques, historiques, artistiques et héraldiques qu’il dessinait fidèlement, soleil, vigne et monts auraient figuré dans les anciennes armoiries de Veyras, mais il n’en trouva pas d’exemplaire et ces meubles ont pris place en 1939 dans les armes de Miège.

Le blason de la nouvelle commune issue de la fusion

Noble-Contrée

Monsieur Etienne Mounir, directeur de Serec Sàrl, Développement régional et territorial, précédemment impliqué en qualité de coordinateur dans la fusion des quatre communes réunies depuis lors sous le nom de Crans-Montana, avait déjà sollicité quelques conseils pour le choix d’un blason. Il est revenu à la charge le 18 novembre 2015 dans le cadre du projet de Noble-Contrée, en faisant part des vœux de la commission constituée de représentants des trois communes impliquées, Miège, Venthône et Veyras, souhaitant utiliser notamment :

- les témoins historiques médiévaux (tour, château de Venthône) comme élément fédérateur
- le soleil (Sierre, Contrée et district)
- la vigne, le raisin (produit du terroir)
- les couleurs : rouge, vert et jaune (Miège et Veyras)

Pour les éléments déjà présents notamment dans les armes de Miège et dans celles de Veyras, outre les couleurs évoquées, le soleil et la vigne, par la ou les grappes de raisin, paraissaient évidents. Restait à voir plus précisément de quelle manière. Quant aux guerriers de Venthône et de Veyras, étant donné la difficulté d’intégrer de telles figures dans un style contemporain sans tomber dans le champ de la caricature, ils avaient apparemment été “enterrés” par la commission... et tant mieux, ajoutera-t-on ! Les couleurs de Venthône, blanc et bleu, passaient ainsi également à la trappe.

Mais alors, comment évoquer le “glorieux passé médiéval et militaire” ? Introduire une tour, même très réduite, dans le champ d’un écu, n’est

guère compatible avec les autres éléments retenus, la vigne en particulier. On s'est alors rabattu sur une division en deux parties horizontales égales, appelée en héraldique *coupé*, avec le soleil dans la partie supérieure et la vigne en dessous.

La confection, soit la création proprement dite du blason a été confiée, comme pour Crans-Montana, à l'artiste héraldique Rolf Kälin, d'Einsiedeln, membre du comité de la Société Suisse d'Héraldique et membre associé de l'Académie Internationale d'Héraldique. Il était acquis qu'en maintenant logiquement le soleil jaune sur fond rouge, il occuperait la moitié supérieure de l'écu. La vigne, avec 1 ou 3 grappes de raisin sur fond jaune, serait disposée en dessous de la *ligne de partition du coupé*.

La bonne surprise est venue de la proposition de Rolf Kälin : modifier la simple ligne de partition en un *crénelé* qui fait de la moitié inférieure un mur à créneaux et merlons, qu'il soit d'un château ou d'une enceinte et qui répond au vœu de la commission d'évoquer le château, soit la grande tour forte des Ven Rhône à Ven Rhône, élément fédérateur souhaité. Au début d'août 2016, tout était en place.

Quelques discussions ont encore eu lieu. L'une au sujet du format et des rais du soleil, qui ne sera pas *figuré*, donc dépourvu des traits d'un visage humain. Une autre autour du format des créneaux. Une dernière enfin à propos de la représentation de la vigne : il s'agissait d'opter entre trois grappes correspondant aux trois anciennes communes et une grappe unique mais *feuillée de trois pièces*, donc pourvue de trois feuilles, en avançant, du point de vue symbolique, que c'est par l'union des trois communes (= feuilles) que l'on obtient le plus beau fruit, une seule et belle grappe centrale. La balance a finalement penché en faveur des trois grappes : il est toujours difficile d'abandonner ne fût-ce qu'une bribe de semblant de l'autonomie perdue de chaque entité politique.

En définitive, les armes de Noble-Contrée prouvent qu'on peut créer un blason neuf pour une commune nouvelle sans renier totalement les données de l'histoire ni les apports de l'héraldique ancienne.



Coupé-crénélé de gueules et d'or, le gueules chargé d'un soleil d'or, l'or de trois grappes de raisin d'azur, tigées et feuillées de sinople, posées 2 & 1.

Nouvelles Armoiries | Neue Wappen

abbé Claude Pellouchoud

Saumade

Nom de famille français issu de l'ancien occitan *saumada* qui signifie « charge d'une bête de somme », un des nombreux dérivés de *sauma*.

Sauma vient du latin *sagma*, « charge, fardeau », un emprunt tardif au grec « bâ, couverture du bâ, la charge d'un bâ », et signifie « ânesse, bête de somme ». Le sens « ânesse » ne se trouve que dans le domaine occitan et franco-provençal où l'on préférerait l'ânesse plus douce que l'âne ou le mulet comme bête de somme. L'expression bête de somme ne date que du XVI^e siècle.



Pour l'est de l'Occitanie, *saumada* est aussi une « mesure pour les grains et les vins ». En combinant ces deux significations « charge » et « mesure de grains », *saumada* devient aussi une mesure agraire, à savoir « superficie de terre qu'on pouvait ensemencher avec une saumée de blé ».

(Dictionnaire étymologique de la langue d'oc)

Bernard Saumade ^{°1958}, fils de Jacques ^{°1921} et Jacqueline née Herteman ^{°1923}, et son épouse Sophie Métreau ^{°1960}, fille de Pierre Métreau (1924-2010) et Alice née Crozes (1928-2015), arrivent en Suisse en 2005 avec leurs deux fils, Timothée ^{°1988} et Quentin ^{°1993}.

Avocat au barreau de Narbonne puis de Thonon-les-Bains, avant de devenir avocat-conseil, Bernard Saumade et sa famille, bien établis à Saxon où ils ont obtenu le droit de cité, demandent la nationalité suisse (l'acquisition d'une bourgeoisie n'est plus nécessaire). Elle leur est accordée par le Grand Conseil valaisan en 2013 (session de mai pour Bernard, Sophie et Quentin ; session de novembre pour Timothée).

Pour marquer le premier lustre de cette naturalisation, et les 60 ans de Bernard, la famille adopte un blason composé sur les conseils de Claude-Georges Brülhart, héraldiste, route de Villarlod 3, 1696 Vuisterens-en-Ogoz, et déposé aux Archives cantonales du Valais.

Armoiries : *D'argent à l'ânesse de sable, au chef de gueules chargé d'une croix du Languedoc – de gueules à la croix d'or, cléchée, alézée, vidée, pommetée de trois pièces à chaque branche – accostée de deux étoiles à 5 rais, le tout d'or.*

L'ânesse fait référence à l'étymologie du nom de famille. La croix du Languedoc rappelle l'origine languedocienne de la famille (les époux et leurs enfants sont nés à Narbonne) et les étoiles, le blason d'un ancêtre de Mme Sophie Saumade-Métreau.

Fort, Isérables – III

Nom de famille d'Isérables issu du patois *è for* qui doit tirer son origine du mot « four » en patois *i for*. On trouve des Fort à Saxon depuis le XIX^e siècle, mais ils sont restés bourgeois d'Isérables. Durant les dernières décennies, des Fort ont passé à Riddes, à Saxon, à Martigny, à Genève, dans le Jura et en France.

I – La composition, en 1972, des Archives cantonales, à la demande d'une famille d'Isérables et publiée dans le *Nouvel Armorial valaisan* de 1974, s'est attachée à la signification actuelle du mot « fort » : homme fort.

II – Une nouvelle composition demandée par Victor Favre, et déposée aux Archives cantonales en 1999, s'attacha à rectifier l'armoire parlante¹.

III – La descendance de Maximin Fort (1905-1994) – ses fils Jean-Claude et Bernard – a quant à elle adopté un blason composé à partir des armoiries d'Isérables par Croset, graveur-héraldiste, rue du four 3, 1400 Yverdon.

Armoiries : *Tranché d'azur et d'or, au four d'argent brochant, en pointe un mont de trois coupeaux de sinople, en chef senestre une feuille de vigne du même.*

Cette description est celle donnée par Croset à la famille, mais il convient de rectifier la dénomination de la feuille : il ne s'agirait pas d'une *feuille de vigne* mais plutôt d'une *feuille d'érable*, celle justement présente « en broche » sur les armoiries d'Isérables !

1. Voir la notice parue dans notre bulletin n° 21 de 2011.



Fort – III

Debons – Un patronyme saviésan aux orthographes multiples

Anne-Gabrielle Bretz-Héritier

Une photographie de Fête-Dieu saviésanne au début du XX^e siècle a été le point de départ d'une recherche généalogique passionnante sur la trace de quelques membres des familles de Bons et Debons, de Savièse à Sion, puis à Genève et même au Caire.

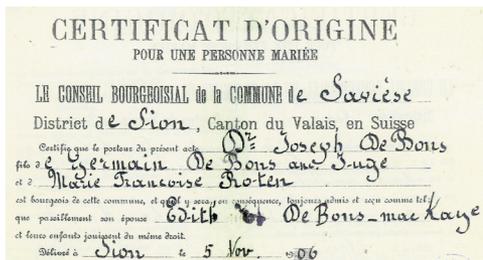
Un lieu-dit

La famille Debons est attestée à Savièse dès le milieu du XIII^e siècle. Elle tient son nom de

Bons, petit mayen de la Vallée de la Morge à 1070 m, au-dessous du bisse du Torrent-Neuf, dans la région de Brac. D'autres familles saviésannes, aujourd'hui disparues, tirent aussi leur nom d'un lieu comme les *de Saint-Germain* et les *de Preneriis* (Prinzières). La famille *de Zuchuat*, village des hauts de Savièse, ravagé lors de la Bataille de la Planta en 1475, habité par quelques familles jusqu'au XVII^e siècle, s'est maintenue



Fête-Dieu de Drône en 1907 ou en 1912. Sur le cheval, le juge et banneret Germain Debons. Archives privées.



Certificat d'origine, de Bons de Savièse, 1906. Archives privées.

sous la dénomination Zuchuat. La préposition « de » avait une valeur géographique et indiquait le lieu d'origine. La famille Debons de Savièse n'est pas rattachée à la famille de Bons, bourgeois de Saint-Maurice dès 1625, originaire de Bons (actuellement Bons-en-Chablais), en Haute-Savoie ; cette famille s'est éteinte en 1944.

Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, l'orthographe des patronymes n'est pas strictement déterminée. On s'en rend bien compte en déchiffrant d'anciens actes notariés ou des inscriptions (baptêmes, mariages et décès) dans les registres paroissiaux de cette époque. Au fil des siècles, on trouve les variations orthographiques *de Bon*, *de Bons*, *de Bonz*, *de Bonis*, puis *Debon*. Le patronyme *Debons* s'est finalement imposé comme la norme

à quelques rares exceptions près. A noter que les descendants de Joseph-Marie Debon (1849-1924), qui a émigré de Savièse en Argentine vers 1867, continuent à écrire leur nom de famille sans le « s » final.

Le juge Germain Debons

Peu avant la publication de l'ouvrage de référence « Fête-Dieu à Savièse » en 2008, une photographie prise au début du XX^e siècle a été portée à notre connaissance. On y voit deux grenadiers portant le *ouacöo* (ceinture tissée multicolore), le *capétan* de Drône (Savièse), Jean Dubuis (1859-1918), et surtout le banneret, Germain Debons (1828-1913), monté sur un cheval blanc. René Luyet (1913-2009) a alors identifié la scène dont il avait entendu parler : le juge Debons vivait à Sion et se déplaçait à cheval pour remplir ses fonctions publiques à Savièse. Vice-châtelain, c'est-à-dire vice-juge, de 1870 à 1873, Germain Debons occupa la fonction de châtelain (juge de commune), en patois *tsataouan*, de 1873 à 1882. Il fut également député au Grand Conseil durant quatre périodes, de 1865 à 1881.

Sur les conseils de René, l'enquête s'est poursuivie auprès de Fernand Roten (1931-2014), arrière-petit-fils de Germain Debons. La généalogie de cette famille a révélé un fait particulier : trois membres ont revendiqué le droit d'écrire leur patronyme avec la particule : Joseph et Edith de Bons et leur fille Mona Haenni-de Bons.



Assis au 2^e rang, 3^e et 4^e depuis la gauche, Germain et Christine Debons. Debout, 2^e et 3^e depuis la g., Elise et Germain-Marie Debons. Les autres descendants Debons n'ont pas été identifiés avec certitude. Archives privées.

.....
La généalogie familiale

En 1856, Germain Debons, natif de Drôme, épouse Marie-Françoise Roten (1834-1871). Trois enfants naissent de cette union : Louis, Isabelle et Joseph. La famille s'établit au nord de la ville de Sion. Veuf en 1871, Germain épouse en secondes noces la Saviésanne Christine Perroud (1846-1922). La famille s'agrandit encore de deux enfants, Germain-Marie et Marie-Louise (1886-1933), restée célibataire.

Louis Debons (1856-1896), devenu avocat et notaire, siège à la suite de son père comme député du district de Sion entre 1881 et 1889. Durant cette période, il est également vice-président de Savièse. Père de deux enfants, Héna (1891-1969), restée célibataire, et Fernand (1893-1955), il fonde et dirige La Sédunoise, corps de musique de la ville de Sion, qui fusionne en 1904 avec La Valeria pour former l'Harmonie municipale. Son fils, Fernand, formé dans les cuisines de grands hôtels à l'étranger, s'installe avec son épouse et ses quatre enfants aux Mayens-de-Sion où il dirige l'Hôtel-Restaurant des Plans dès 1922.

En 1878, Isabelle Debons (1859-?) épouse Emile Albrecht, bijoutier orfèvre à Sion et donne naissance à une fille, Anna, qui épousera Youssa Moschetti, Italien résidant en Russie. Quant à Joseph de Bons (1871-1959), son parcours est hors du commun et mérite qu'on s'y attarde ci-après. Enfin, Germain-Marie (1877-1930) est le seul de la fratrie à remonter à Savièse où il se marie avec l'institutrice Elise Debons (1877-1941). Le couple aura cinq enfants dont une seule, Germaine (1903-1968), atteindra l'âge adulte. Celle-ci épouse Louis Roten en 1930. Ce sont les parents de Fernand, Michel et Rose-Madeleine.

Joseph, Edith et Mona de Bons

Né à Sion en 1871, Joseph de Bons obtient son diplôme de médecin-dentiste à Genève en 1897 et travaille d'abord à Sion. En 1903, il épouse une Franco-Américaine, Edith MacKaye (1878-1959), née à Paris. Le couple aura une fille, Mona, née à Sion en 1904. Marie-Louise MacKaye, mère d'Edith, offre au jeune couple un chalet aux Mayens-de-Sion.



Chalet Joseph de Bons aux Mayens-de-Sion. Carte postale ancienne.

En 1908, avec sa femme et sa fille, Joseph s'expatrie en Egypte où il est autorisé à exercer sa profession au Caire. Certains étés, la famille rentre au pays et définitivement au printemps 1917. Joseph de Bons poursuit son activité à Genève.



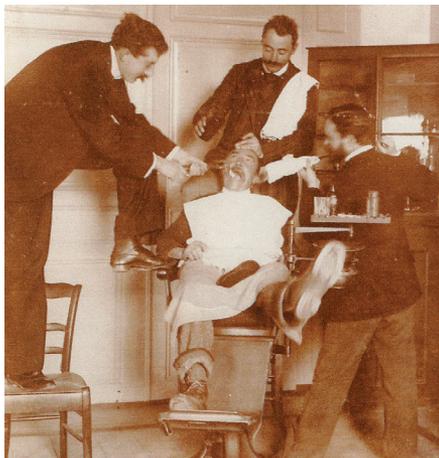
Joseph de Bons. Archives privées.

Quant à Mona de Bons (1904-1991), cantatrice reconnue, elle épouse en 1925 Maurice Haenni (1899-1988), Valaisan, pharmacien à Genève. L'acte de naissance,

Mona Haenni-de Bons.
Archives privées.

fourni alors par l'Etat civil de Sion, mentionne son nom en un seul mot. L'état civil de Genève refuse de publier les bans et Mona sollicite l'archiviste cantonal, le Dr L. Meyer, pour argumenter son droit à porter le nom « de Bons ». La conclusion de son rapport fut validée par le Conseil d'Etat valaisan : *« Depuis la Révolution française, les noms à particule semblaient impliquer une sorte de noblesse féodale ; c'est pourquoi les graphies d'un seul mot Debons, comme Derivaz, etc., s'introduisaient plus facilement et devinrent pour certaines familles usuelles, sans toutefois exclure des exceptions. »*

Joseph de Bons avait emmené au Caire son employée de maison, la Saviésanne Marie Reynard (1883-1967). Durant son séjour, celle-ci rencontre et épouse Abdel Gaffar Gamgoum (1882-1956). Elle donne naissance à leurs deux premières filles, Idéal en 1914 et Maria en 1915. De retour à Chandolin (Savièse), la famille Gamgoum s'agrandit avec la naissance de Blanche en 1918. Au fil des années, elle s'est fait connaître par le commerce des tapis d'Orient.



Plaisanterie estudiantine. Debout derrière, Joseph de Bons. Archives privées.

Bourgeois de Savièse

La famille Debons est bourgeoise de Savièse. Joseph de Bons est reçu citoyen genevois en 1920. Bernard (1929), employé, Georges (1931), agriculteur, et Jean-Jacques (1942) sont reçus bourgeois de Sion¹ en 1974.

Les armoiries Debons, dont il existe des variantes, sont décrites ainsi dans le *Nouvel Armorial valaisan* (1974) : « D'argent à 2 roses de gueules, boutonnées d'or, tigées et feuillées de sinople, issant d'un cœur de gueules, surmontées en chef de 3 étoiles à 6 rais d'or rangées en fasce, à la bordure d'or. »

Les Debons figurent au nombre des familles les plus représentées à Savièse après les Héritier, Luyet, Dubuis et Varone. L'*Armorial valaisan* (1946) relève que la famille Debons a donné de nombreuses personnalités au cours des siècles².

Il me plaît à rajouter la « ValaiStar » de septembre 2018, Alexandre Debons, Martignerain, originaire de Savièse, qui a défendu et obtenu l'organisation des Mondiaux de cyclisme à Martigny en 2020³.

Article paru dans le Journal de Savièse
n° 418, octobre 2018



1. *Armorial de la Bourgeoisie de Sion*, vol. 1, 1976.

2. La famille Debons a donné plusieurs notaires, châtelains, ecclésiastiques, notamment : François (1534-1608), recteur de l'Hôpital de Sion en 1561, chanoine de Sion 1565, doyen de Valère 1581, official 1582, vicaire général 1583 ; Jean, notaire 1637, châtelain, banneret et capitaine de Savièse 1649-1673 ; Pierre, châtelain 1703-1712 ; Sébastien, châtelain 1738-1753 ; Germain (1734-1761), curé de Saint-Léonard ; Jean, châtelain 1794 ; François-Joseph (1804-1871), curé de Törbel, puis de Salquenen. (*Nouvel Armorial valaisan*, 1974).

3. *Le Nouvelliste*, 15 octobre 2018.

[Les] Hubert – Orsières

2018
Bulletin
28

Dans la région qui correspond à la Suisse actuelle, lors de la formation des noms de famille, entre les XII^e et XV^e siècle, on eut parfois recours aux noms individuels. On retrouve ainsi parmi les noms de famille des prénoms encore portés de nos jours. C'est le cas de la famille Hubert, vieille famille d'Orsières, citée dès le XIV^e siècle.

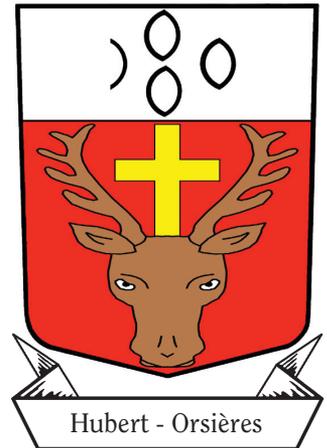
Jean Hubert, de Somlaproz, est syndic d'Orsières en 1706. La famille a donné plusieurs chanoines du Grand-Saint-Bernard, entre autres : Angelin, prieur de Martigny 1570-1575 ; Nicolas, curé d'Orsières 1642-1646 ; Jean Nicolas (1810-1870), prieur claustral 1840-1850, aumônier de la Vieille Suisse, recteur da la noble famille de Courten à Sierre, curé d'Orsières 1863-1870 ; Joseph Florentin (1870-1918), vicaire à Martigny, puis à Orsières ; Paul (1907-2004) ; André Marcel (1922-2014), maître de gymnase au Collège de l'Abbaye de Saint-Maurice.

De gueules au rencontre de cerf au naturel, sommé d'une croix d'or entre les bois, au chef d'argent de trois et un demi fuseaux de sables posés : demi en 1, entiers en 2 et 1.

Composition de M. A. de Wolff, Sion, et des Archives cantonales, et dessin de G. Gambin, Lugano, pour Marcel Hubert, professeur de gymnastique au Collège de Sion, 1952.

Les fuseaux (ou otelles) proviennent de la marque familiale stylisée. Le cerf crucifère est un attribut iconographique de saint Hubert de Liège (657-727) : Un jour de fête solennelle, au lieu de se rendre à l'église, ce jeune seigneur s'en alla dans la forêt d'Ardenne pour y chasser. Un cerf d'une beauté remarquable se présenta devant lui avec un crucifix entre les branches de son bois. Hubert entendit une voix qui lui dit : « *Hubert, Hubert, jusqu'à quand poursuivrez-vous les bêtes dans les forêts ? Jusques à quand cette vaine passion vous fera-t-elle oublier le salut de votre âme ? Ignorez-vous que vous êtes sur la terre pour connaître et aimer votre Créateur et ainsi le posséder dans le ciel ? Si vous ne vous convertissez au Seigneur, en embrassant une sainte vie, vous tomberez dans les abîmes de l'enfer* ». Hubert descendit de cheval, se prosterna contre terre, adora la croix de son Maître que le cerf lui présentait, et protesta qu'il abandonnerait le monde et se consacrerait aux saints exercices de la religion.

D'après la notice parue dans le *Nouvel Armorial valaisan*, 1974



.....

Marcel Cyrille Hubert (1909-1966)

abbé Claude Pellouchoud

Fils aîné d'Eugène Cyprien dit "Cyrille" Hubert (1872-1932) et de Pauline Duay (1886-1972), Marcel Cyrille naît à Orsières le 3 mars 1909 dans une modeste famille de paysans de montagne à la foi profonde et à la pratique religieuse fervente qui comptera trois enfants. Le père, agriculteur de montagne, assure également le transport de la glace depuis le fond de la vallée jusqu'aux hôtels et restaurants de Martigny. La mère exploite, à côté de l'église, la pension du Lac Champex où l'on rencontre, parmi d'autres clients, les ouvriers occupés à la construction du chemin de fer Martigny-Orsières.



Pauline Hubert et ses enfants Marcel, Léonie et Jean-Marie en 1932

Des responsabilités d'homme

Très tôt, le jeune Marcel est confronté à la maladie. Son oncle, le chanoine Florentin Hubert (1870-1918), qui édifiait son entourage par sa piété, son ascétisme et sa vie religieuse, est ravi à l'affection de ses confrères à l'âge de 48 ans, après avoir supporté chrétiennement une longue maladie, modèle de patience et de résignation.¹ Son père, paralysé par le rhumatisme contracté, comme on l'imagine, lors du transport de la glace, demeure alité durant quatorze ans.

Pour Marcel, l'aîné de la famille, la question ne se pose pas, il assure la continuité et assiste sa mère du mieux qu'il peut. C'est pendant cette période, où encore enfant mais déjà avec des responsabilités d'homme, que toute la personnalité de Marcel Hubert va se former. Contraint par les événements de s'oublier lui-même, dès son plus jeune âge, il gardera, toute sa vie, le souci d'autrui.

Frais émoulu de l'école normale en 1930, il enseigne d'abord à Chamouille sur Orsières. Deux ans plus tard, il est nommé professeur de gymnastique au Collège de Sion et à l'École Normale des Instituteurs². Cette nomination suscite des critiques mais Marcel Hubert sait, par expérience,

1. *Le Nouvelliste*, 20 juillet 1918.

2. *Le Confédéré*, 12 février 1932.

comment la gymnastique peut et doit être faite dans les écoles, souvent privées de tout engin, de toute place ! Il a consacré son temps à l'étude théorique et pratique de la gymnastique scolaire, en suivant d'une façon régulière les cours de maîtres de gymnastique organisés par la Société Suisse des Maîtres de gymnastique, sous les auspices de Département Militaire Fédéral. Il a ensuite été l'élève d'Armand Cherpillod (1876-1940), champion du monde et professeur de culture physique à Lausanne auprès duquel il a appris une méthode recommandée par toutes les sommités médicales lausannoises.³

Il poursuit ses études en gymnastique dans le but de se consacrer entièrement à l'enseignement de celle-ci et obtient, la même année, le Brevet de capacité pour l'enseignement de la gymnastique dans les écoles⁴. Grâce à son heureuse initiative, une vingtaine d'instituteurs fondent, le 17 mai 1934, l'Association des maîtres de gymnastique du Valais romand (AMGVR)⁵. En 1936, il passe son brevet fédéral de gymnastique à Bâle et est nommé inspecteur cantonal.

Paraplégique

Mobilisé en 1939, il accomplit d'abord ses obligations militaires avec le grade de sergent, avant d'être promu au grade de lieutenant⁶. Ses qualités sportives lui valent d'être en charge de la préparation physique de la troupe et le 8 juillet 1942, c'est le drame ! Lors d'une démonstration de saut, il se reçoit mal, ses vertèbres s'écartent et se referment, pincement de la moelle épinière... « *Je suis foutu* », dit-il à ceux qui se penchent pour lui venir en aide. Opéré d'abord à Monthey le 13 juillet 1942, puis une nouvelle fois à Zurich (sa

Chronique sédunoise

Un grave accident

Nous avons appris, dans la journée de jeudi, le terrible accident survenu à Monthey. En procédant à une démonstration, notre concitoyen, M. le professeur Marcel Hubert, maître de gymnastique en notre ville, est tombé si malencontreusement qu'il s'est fracturé la colonne vertébrale.

Transporté d'urgence à l'infirmerie de Monthey, M. Marcel Hubert fut radiographié et le diagnostic des médecins établit qu'il s'agit d'une fracture d'une très grande gravité. Nous voudrions espérer, malgré tout, que M. le professeur Hubert pourra se rétablir et que cette fatalité n'entraînera pas des conséquences encore plus douloureuses pour le malheureux accidenté. Nous compatissons sincèrement avec les siens dans l'épreuve soudaine et imprévue qui vient ainsi de les atteindre.

Malheureusement, si les nouvelles qui nous sont parvenues, ce matin encore, précisent qu'il n'y a pas de risque immédiat d'issue fatale, elles apportent cependant une grande ombre sur l'avenir probable de la carrière de notre estimé professeur; elles disent, en effet, que les blessures sont d'une telle nature qu'elles entraîneront tout au moins la paralysie définitive des membres inférieurs. C'est une bien pénible nouvelle et il faudra une grande force stoïque à M. Hubert pour supporter une si triste épreuve. Chacun ne peut que compatir, du fond du cœur, à tant d'épreuves suivant une seconde de défaillance physique chez un professionnel pourtant longuement entraîné.

Notre sympathie va tout spécialement à Mme Hubert, dans ces jours d'angoisses et de larmes.

3. *Feuille d'Avis du Valais*, 27 février 1932.

4. *Nouvelliste*, 13 octobre 1932.

5. *Le Confédéré*, 23 mai 1934.

6. *Feuille d'Avis du Valais*, 18 décembre 1940. Il sera promu premier-lieutenant en 1949.

Article paru dans *La Feuille d'Avis du Valais* du 10 juillet 1942

2018
Bulletin
28

.....

filles aînées se souvient que le lit de son père fut embarqué dans un wagon à bestiaux), la science médicale de l'époque ne lui laisse hélas aucun espoir, Marcel Hubert reste paralysé à vie.

Ce cruel coup du sort, il va le surmonter, et ce qui aurait pu, à juste titre, reléguer cet homme dans l'anonymat du handicap, va au contraire, le faire connaître. L'aspect altruiste de sa personnalité se révèle encore su-

périeur à ce qu'il a été jusqu'à ce jour, spécialement envers les handicapés et les défavorisés. Il organise inlassablement des retraites à « Notre-Dame-du-Silence » pour les malades et les infirmes.

Sa disponibilité est connue et on le sollicite de toute part. Ceux qui lui rendent visite s'émerveillent de le voir si bien au courant de tout ce qui concerne sa cité et son canton. Ce dont il parle le moins volontiers, c'est du mal qui le tient prisonnier dans sa chambre, lui si actif, si énergique, du temps où il pouvait déployer toutes ses qualités professionnelles et tous ses dons.



Marcel Hubert en septembre 1958

Fondation des Foyers-Ateliers Saint-Hubert

La défense des personnes handicapées et leur intégration dans la société est une cause qui lui est chère. A l'occasion d'une séance de l'*Office romand d'intégration professionnelle pour handicapés*⁷, à Sion, il émet le souhait, au nom des handicapés, que soit créé en Valais un home d'accueil pour infirmes.⁸

Au lendemain de l'entrée en vigueur de la Loi fédérale sur l'Assurance Invalidité (19 juin 1959), sous son impulsion, s'ouvre à Uvrier, le 15 juin 1961, un atelier protégé pour handicapés. Cet atelier a pour activité la révision et l'étalonnage de compteurs électriques. Il est suivi d'atelier de câblage électrique, de mécanique, puis de sérigraphie. Ces ateliers sont créés



L'atelier protégé d'Uvrier en 1961

7. ORIPH, actuellement ORIF.

8. *Le Rhône*, 30 janvier 1959.

.....

en collaboration avec *L'Office romand d'intégration professionnelle pour handicapés* sous la raison sociale *Centre de formation professionnelle et d'occupation pour personnes handicapées* (CFPOH).⁹

En parallèle à cette activité de type socio-professionnel, Marcel Hubert et ses amis de l'*Association valaisannes des brancardiers de Lourdes* (qui deviendra *Association valaisanne des hospitaliers et hospitalières diocésains de Notre-Dame de Lourdes – AVHOD*), nourrissent le projet de créer une maison d'accueil pour personnes handicapées. Après avoir trouvé des appuis matériels et obtenu la collaboration des pouvoirs publics, le départ est donné le 25 mars 1966¹⁰. Les bases légales de la Fondation « Foyer Saint-Hubert » sont jetées le 8 juin 1966¹¹. Mais gravement atteint dans sa santé, Marcel Hubert s'éteint le 28 novembre 1966 à l'hôpital de Sion, avant d'avoir pu voir la réalisation de ce projet qui lui tenait tant à cœur. Le pays lui fait des funérailles militaires. Après une vie si bien remplie, Marcel Hubert repose pour l'éternité à l'ancien cimetière de Sion.

Son ami Robert Tronchet (1908-1989) reprend la responsabilité de la *Fondation Foyer Saint-Hubert* (laquelle sera remaniée en 1974 pour devenir la *Fondation Foyers-Ateliers Saint-Hubert*) dont le but est la création et l'exploitation en Valais d'une maison d'accueil pour handicapés¹².



Robert Tronchet lors de l'inauguration des ateliers de Martigny le 10 octobre 1986

Développement des Foyers-Ateliers Saint-Hubert

En 2009, cinquante ans après l'entrée en vigueur de la Loi fédérale sur l'Assurance Invalidité (AI), la fondation est divisée en sept unités distinctes, quatre centres de production (ateliers) et trois structures d'hébergement (foyers) qui sont répartis dans cinq localités du Valais francophone : Monthey, Martigny, Sion, Granges et Sierre.¹³

9. Leur exploitation est confiée en 1965 à l'*Association suisse des invalides* (ASI, actuellement Procap) puis en 1969 à l'*Association valaisanne d'aide aux invalides* (AVAI).

10. *Le Nouvelliste*, 10 mars 1966 et 26 mars 1966.

11. *Feuille d'Avis du Valais*, 10 juin 1966.

12. La dénomination "handicapés" puis "personnes handicapées" a fait place depuis quelques années à "personnes en situation de handicap", suivant la tendance générale au sein des institutions sociales.

13. *Diagonales, magazine romand de la santé mentale*, février 2009, pp. 7 et 8.

2018
Bulletin
28

Aujourd'hui, les quatre centres de production offrent 305 postes de travail à plein temps. Ils occupent plus de 310 personnes handicapées, toujours bénéficiaires de rentes AI (40% ont des handicaps physiques, 30% des handicaps mentaux, 25% des handicaps psychiques). Le personnel d'encadrement, fort d'environ 80 salariés au total, est composé pour la bonne moitié de maîtres socioprofessionnels et d'éducateurs.

Les trois foyers offrent 37 lits (soit moins de 10% de l'effectif total des ASTH), qui sont tous occupés selon la répartition suivante : 12 lits à Sierre, 13 lits à Sion et 12 lits à Martigny.

La Fondation fait aussi preuve d'originalité dans ses stratégies de réinsertions, les "ateliers éclatés" : « *Au lieu d'internaliser certaines productions, nous délocalisons nos employés chez le client. Organisés en petits groupes et suivis quotidiennement, les travailleurs sont immergés dans des conditions réelles d'emploi. Parfois le client engage un de nos employés. Ce sont souvent les meilleurs éléments que nous perdons, mais c'est à chaque fois une preuve de succès* », se réjouit Yvan Rebord (directeur des ASTH du 1^{er} février 1993 au 31 octobre 2018).

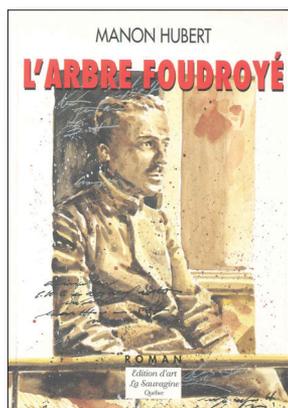
Un roman

En mourant à 57 ans, Marcel Hubert laisse une épouse, Yasmina Kaufmann dite « Mina » (1911-2001), institutrice comme lui mais qui, sur 33 années de mariage, fut pendant un quart de siècle la plus admirable des infirmières.

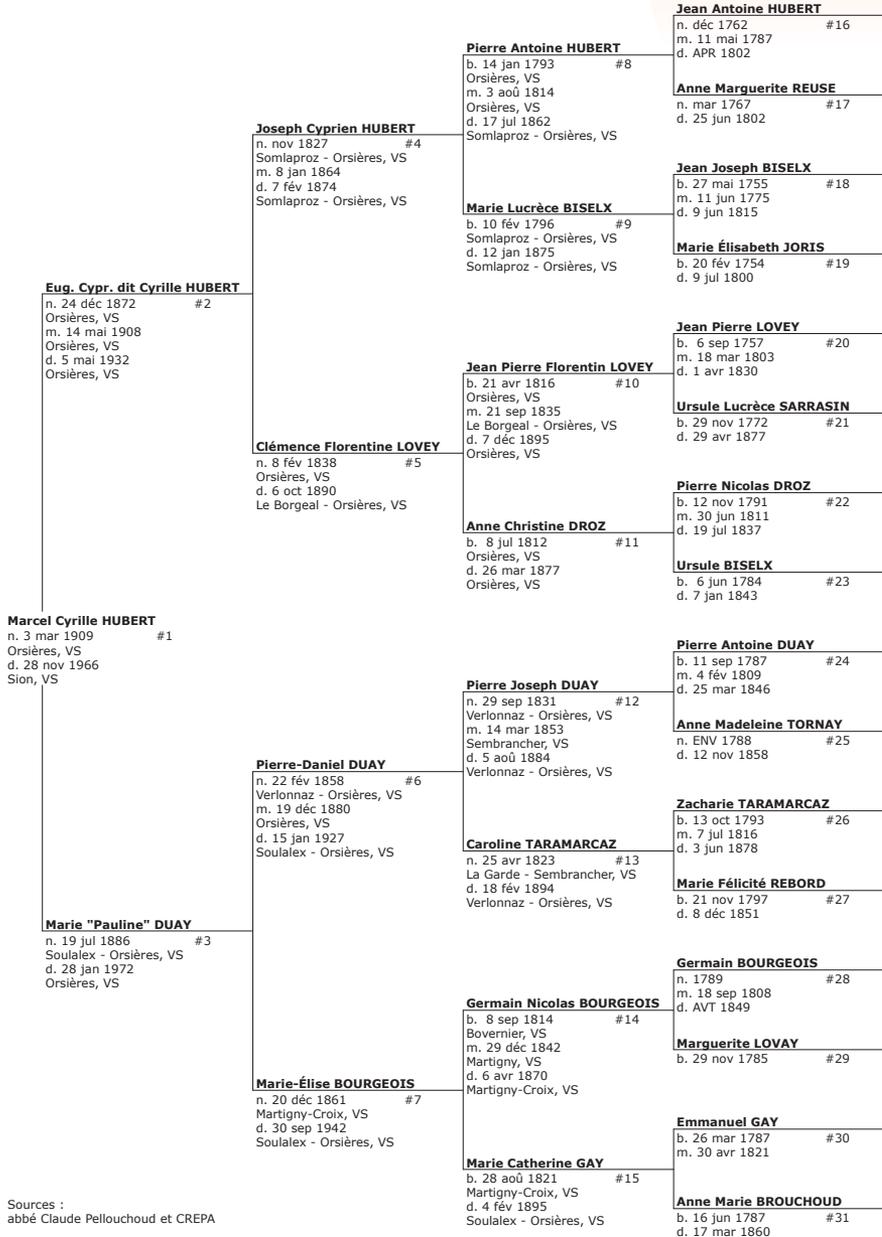
Leurs trois enfants adultes – Marcelle Thérèse, Jean-François et Marianne – volent de leurs propres ailes. Tous les trois mariés en l'espace de quatre ans, ils lui donnèrent la joie d'être grand-père : trois filles, puis quatre garçons (deux autres petites-filles arriveront après son décès).

Avec l'arrivée de cette nouvelle génération, il donna l'impression d'amorcer un nouveau visage, une nouvelle façon de vivre.

En 1986, l'année du 20^e anniversaire de sa mort, sa fille Marianne, alias Manon Hubert, publie *L'arbre foudroyé*. Ce roman, empreint de courage, de foi et de piété filiale, nous fait toucher du doigt ce que fut véritablement la vie de famille de cet homme débordant d'énergie, freiné dans son élan par sa paraplégie qu'il qualifiait de « moindre mal » mais qui ne l'a pas arrêté. « *Trop de récits sont fabriqués. Celui-ci ne l'est pas.* » (Maurice Chappaz)



Généalogie ascendante de Marcel Hubert (1909 - 1966)



[Les] Addy – Orsières

Famille d'Orsières citée dès 1359. Jean-Pierre, de Ville, notaire, mort 1630 ; Pierre, probablement fils du précédent, notaire, reçu bourgeois de Martigny 1668 ; Nicolas, syndic d'Orsières 1754 ; Jean, d'Issert, mort 1666 en Piémont, et Joseph, de Commeire, mort 1745 en France, moururent au service étranger ; Jean-Nicolas (1762-1828), chanoine du Saint-Bernard, vicaire à Lens 1790, Liddes 1791, chapelain à Bagnes 1792, curé de Vouvry 1800, prieur de Vétroz 1814, curé de Sembrancher 1818 ; Alphonse (1845-1929), capucin sous le nom de P. Marcel, gardien du couvent de Sion 1887, Bulle 1890 et 1899, Fribourg 1894, Saint-Maurice 1896, définitiveur 1900-1903.

Autrefois les Addy, assez fortement représentés pour qu'on donnât leur nom au hameau de Chez-les-Addy, ont aujourd'hui bien diminué.¹

Charles (1890-1947) sculpteur sur bois de grand talent : ses créations d'une si frappante pureté ont fait l'ornement de bien des salons bourgeois. Il était en contact avec les écoles de beaux-arts du monde entier

par sa fabrication à modeler ; fabrication presque unique en Europe. Il fut aussi un sportif : pionnier du football à Martigny, du basket, professeur de gymnastique dans les écoles de Martigny.

A Charrat existèrent aussi des Addy qui donnèrent : Théodule, conseiller de Martigny 1820 ; Joseph-Anselme, juge 1847-1852, conseiller de Charrat 1857-1860 ; Théodule, juge 1853-1858.

D'azur à l'aigle éployée d'or, empiétant son aire de sable posée sur 3 monts rocheux d'argent, l'écu entouré d'une bordure nébulée d'or.



D'après un vieux bahut marqueté (dans la famille Addy, Martigny-Ville) ; stylisation moderne. Ces armes évoquent le hameau de *Chez-les-Addy*

qui domine Reppaz-sur-Orsières ; le *Glossaire des patois de Suisse romande* (I, 202) note les mots *ade* ou *ada* dans l'Entremont et *ady* dans le Jura bernois avec le sens : aigle.

D'après la notice parue dans le *Nouvel Armorial valaisan*, 1984

1. Abbé J.-E. Tamini et chne A. Mudry, *Essai d'histoire d'Orsières*, p. 63.

Alphonse Marie Exupère Addy (1845-1929) Père Marcel Addy O.F.M. cap.

abbé Claude Pellouchoud

Après un fils et deux filles, Emmanuel Pierre François Addy (1806-1880), dit Pierre Antoine, et son épouse Anne Marie Tornay (1804-1881) ont la joie d'accueillir dans leur demeure de Chez-les-Giroud sur Orsières, le 1^{er} août 1845, des jumeaux : Alphonse Marie Exupère et Pierre Joseph Nicolas. La famille sera complétée par la naissance d'une troisième fille qui mourra avant ses quatre ans.

Vocation contrariée

A l'exemple d'un père vertueux et d'une sainte mère, Alphonse grandit dans la piété et l'amour du travail. Il fréquente l'école du village. Il se repose des labeurs de l'étude par les travaux manuels et l'exercice de la chasse. En janvier 1868, il tue « le dernier loup du Valais devant la maison paternelle ».¹

Le 6 avril 1868 le jumeau d'Alphonse, Nicolas, entre au noviciat des frères mineurs capucins de Lucerne comme frère lai et reçoit le nom de Marcel². Le 17 avril suivant, la mère devient tertiaire de Saint-François.

Le 28 août de la même année, Alphonse se présente pour être reçu comme frère à la communauté des chanoines du Grand-Saint-Bernard réunie en chapitre. Comme le jeune Louis Stanislas Martin d'Alençon, père de sainte Thérèse de l'Enfant Jésus, en septembre 1843, Alphonse est aussi gracieusement refusé parce qu'il n'avait pas fait les études voulues et parce que ce n'était pas la volonté de Dieu.³

Comme saint Paul sur la voie de Damas : *Domine quid me vis facere ? Seigneur, que voulez-vous que je fasse ?* Depuis le sommet des hautes



La mère, Anne Marie Addy-Tornay
© PAL Ikonothek

1. Provinzarchiv Schweizer Kapuziner Luzern (PAL) – Sch 3697.6. Un « dernier loup » est encore tué l'année suivante, en 1869, au Guercet, près de Martigny...

2. On lui donne le nom du Frère Marcel Genolet (1812-1868) d'Héremence, décédé le 16 février. Admit à la profession le 7 avril 1870, le Frère Marcel Addy meurt deux ans plus tard « d'un excès de pénitence » au couvent de Sion, en octobre 1872. (P. Sulpice d'Ayent, OFM cap., *Les capucins en Valais*, p. 190).

3. PAL – *loc. cit.* Sauf mention contraire, la suite de notre texte s'appuie sur cette même source.

.....

montagnes du Grand-Saint-Bernard, Alphonse fait un mouvement de recul chez ses parents pour mieux sauter vers les études voulues, brûler les étapes des classes, des vacances et des récréations, pour convoler avec la sainte pauvreté séraphique et se trouver digne d'être admis au noviciat des capucins, au couvent de Lucerne.

Religieux avec le même nom que son jumeau

Le 30 juillet 1871, Dieu appelle à lui le Père Marcel Bovet (1822-1871) de Dompierre [le vaillant aumônier capucin du régiment fribourgeois pendant la guerre de 1870-1871], à l'âge de seulement 49 ans.

Lorsque Alphonse Addy, quarante-deux jours après, entre au noviciat de Lucerne, le 9 septembre 1871, il reçoit le nom de Marcel. Et voilà nos deux jumeaux, tous deux capucins dans la même province, l'un Frère Marcel et l'autre futur Père Marcel. Plus qu'une coïncidence !

Profès simple à Lucerne le 9 septembre 1872, Alphonse Addy rejoint Fribourg pour ses études de philosophie et de théologie, et se préparer à la prêtrise.



Deux jumeaux, deux capucins dans la même province. Le choix des noms par le maître des novices, le R. P. Bernhard Christen (1837-1909), est bien d'une inspiration divine pour opérer la merveille unique au monde de deux jumeaux capucins d'un même nom avec cette différence spéciale de Père Marcel (à droite) et de Frère Marcel (à gauche). © PAL Ikonothek

Il reçoit les ordres mineurs (12 juillet 1875) et majeurs (sous-diaconat le 12 septembre 1875, diaconat le 18 septembre 1875 et sacerdoce le 19 septembre 1875) à Fribourg des mains de Mgr Etienne Marilley (1804-1889), évêque de Lausanne et Genève de 1846 à 1879.

De Fribourg, il passe au couvent de Zoug, puis à Schwyz où il achève de se former à la vie pastorale. En automne 1876, nous retrouvons le Père Marcel au couvent de Fribourg où il exerce le saint ministère pendant trois ans et donne pendant une année les cours de théologie aux jeunes profès de l'Ordre.

En 1880, notre compatriote revient en Valais et travaille pendant une dizaine d'années dans les nombreuses paroisses attribuées aux couvents de Sion et de Saint-Maurice.

C'est à cette époque que remonte la fondation des premières Fraternités du Tiers-Ordre créées par l'infatigable missionnaire. Sa paroisse d'origine, Orsières, a le bonheur de posséder deux florissantes Congrégation du Tiers-Ordre séraphique : celle des frères date du 4 mai 1884, celle des sœurs est érigée le 8 janvier 1885.⁴

De 1886 à 1899, les supérieurs le nomment successivement gardien à Sion, à Bulle, à Fribourg et à Saint-Maurice. Le 31 août 1900, après une dernière année de gardiennat à Bulle, il est nommé Définitif provincial, Directeur et Visiteur général du Tiers-Ordre.



© PAL Ikonothek

Le vaillant et infatigable champion du Tiers-Ordre

Le Tiers-Ordre périssait, en Suisse romande, lorsque le Père Marcel le prit en mains. On sentit immédiatement qu'il allait connaître la résurrection.⁵ Le développement des Fraternités fut rapide.⁶

Pour faire connaître le Tiers-Ordre, il serait allé jusqu'au bout du monde. Une invitation, un signe d'un curé déclenchait son zèle ardent et tout apostolique et bientôt le Père Marcel embouchait en chaire "la trompette du Tiers-Ordre", selon sa pittoresque expression, pour le faire apprécier

4. Abbé J.-E. Tamini et chne A. Mudry, *Essai d'histoire d'Orsières*, p. 129.

5. *Le Nouvelliste*, 16 avril 1929.

6. De 3 en 1882, les Fraternités du Tiers-Ordre de Saint-François vont atteindre le nombre de 240 avec un total de plus de 25'000 tertiaires en 1928.

2018
Bulletin
28

et aimer et pour y enrôler les âmes de bonne volonté. Qui ne l'a entendu répéter cette parole de saint François : « *Je veux vous faire aller tous en paradis* ». Et il ajoutait : « *par le Tiers-Ordre* », ce qu'il démontrait avec une séraphique ardeur et une conviction communicative.

Après avoir rempli le jour, souvent une double besogne, celle du couvent comme missionnaire et celle du Tiers-Ordre, comme Visiteur, il passait

la nuit à inscrire les nouveaux membres, les professions, etc. bref, à tenir les registres qu'il possédait à double : l'un à la cure, l'autre au couvent. Il ne prit presque jamais de récréation. Il dota chaque Fraternité d'une boîte ou deux qu'il fabriquait lui-même – plus de 3000 boîtes avec du bois d'arole – pour conserver les divers objets utiles : registres, cordons, scapulaires, livres, tracts, quêtes, etc.⁷

Il pouvait prendre, à Sion, le dernier train du soir, après avoir fait des heures de marche, arriver à Fribourg à minuit, s'étendre sur le banc qui se trouve à la porte du couvent pour ne pas déranger le Frère portier, célébrer sa messe à la première heure du matin, et se retrouver dans la journée, plein

d'enthousiasme, dans quelque Fraternité du Jura bernois ou d'ailleurs. C'était un chêne. Un jour, dans un train, quelque société en goguette entonne une chanson quelque peu croustillante, le Père Marcel se mit à chanter un cantique. Les jeunes gens admirèrent ce courage.⁸

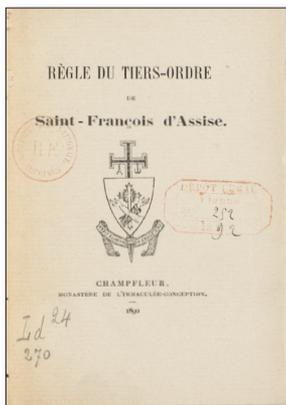
Jusqu'en 1919, il parcourut en tous sens la Suisse romande pour visiter ses chères Fraternités et en établir de nouvelles. Quelle somme de travail n'ont-elles pas exigé, la création de tous ces groupements et leur visite canonique chaque année ! Il fallait la volonté et la nature d'un Père Marcel accomplir une telle besogne.

Au travail il était d'une ténacité et d'une endurance peu communes. Il passait des nuits entières à écrire ou ne quittait sa table de travail que lorsque, vaincu par le sommeil et la fatigue, la plume lui tombait des mains. Et avec cela, d'une humeur toujours joyeuse et d'un optimisme merveilleux. Il était de la race des grandes âmes qui aiment le sacrifice et ne considèrent que le bien à accomplir.⁹

7. P. Sulpice d'Ayent, OFM cap., *loc. cit.*

8. *Le Nouvelliste*, 16 avril 1929.

9. *St. Fidelis*, bulletin de la province suisse des frères mineurs capucins, XVI. Band, Jahrgang 1929, pp. 84-86.



.....

Dans ses sermons, il y avait toujours des mots à l'emporte-pièce. On les retenait, on les discutait. Ils étaient du Père Marcel pour lequel Frères et Sœurs du Tiers-Ordre étaient pleins d'une juste admiration.¹⁰

Prédicateur aimé, confesseur dévoué et assidu, il fut un religieux exemplaire, d'une grande charité et d'une vie intérieure intense malgré son activité débordante. Il trouvait Dieu dans l'oraison, il Le trouvait dans les âmes pour lesquelles il veillait et peinait.

Dix ans pour se recueillir

Seul visiteur des Fraternités de toute la Suisse romande, il n'y eut qu'une force majeure, la maladie, qui fut capable de mettre un frein à son zèle inlassable. C'est en pleine tournée de visites dans le Jura que le Seigneur l'arrête en septembre 1919. Dès lors, son infirmité et une surdit  toujours plus accentu e l'emp chent de poursuivre sa t che devenue gigantesque.

Bris  par l' ge, le travail et la souffrance, le P re Marcel a gard  jusqu'  la fin un c ur vibrant d'amour et de sollicitude pour le Tiers-Ordre, pour tout ce qui concerne son Ordre et sa Province. Quelques jours avant sa mort, il r sume lui-m me son existence en ces termes : « *Le bon Dieu a  t  d'une infinie mis ricorde   mon  gard. Pendant plus de quarante ans, Il m'a donn  une excellente sant  pour travailler   son service. Il m'a donn  dix ans pour me recueillir et r diger mes notes, et maintenant il m'envoie la souffrance pour me purifier et me pr parer   la r compense.* »

Il d c de   Romont le 4 avril 1929, dans sa 84^e ann e et la 57^e de sa profession. Enseveli au cimeti re de la ville de Romont, il fut ensuite exhum  et transport  au cimeti re du couvent qu'on venait d'am nager et o  il fut enterr  le premier.¹¹

D'apr s la notice r dig e   Romont le 19 novembre 1928 par le P re Marcel « *pour tomber dans les mains de je ne sais qui, apr s ma mort prochaine* ». Avec nos remerciements au Dr. phil. Christian Schweizer, Provinzarchivar, Wesemlinstr. 42, 6006 Luzern, pour son accueil

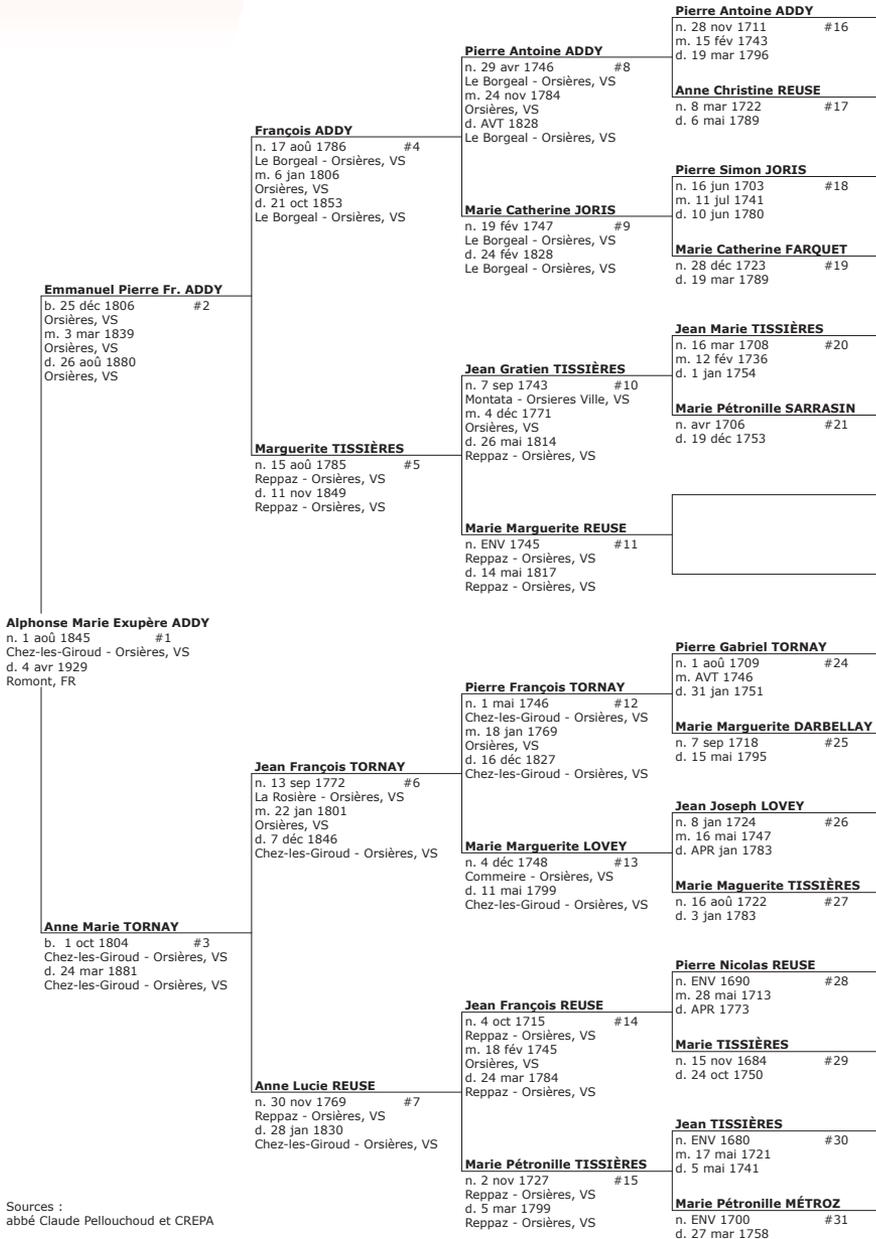


L'infatigable P re Marcel
Addy   PAL Ikonothek

10. *Le Nouvelliste*, 16 avril 1929.

11. P. Sulpice d'Ayent, *loc. cit.*

Généalogie ascendante de Alphonse Addy (1845-1929)



Sources :
abbé Claude Pellouchoud et CREPA

« Elle s'appelle Louise Addy et c'est ma grand-mère ! »

2018
Bulletin
28

Elisabeth Darbellay-Gabioud

Dans le lent et patient travail de généalogiste, il arrive fréquemment que l'on perde la trace d'êtres dont le baptême seul a été enregistré dans les registres paroissiaux. Nulle trace d'union, pas d'acte de décès... Il s'agit fréquemment de premiers de famille, encore plus souvent de filles.

Et l'on se prend alors à imaginer quelques scénarios : peut-être l'enfant n'a-t-il pas vécu ? Peut-être est-il allé gagner quelques sous ailleurs pour aider ses parents paysans ? Peut-être y a-t-il trouvé l'âme sœur et a-t-il quitté sa terre natale ? Peut-être a-t-il même émigré sous des cieux fort lointains ?

Lorsque j'ai travaillé, il y a bien des années déjà sur le dossier de la famille Addy, j'ai fait la connaissance de Louise Victorine Addy, née le 10 avril 1879 à Commeire (Orsières), troisième enfant du couple Jean-Isidore Alphonse Addy (1830-1908) et Marie Constantine Pellouchoud (1839-1879).

Son baptême est le seul document officiel la concernant et, lorsque j'ai réalisé que la petite Louise n'avait qu'une semaine lorsque sa maman est décédée « en couches », j'ai pensé : « *Pauvre petite, elle n'aura bien pas survécu...* »

Le téléphone sonne

Mais voilà qu'en 2009, le téléphone sonne¹ et une dame s'annonce à moi dans ces termes : « *Bonjour, je suis Martine Chevalier de Genève, en vacances à la Fouly. Ma grand-mère est née à Commeire, elle s'appelle Louise Addy et j'aimerais savoir si vous avez des renseignements sur sa famille...* »

De la rencontre avec Martine Chevalier naît un échange très riche : elle m'apprend d'abord le destin de sa grand-mère paternelle...

1. Nommée par la commune d'Orsières pour établir les généalogies de 1613 à 1900, Elisabeth Darbellay-Gabioud a déposé en 2011 au CREPA son travail « brut » couvrant les années 1750 à 1900. Mandatée également pour répondre aux demandes généalogiques de privés, elle a bénéficié pour le faire de la retranscription des registres réalisée par son père, René Gabioud (1921-1986).



Louise Victorine
Chevalier née Addy
(1879-1973)

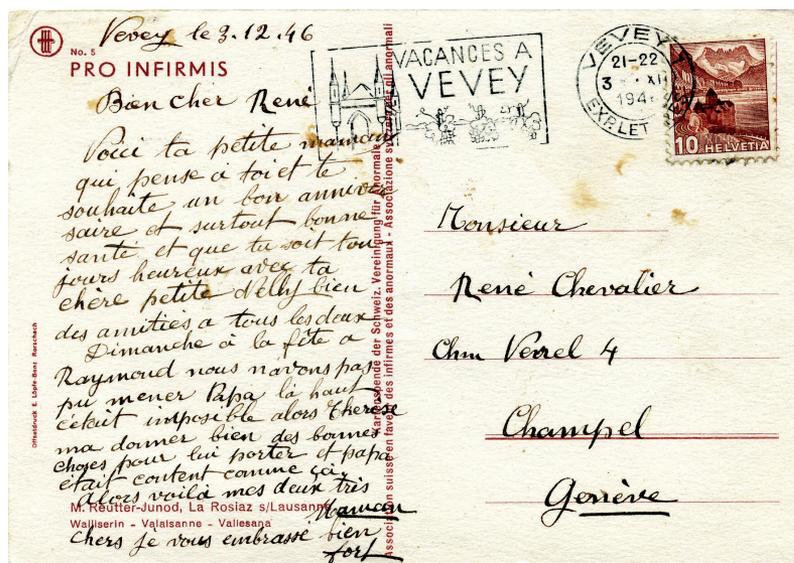
2018
Bulletin
28

Partie de Commeire mineure, aux environs de sa quatorzième année, Louise est embauchée comme ouvrière dans la célèbre fabrique de tabac Ormond à Vevey. Elle y côtoie Charles Chevalier, « goûteur de tabac », qu'elle épouse en 1900. De leur union naissent six enfants, dont René, cinquième de la fratrie et troisième fils, né en 1912.



Le village de Commeire s'agrippe à 1454 m. Au temps des grandes familles, 40 à 60 habitants vivaient là-haut essentiellement de la terre et des bestiaux

Une crise sévère frappant Vevey à la fin des années 1930, René part pour Genève afin d'y trouver un emploi. Engagé auprès de la firme Hispano-Suiza comme architecte, il y dessine des plans pour l'armement lourd. Il rencontre, toujours à Genève, la chanteuse lyrique Nelly Maire. De leur union naît en 1948 leur unique enfant, Martine, Martine Chevalier.



La sœur aînée de Louise

Je remonte à Commeire pour y retrouver la sœur aînée de Louise, première de la fratrie, Marie-Thérèse Addy, née en 1874, qui a vécu un destin particulier.

Privée de maman à l'âge de cinq ans, alors que son frère Jules Adrien n'a lui qu'un an, elle épouse en 1902 Louis Ferdinand Lattion, jeune veuf de quarante-et-un ans, père de huit enfants vivants, âgés de trois à dix-neuf ans.

Dans le cimetière d'Orsières repose déjà l'épouse de Louis Ferdinand, Anne Constance Cavé, décédée « en couches » à l'âge de trente-neuf ans, huit jours après la naissance de son douzième enfant.

Le petit Maurice Léon la rejoint un mois plus tard et retrouve dans la terre bénie ses sœurs Marie-Elisa (1884-1884), les jumelles Marie-Adeline et Marie-Louise (1890-1890) et Marie-Hélène (1887-1892).

On imagine sans peine cette jeune femme prendre à bras le corps un rôle de maman au sein de la famille et y mettre tout son cœur. Mais les épreuves ne tardent pas à la rattraper.

Le 15 janvier 1904, Louis Ferdinand décède, laissant le destin de ses enfants dans les mains de sa jeune épouse.

Quatre ans plus tard, en 1908, Marie-Thérèse perd à nouveau un appui : son père Jean-Isidore... et le 13 juin 1910, trois jours seulement avant de fêter ses 36 ans, Marie-Thérèse s'endort pour l'éternité.

De Jules, frère de Louise et de Marie-Thérèse, n'a été porté à ma connaissance que le fait qu'il est mort sans descendance.

Et Martine Chevalier ?

Après une enfance et des études à Genève, la petite-fille de Louise Addy rejoint les Etats-Unis pour y parfaire sa formation. Cette découverte d'un monde étendu la pousse à planter sa tente ailleurs et sa soif de découvertes l'amène à vivre en Afghanistan, au Japon, à Venise avant de revenir au



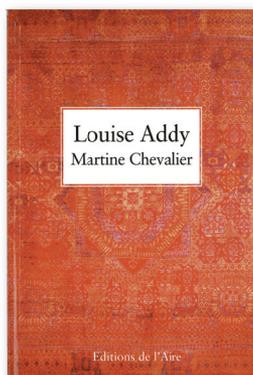
2018
Bulletin
28

bout du Lac. Forte de la découverte d'autres chemins de vie, elle ose l'écriture pour les restituer. Ainsi publie-t-elle *Lagunes* en 1981, *Chemin Venel* en 2006, *Les Mots de George* en 2008 et... *Louise Addy* en 2015.

Son dernier ouvrage se veut un hommage à une grand-maman chérie. Hommage, respect, trace.

Louise Addy de Martine Chevalier

Présentation du roman, Xochitl Borel, éditions de l'Aire



Trois lignes de vie s'articulent autour du périple, dans le temps et dans l'espace, d'une pendule Fabergé ayant appartenu à la dernière tsarine, Alexandra. Quand, lors d'une vente chez Christie's, la pendule est acquise par Oleg Narichkine, il ne sait pas encore qu'il ne connaîtra plus aucun repos jusqu'à ce qu'enfin soit capturée l'âme de l'objet. Le fil de sa quête l'entraînera sur les traces de Louise Addy, sauvageonne des montagnes valaisannes, illettrée et rustre, appelée à vivre un destin hors du commun à la Cour du tsar Nicolas II.

Au fil des déroutes, des grandes et petites lâchetés, entre les blocages émotionnels et des murs concrets de plus en plus infranchissables, les lacunes et les blessures intimes de chacun vont se révéler.

Articulé comme une suite de petits tableaux d'une exposition, le roman scrute – en toile de fond – les derniers soubresauts de la Russie impériale. En cascade, les forces anarchiques vont balayer l'esthétique, les étoffes, les bijoux, la musique de salon, les conversations et les jardins à la française. Un à un, se désagrègeront les repères... Ensuite, pour Louise Addy, il faudra revenir... Revenir de tout.

« Elle s'appelle Louise Addy et c'est ma grand-mère ! »

« ... ma grand-mère : un "diamant brut". Dotée d'une énergie hors du commun, elle a eu la force de refuser un destin déjà inscrit et de partir loin des siens et de ses montagnes. Malgré une enfance rude et une vie très remplie, elle est décédée paisiblement à Vevey, chez son dernier fils, au delà de nonante ans. Elle m'aura légué en héritage une force intérieure incroyable et le don de faire face. »

Article paru dans le bulletin Orsières-info - 1^{er} trimestre 2016

La généalogie de Louise Addy

abbé Claude Pellouchoud

2018
Bulletin
28

Vu son enfance si douloureuse à Commeire, Martine Chevalier croit se souvenir que sa grand-mère ne souhaitait plus avoir de lien « avec tout ça »... A son décès, elle n'avait plus de famille directe. Petite, Martine Chevalier n'a jamais entendu parler des « Addy », sauf par son père qui s'était occupé la succession de la maison de Commeire, probablement à la mort, sans descendance, de Jules Adrien Addy (1878-1948).

Petit résumé du parcours de ses 6 enfants

Charles, fils aîné, mort très jeune (vers 20 ans ?), tombé d'une fenêtre.

Olga, partie travailler à Paris puis à Genève où elle a épousé en premières noces André Gander, puis en secondes noces le Dr Adrien Vallat. Elle est décédée en janvier 1997, à 95 ans, sans descendance.

Francis, enfant-bleu (cordon ombilical enroulé autour du cou). A travaillé à l'hôtel Excelsior à Territet. Il est mort à 72 ans le 17 octobre 1977, sans descendance.

Bluette, épouse d'Emile Carron, a vécu à Vevey où elle est morte à 84 ans le 27 juin 1993. Elle a eu 3 enfants : Jacqueline, célibataire, qui est partie travailler à Genève (sans descendance) ; André, qui a travaillé pour le service commercial du train du Lötschberg et eut deux enfants, Madeleine et Gilbert ; un dernier fils, Gary, également parti travailler à Genève, mais qui est mort très jeune, sans descendance.

René (1912-1994) a épousé Nelly Maire, chanteuse lyrique qui a fait partie de la distribution de la Fête des Vignerons en 1927 (rôle de Cérés). Sa fille Martine Chevalier lui a consacré un livre *Chemin Venel* qui a fait l'objet d'une adaptation scénique au Grand Théâtre de Genève en 2009 sous le titre *Conversations à Reclin*.

Raymond (1914-1998) a épousé Marie-Thérèse Rey dont il eut une fille, Laetitia, mariée à Hans-Ruedi Hofer. Lorsque Louise Chevalier-Addy doit quitter son appartement de la rue du Simplon à Vevey (démolition de l'immeuble), il l'accueille chez lui où elle a fini sa vie paisiblement.

Madame et Monsieur Adrien VALLAT-CHEVALIER, à Genève ; 434-31
Monsieur Francis CHEVALIER, à Vevey ;
Madame Bluette CHEVALIER, à Vevey, et ses enfants, à Genève ;
Monsieur et Madame René CHEVALIER-MAIRE et leur fille, à Genève ;
Monsieur Raymond CHEVALIER, à Vevey ;
Monsieur et Madame André CARRON-PEYER et leurs enfants, à Berne ;
Madame et Monsieur Hans-Ruedi HOFER-CHEVALIER et leur fille, à Schaffhouse ;
ainsi que les familles alliées DUCRAUX et CHEVALIER, à Vevey et Feni,
ont la douleur de faire part du décès de

MADAME

Louise CHEVALIER

leur chère mère, belle-mère, grand-mère, arrière-grand-mère et parente, enlevée à leur tendre affection dans sa 94e année, le 17 janvier 1973.

L'incinération aura lieu à Vevey le vendredi 19 courant.

Culte à la chapelle du crématoire, à 15 heures.

Honneurs à 15 h. 20.

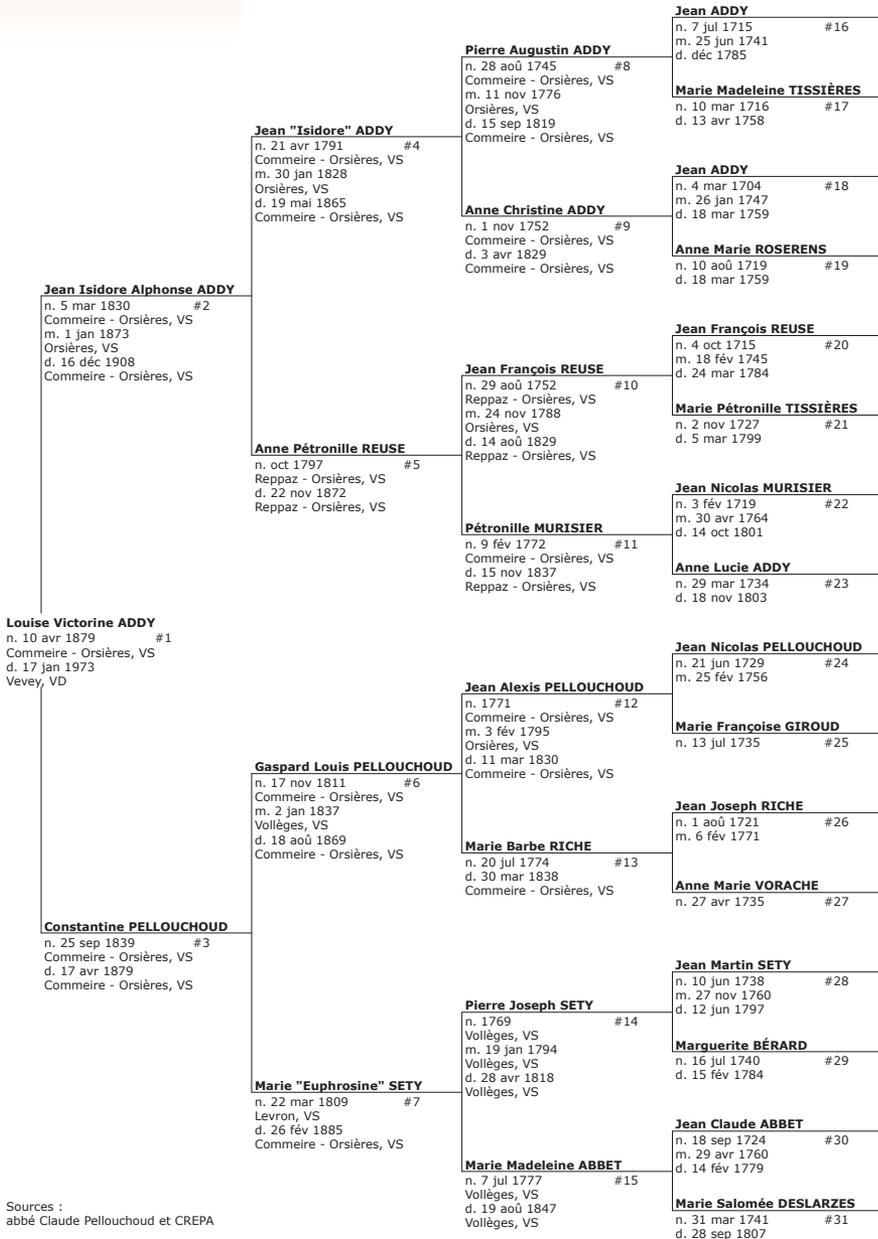
Domicile de la famille : rue des Marronniers 12, 1800 Vevey

Les fleurs peuvent être déposées au crématoire de Vevey.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

Faire-part paru dans la *Feuille d'Avis de Vevey* du 18 janvier 1973

Généalogie ascendante de Louise Chevalier-Addy (1879-1973)



Sources :
abbé Claude Pellouchoud et CREPA

La famille Lochmatter d'Evölène

Hervé Mayoraz

2018
Bulletin
28

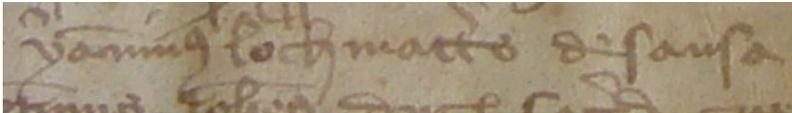
Parmi les nombreuses familles qui ont façonné l'histoire du Val d'Hérens, il y en a qui retiennent notre attention et qui méritent une étude particulière. C'est le cas des Lochmatter d'Evölène, dont la destinée est aussi improbable que son origine est surprenante.

Nous verrons par les actes notariés retrouvés dans les Archives du Chapitre de Sion qui est le premier membre de cette lignée. Ensuite, une description généalogique suivra avec quelques sources à l'appui. Enfin, nous présenterons des documents annexes sur le mobilier et les bâtiments portant encore aujourd'hui les marques de cette famille.

Origine et établissement dans le Val d'Hérens – XV^e siècle

Le nouvel Armorial valaisan publié en 1984 mentionne sur les Lochmatter d'Evölène : *Famille originaire de la vallée de Zermatt qui s'est répandue dans les districts voisins : un rameau est cité dans le Val d'Hérens avec Johann de Zermatt mentionné dans une assemblée de bourgeois de Saint-Martin et Evölène en 1443.*

En reprenant le parchemin original de cette assemblée du 28 janvier 1443¹, on relève *Yanninus Lochmatters de Sausa*. Il est vrai qu'à cette époque, les émigrés zermattois représentent environ un quart de la population de Saint-Martin/Evölène. Mais il y a des gens originaires d'autres lieux qui se sont installés de la même manière dans le Val d'Hérens. C'est le cas des Lochmatter venus de Saas et non de Zermatt comme le mentionne l'Armorial.



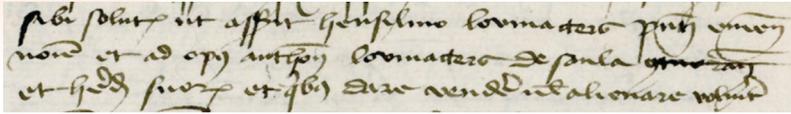
Extrait de l'acte de 1443 (AEV AC Saint-Martin Pg 83)

Hormis ce parchemin de 1443 souvent indiqué dans les monographies locales (1), nous pouvons retrouver une série d'actes mentionnant le premier Lochmatter de Saas et sa descendance.

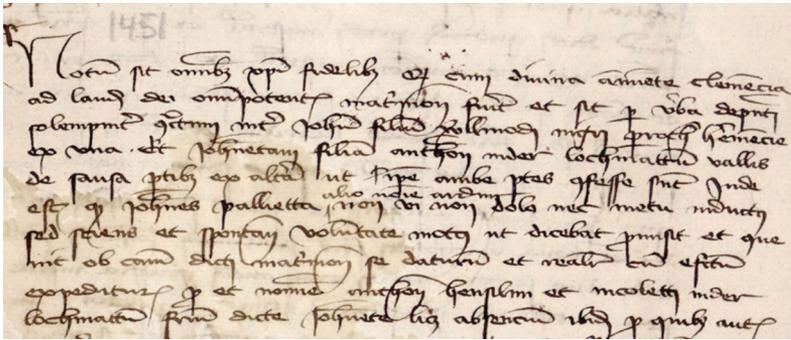
L'année suivante, en 1444, apparaît *Hensilinus Loumatters*, demeurant dans la paroisse d'Hérens. Il représente les héritiers d'*Anthonius Loumatters de Saula* dans un acte d'achat de ces derniers à Antoine fils

1. AEV AC Saint-Martin Pg 83 ; 28 janvier 1443 ; Johannes Ducis, notaire et curé du Val d'Hérens.

naturel d'Antoine Nigri, pour une grange située à La Luette².



Le 20 avril 1451, on retrouve ces personnes dans l'acte de mariage de *Johannes* fils de *Willermod Nigri* d'Hérémente avec *Johanneta*, fille d'*Anthוניus in der Lochmattu vallis de Sausa*, autrement dit « Antoine Lochmatter de la vallée de Saas »³. Trois frères de l'épouse sont cités : *Anthוניus, Hensilinus et Nicoletus in der Lochmattu*.



En 1455, *Anthoz* (diminutif d'Antoine) *Loumacter de Sausa* demeurant à Hérens traite avec *Nicolet Benoz alias Salens*⁴. Le lieu-dit *Salens* correspond aux propriétés situées en-dessous du hameau de Borza entre Villa et La Sage, plus tard appelé *Pra Tsathely*. Les Lochmatter resteront propriétaires à cet endroit et habiteront au *Pra Tsathely* vers 1730.

En 1478, *Henglinus Locmater junior* est témoin avec d'autres personnes d'Evolène dans un acte de *Johannes Quarri*, notaire au *Mayen dou Plan*, en-dessus de la Fauchère. Il est le fils d'*Hensilinus senior* et petit-fils d'*Anthוניus in der Lochmattu de Saas*⁵.

En 1482, le notaire *Quarri* rédige à la Sage, sur la colline de St Christophe. On découvre *Johannes* et *Henglinus* fils d'*Henglinus*

2. ACS MIN A 121 page 12 ; 18 mai 1444 ; Johannes Cordonerii de Chermignon, notaire.

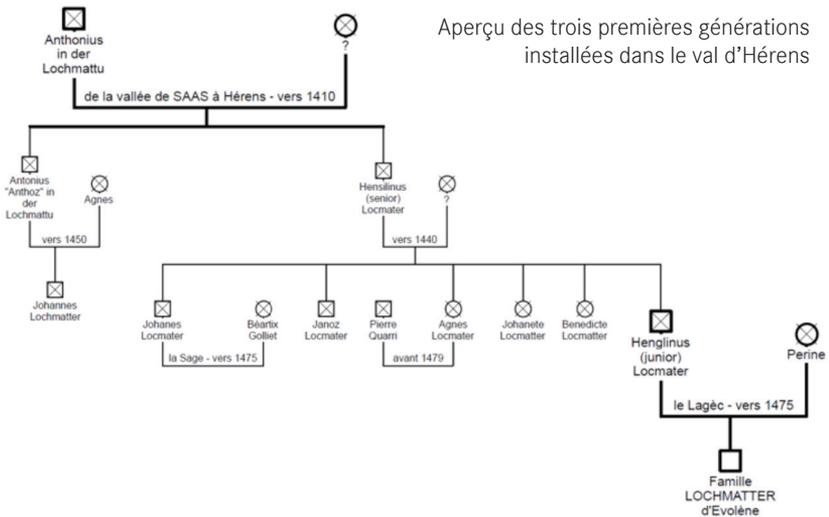
3. ACS MIN A 96 page 608 ; 20 avril 1451 ; Laurent Groelly de Novare, clerc.

4. ACS MIN A 236 page 202 ; 1er avril 1455 ; Jacob Bircher, notaire.

5. ACS MIN A 161 page 22 ; 5 décembre 1478 ; Johannes Quarri d'Hérens, notaire.

Lochmater, représentant leur frère absent, *Janoz*. Ils traitent avec leur sœur *Agnes*, épouse du clerc *Petrus Quarri*, fils de *Stephanus* et neveu du notaire *Johannes Quarri*. Une propriété *ouz Larsey* est citée dans ce texte. Il s'agit du lieu-dit *Lagèc*, entre la Tour et les Haudères, où les Lochmatter élargiront domicile durant 6 générations jusque vers 1700⁶.

D'autres actes et registres mentionnent ces personnes à plusieurs reprises et nous informent davantage sur leurs liens de parenté et les lieux où ils sont propriétaires. Nous pouvons dresser un arbre généalogique des trois premières générations des Lochmatter de Saas établis à *Hérens*.



Saas-Fee, berceau de deux familles parentes ?

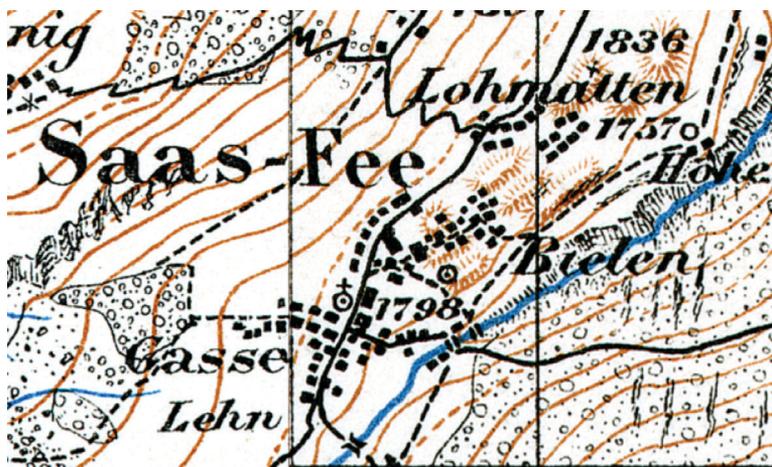
Une fois la souche hérensarde des Lochmatter identifiée, nous pouvons nous pencher sur son lieu d'origine indiqué à plusieurs reprises : Saas (Sausa, Saula).

De nos jours, une famille *Lomatter* est bourgeoise de la commune de Saas-Fee. Elle ne se trouve qu'à cet endroit et tire ses origines du quartier de *Lomatte*, situé non loin du parking actuel. Comme son nom l'indique, *Lomatte* ou *Lohmatten* est jadis une prairie lovée dans une cuvette, au Nord du centre de Saas-Fee, contenant quelques anciennes habitations.

Il est donc fort probable qu'*Anthonius in der Lochmattu* de Saas soit né à Saas-Fee, au lieu-dit *Lohmatten*. Dans la vallée de Saas, il n'y a pas

6. ACS MIN A 161 page 61 ; 13 mai 1482 ; Johannes Quarri d'Hérens, notaire.

d'autre lieu appelé *Lochmatten* ou *Lomatten*, où des habitations permanentes sont mentionnées vers 1400. De plus, la famille Lomatter actuelle y est bien ancrée. Les registres de reconnaissances et les actes notariés ne nous permettent pas d'identifier formellement la parenté d'*Antonius in der Lochmattu* dans la vallée de Saas. Les Lochmatter d'Hérens sont très probablement apparentés aux Lomatter de Saas-Fee. Il nous paraît quelque peu hardi d'en faire une simple déduction en l'absence de documents plus explicites, mais tout permet de le croire.



Extrait de la carte nationale de 1920 (Swisstopo)

Les Lochmatter dans le Val d'Hérens – XVI^e et XVII^e siècles

Le début du XVI^e siècle est une période très riche en informations sur le Val d'Hérens. Par chance, nous pouvons consulter aujourd'hui une énorme quantité d'actes des notaires *Claudius Garriety* et *Johannes Martefenodi*, ainsi que plusieurs listes de consorts et des registres de reconnaissances féodales. Dans ces volumes, on retrouve toutes les informations nécessaires à la reconstitution généalogique des familles de la région.

Plus tard, vers 1580, le notaire *Johannes Rong* nous laisse faire le lien avec les générations suivantes par ses actes de mariage très bien renseignés. Enfin, le XVII^e siècle et son lot de notaires éminents, comme *Petrus de Crista*, *Petrus Foschier*, *Petrus Gaspo*, *Theodulus Magistri*, *Johannes Anzewy*, etc., nous permettent de faire le joint entre les générations précédentes et le début des registres paroissiaux. Ainsi, pour la famille Lochmatter étudiée dans cet article, il est relativement aisé d'établir une généalogie précise, sur 19 générations, du XV^e siècle à nos jours.

Les transactions diverses entre les Lochmatter et la population locale nous apprennent qu'en 1499 *Johannes* fils d'*Henglinus Locmacter* habite à La Sage⁷ et son frère *Henglinus* junior habite au Lagèc. Les reconnaissances féodales rédigées en 1500 par *Johannes de Preneris* rappellent que les Lochmatter possèdent des terrains entre La Tour et Les Haudères, ainsi qu'au Mayen dou Plan, près de la famille *Quarri*, qui donnera plus tard les Quarroz actuels⁸.

Des petits-enfants d'*Anthonius in der Lochmattu* de Saas, *Henglinus junior* (écrit parfois *Anglin*) fera souche durable. En 1508, *Perine*, épouse d'*Anglin Locmacter* possède un pré à la Sage⁹.

En 1527, *Petrus Lomacter* figure dans la fameuse liste des hommes de la paroisse d'Hérens¹⁰.

En 1528, *Petrus* fils de feu *Anglin Locmacter* achète des édifices à son cousin *Anthonius Boveri* (Bovier) de la Sage. Il s'agit d'une maison avec cave et grenier située à *Champe* (Tsampé), sur le territoire de St-Martin¹¹.

En 1581, *Johannes Rong* rédige un acte dans la maison des héritiers de feu *Petrus Lochmatter*, au hameau de Berthé, entre La Tour et Les Haudères¹².

Deux mois plus tard, le notaire Rong mentionne que *Martinus de Crista* (Crettaz) est tuteur de *Petrus* fils de feu *Johannes Lochmatter*¹³.

En 1656, Jean Lochmatter de Pierre du Lagèc possède trois vaches selon le registre du bétail¹⁴. Son fils Pierre en possède dix, en copropriété avec Théodule Métrailler de Baudra.

7. ACS MIN A 182 page 125 ; 29 octobre 1499 ; Johannes Martefenodi de Mase, notaire.

8. ACS MIN A 193 page 161 ; 12 mai 1500 ; Johannes de Preneris de Savièse, notaire.

9. ACS MIN A 182 page 147 ; 12 mai 1508 ; Johannes Martefenodi de Mase, notaire.

10. ACS MIN B 73-1.9 page 3 ; 7 avril 1527 ; Claudius Garriety d'Hérérence, clerc et notaire.

11. ACS MIN A 258 page 73 ; 23 février 1528 ; Johannes Martefenodi de Mase, notaire.

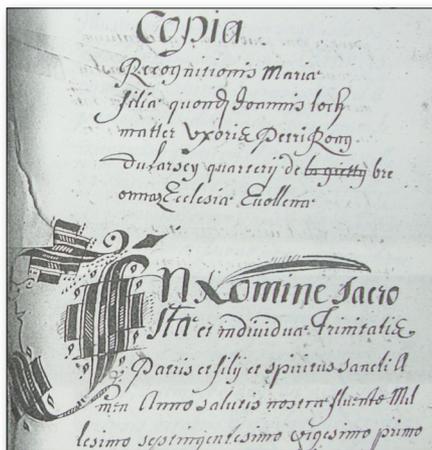
12. ACS MIN B 106-2 page 110 ; 29 janvier 1581 ; Johannes Rong d'Evolène, notaire.

13. ACS MIN B 106-2 page 197 ; 28 mars 1581 ; Johannes Rong d'Evolène, notaire.

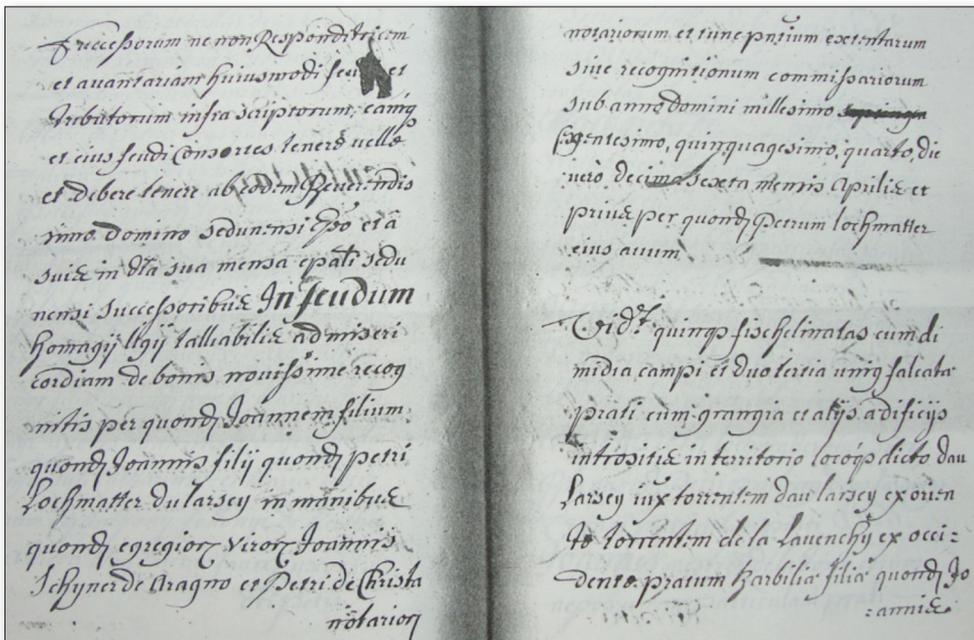
14. AV L 261 - p. 289 et suivantes ; Liste des propriétaires de vaches en 1656 ; Petrus de Crista, notaire.

2018
Bulletin
28

Dans les reconnaissances féodales de la paroisse d'Hérens en 1721, le notaire Jean Anzévui rédige une copie de la reconnaissance de Marie Lochmatter de feu Jean, épouse de Pierre Rong du Lagèc¹⁵. On apprend que la personne ayant reconnu son fief avant elle (avantier), est son père Jean, fils de Jean, fils de Pierre Lochmatter, figurant dans le registre de 1654. Par conséquent, l'arrière-grand-père de Marie est Petrus Lochmatter de feu Johannes que l'on retrouve dans l'acte de 1581¹⁶.

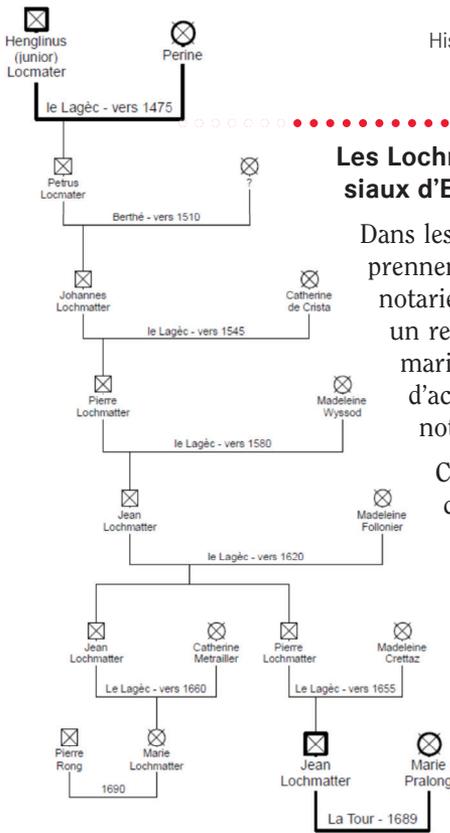


Copie de la reconnaissance de Marie Lochmatter en 1721, où sont indiquées 4 générations



15. AEV Fonds Pierre Anzévui ; Reconnaissances d'Hérens folio 228 ; 10 juillet 1721 ; Jean Anzévui, notaire.

16. ACS MIN B 106-2 page 197 ; 28 mars 1581 ; Johannes Rong d'Evolène, notaire.



Les Lochmatter dans les registres paroissiaux d'Evolène – dès la fin du XVII^e siècle

Dans les années 1670, les registres paroissiaux prennent le relais et complètent les actes notariés. Charles-Albert Beytrison a effectué un relevé systématique des baptêmes et des mariages, ainsi qu'une certaine quantité d'actes de mariages issus des liasses des notaires de la région.

Concernant les Lochmatter, on se rend compte qu'il n'y a qu'un seul couple par génération qui transmettra le nom jusqu'au XX^e siècle. Il est donc aisé d'établir la généalogie descendante, des générations 9 à 19. Les trois dernières ne sont pas décrites en détail pour des raisons de discrétion vis-à-vis des personnes vivantes.

G.9) En 1689, Jean Lochmatter fils de Pierre du Lagèc et de Madeleine Crettaz, épouse Marie Pralong de Jean de La Tour. Le couple s'installe au hameau de La Tour.

G.10) En 1722, Jean, né en 1693 épouse Marie Perren de Pierre des

Aperçu des générations 3 à 9. Les dates de mariage de la 9^e se trouvent dans les registres paroissiaux

Lattes. Ils demeurent au Pra Tsathely et cultivent les terres de leurs ancêtres entre la Sage et Villa.

G.11) En 1753, Jean, né en 1731, épouse Anne Quarroz de Jean de Villa. Ils habitent à Villa.

G.12) En 1783, Jean, née en 1760, épouse Marie Madeleine Forclaz de Jean. Ils habitent à Villa.

G.13) En 1810, Antoine, né en 1786, épouse Marguerite Follonier d'Antoine des Haudères. En 1816, une avalanche emporte le bâtiment du couple Antoine Lochmatter-Follonier aux Mayens de Cotter. Deux ans plus tard, en 1818 une nouvelle habitation voit le jour avec un fourneau en pierre ollaire portant la date et les initiales des époux. A Villa se trouve la maison d'habitation de cette famille, située côté sud de la chapelle. Elle contient un fourneau en pierre ollaire datant de 1821 avec les initiales d'Antoine Lochmatter et Marguerite Follonier, ainsi



Gravures sur les fourneaux en pierre ollaire du couple Antoine Lochmatter et Marguerite Follonier : à gauche, aux Mayens de Cotter, 1818 ; à droite, à Villa, 1821 (dessin du Dr. O. Clottu)



que leurs quatre enfants. On y trouve également une armoirie sculptée dans le bois. Aujourd'hui, cette demeure est habitée par le célèbre guide André Georges. En 1826, ce couple bâtit le deuxième étage de la maison située à La Sage d'en bas, près de la chapelle. Le premier étage appartient au juge Jean Quinodoz. On peut admirer encore aujourd'hui les sculptures ornant les madriers sur la façade avale et surtout les armoiries Lochmatter-Quinodoz sous le pignon de la façade amont.

G.14) En 1843, Pierre-Antoine, né en 1819, épouse Marie Crettaz de Jean et s'installe aux Haudères. Son frère Jean, né en 1814, demeure dans le bâtiment familial de la Sage et devient conseiller communal.

G.15) En 1886, Antoine fils de Pierre-Antoine Lochmatter des Haudères, né en 1845, épouse Marie Catherine Gaspoz de Pierre de La Forclaz. Ils s'installent dans le vieux village de La Forclaz où la famille est toujours propriétaire.

G.16-19) En 1951, Antoine, né en 1894, épouse à l'âge de 57 ans Madeleine Métrailler âgée de 29 ans. Antoine devient inspecteur de bétail et décède en 1975. Un de ses fils Jean possède une ferme à La Forclaz. Deux petits-fils ont fait souche récemment dans la commune de Nendaz.

Annexes

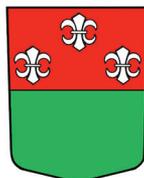
- Les graphies du nom de cette famille varient au fil du temps : In der Lochmattu ; Lochmatters ; Loumatters ; Loumacter ; Locmater ; Lomacter ; Laugmater ; Lochmatter.
- Les armoiries : Pour la famille Lochmatter d'Evolène, l'*Armorial valaisan* cite la description suivante : *coupé de gueules à 3 fleurs-de-lis*



1



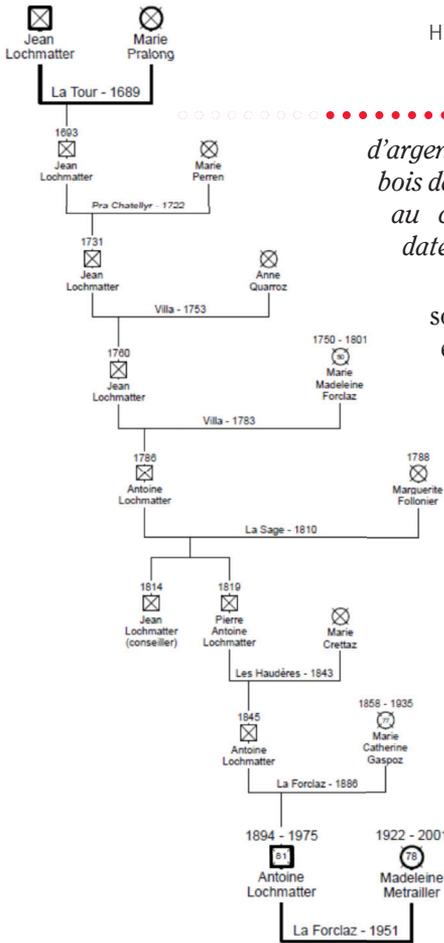
2



3



4



d'argent, et de sinople (3). Elle correspond au bois décoré de la maison de Villa, appartenant au couple Antoine Lochmatter-Follonier, datée de 1821 (4 ; dessin du Dr O. Clottu).

Sous le pignon du toit de la maison de la Sage datée de 1826, l'armoire est différente. Pourtant c'est le même couple Lochmatter-Follonier qui vit dans cette maison quelques années après! La peinture actuelle est relativement récente et ne semble pas dater de l'époque de la construction. L'armoire qui y est présentée est celle des Lochmatter du Haut-Valais (2). Cependant, on pourrait y voir une explication logique dans l'utilisation de cette armoire : la marque domestique des Lochmatter d'Evolène gravée sur les outils et les listes de consortages représente un tau « T », élément figurant en effet sur l'armoire haut-valaisanne (1). Cela dit, pour de nombreuses familles et pas uniquement que pour les Lochmatter, certains membres d'une même lignée peuvent se reconnaître dans des armoiries différentes, selon leur vision de l'histoire ou leur goût pour le dessin artistique.

Aperçu des générations 9 à 16, relevées dans les registres paroissiaux et les recensements

- Les lieux de résidence des Lochmatter sont connus pour chaque génération :
 - Lagèc : Habitation aujourd'hui disparue à l'entrée des Haudères, sur le chemin menant à La Sage à flanc de coteau, près du torrent de Berthé. Il reste quelques bâtiments agricoles.
 - Berthé : Habitation allongée en aval de la route entre La Tour et Les Haudères, sur un large plat longeant la Borgne.
 - La Tour : Hameau situé entre Evolène et Les Haudères.
 - Pra Tsathely : Partie avale du hameau de Borza, situé entre La Sage et Villa.

-
- **Villa** : Hameau situé en-dessous de l'alpage de Cotter et en-dessus des falaises surplombant Evolène.
 - **La Sage** : Village situé au carrefour entre Villa au Sud et La Forclaz au Nord, en-dessus de La Tour.
 - **Les Haudères** : Village situé au pied des Dents de Veisivis, au carrefour des vallons de Ferpècle et d'Arolla.
 - **La Forclaz** : Village situé en-dessus des Haudères, à l'entrée du valon de Ferpècle.

Conclusion

Seule famille originaire de la vallée de Saas à faire souche durable dans le Val d'Hérens, la lignée des Lochmatter relève d'une surprenante longévité, puisqu'il n'y a jamais plus de dix représentants tout au long de son histoire. Une seule lignée sans ramification, sur 19 générations connues, il s'agit d'un cas unique pour les quelques 95 patronymes étudiés dans le Val d'Hérens. Ainsi, les Lochmatter se sont toujours maintenus et ont traversé six siècles sur les hauts de la commune d'Evolène principalement. Les membres de cette famille possèdent encore les lieux de leurs ancêtres, élèvent les reines de la race d'Hérens dans la pure tradition locale et animent la vie quotidienne de leur patois sonore.

Nous tenons à remercier Jean Lochmatter pour son accueil chaleureux, ses précieuses explications sur les bâtiments et les anecdotes sur sa famille. Un grand merci également à Charles-Albert Beytrison qui a relevé systématiquement les registres paroissiaux d'Evolène et qui contribue largement à l'étude des généalogies hérensardes. Enfin, nous invitons le lecteur curieux à en savoir plus sur le patrimoine évolénard, en consultant les fonds de Mme Marie Quinodoz et du Dr Olivier Clottu aux Archives de l'Etat du Valais à Sion. On y trouve une très riche documentation sur les bâtiments, les toponymes et les familles de région.

Décembre 2018



Corrélation entre profession et famille

2018
Bulletin
28

André Mosoni

J'ai envie de partager avec vous une expérience liée à mes « études de la généalogie ». Ce fait, je l'ai constaté et s'est révélé être d'une certaine importance, durant ces dernières décennies.

J'ai commencé cette réflexion suite à la remarque d'un ami, il y a fort longtemps, dans le contexte des « castes hindous ». Il m'a montré également qu'en Occident, les métiers traversaient les générations au sein de mêmes familles, même si c'était dans une moindre mesure.

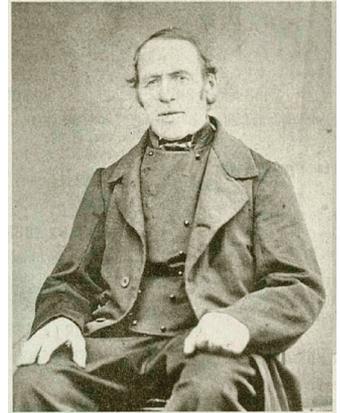
Regardez au niveau politique, militaire ou religieux, il y a des familles comme « Bornet, Couchepin, de Preux, de Riedmatten, Travelletti... » dont certains ancêtres occupaient déjà des fonctions similaires ou approchantes.

Pour ma part, je désire vous donner l'exemple de ma famille

Mon nom de famille « Mosone ou Mosoni » est originaire du Val Bognanco. Cette commune fait frontière avec le vallon haut-valaisan de Zwischbergen proche de Gondo. Les deux régions sont reliées entre elles par le Stockalperweg, construit autour de 1630 à l'initiative du baron Kaspar Jokok Stockalper dans le but de connecter le Valais à l'Italie et d'encourager ainsi le commerce. Ce col pédestre se nomme « Passo Monscera ». ¹

Une vingtaine de familles établies en Valais, mais aussi dans toute la Suisse, sont originaires de cette vallée : Borri, Broggio, Croppi, Casetti, Cocco, Comazzi, Della Torre, Cimavilla, Darioli, Darioly, Della Bianca, Giovangrandi, Gentinetta, Grand, Grandi, Loretti, Maciago, Pacozzi, Pellanda, Pasini, Possa, Possetti, Piroia, Philip, Pianzola, Previdoli, Providoli, Rovina, Salina, Simonetta, Tichelli, Tonossi, Travelletti, Valentini, Vescio...

Leurs premières spécialités : étameurs et ferblantiers. « Ils étament des ustensiles en cuivre ou en fer, c'est-à-dire qu'ils en couvrent l'intérieur d'étain. Il s'agit, la plupart du temps, d'ustensiles de cuisine en métal (casseroles, bassines, assiettes, gobelets, etc.) que continuent à



Pietro-Paolo Mosoni (1808-1891) l'ancêtre commun de tous les Mosoni de Suisse (NF 16.08.2001). Propriété de Joséphine Favre-Mosoni

1. NF 13.10.2013 Arbella Charly-G.

2018

Bulletin

28

utiliser couramment les classes populaires, mais on étamait aussi, à cette époque, les lampes et les lanternes pour augmenter la clarté de

la flamme par réfraction, l'étain étant un métal très brillant. Une minorité fabriquait des objets à partir de moules dans lesquels l'étain est coulé, ou en utilisant du fer-blanc, qui est une tôle métallique recouverte d'étain. Dans ce cas, ce sont des étameurs-ferblantiers. »²

Au XVIII^e siècle, ils étaient plutôt commerçants ambulants. Dès le XIX^e siècle, un nombre important de ces « Bognancais » étaient de petits patrons très actifs dans les domaines de la quincaillerie, ferblanterie, serrurerie. Ils étaient particulièrement doués d'un bon sens commercial. On les nommait « négociants » et dans leurs échoppes, ils vendaient de la mercerie, des étoffes, des draps, des parapluies, des comestibles (épicerie), des produits coloniaux, du tabac, achetaient et vendaient des peaux et du cuir, des chaussures, des chapeaux.

Ils travaillaient aussi dans les prémices de l'hôtellerie et dans des métiers de

« bouche » débit de boissons (vins, bières, liqueurs, eau de vie), vente de vins en gros, vente de viandes, salamis, (boucherie), marchand de bétail. En 1884, on voit un premier « aubergiste » à St-Luc, Mosoni Pierre (début de l'Hôtel Weisshorn). Dès 1896, en plus du commerce de débit de vins et bazar, les associés Mosoni François et Etienne Laveggi tiennent aussi un hôtel à Zermatt. A Mörel, on trouve aussi une famille Tichelli Joseph dans le même domaine de l'hôtellerie en plus des activités commerciales annexes.

Cependant, il y a quelques exceptions : dès 1868, M^e Pierre-Marie Gentinetta, notaire à Loèche, Jean Travelletti, ingénieur à Sion, Joseph Gentinetta et Emil Gentinetta à Glis en tant que guides de montagne, un Darioli aux Agettes tonnelier et un Possa qui a, entre autres, réalisé la charpente de l'Hôtel Weisshorn au-dessus de St-Luc vers 1880.



En 1882, François Mosoni, d'abord installé à Zermatt et à Sierre, où il tenait une épicerie, cherchait un endroit où bâtir un hôtel...

Photo remise par la famille Darioli, hôtel Darioli, restaurant Le Gitan, Zermatterstübli

2. Jean-Luc de Ochandiano Lyon à l'Italienne.

.....

Commerçants originaires du Val Bognanco établis en Valais

Voici une liste des commerçants établis en Valais tirée du registre des taxes sur le commerce et l'industrie, sauf pour les quatre premiers cités ci-dessous :

- 1781 : Mosone Lorenzo à Brigue (plainte auprès du juge Christian Moritz Wyssen, Fonds Mosoni 1645-1853 déposé aux Archives cantonales).
- 1813 : Simonetta Jean à Sion (info Mme de Wolff-Simonetta).
- 1837 : Mosoni Gio à Lens permission de s'établir (scopequery.vs.ch/).
- 1842 : Mosoni Antoine Comptes entre les représentants de la commune de Mase et le curé du lieu, Charles Bonvin, d'une part ; et Antoine Mosoni, d'autre part, au sujet des métaux fournis pour les cloches, pour le montant de 458 écus bons de Sion, payables à la fin de l'année 1843, si possible. (scopequery.vs.ch/).
- 1847 : Mosone Jean et Cie à Lens.
- 1856 : Macciago Joseph, son ouvrier Della Bianca Joseph, à Viège.
- 1858 : Pellanda-Mosoni Laurent à Hérémenche.
- 1858 : Travelletti Laurent Hérémenche, à Vex.
- 1860 : Possa Joseph et Pacozzi Jacques à Loèche.
- 1864 : Pianzola à Ernen.
- 1865 : Grandi et Rovina dans la vallée de Conches.
- 1865 : Pianzola Michael à Brigue.
- 1865 : Borri Joseph Antoine à Loèche.
- 1865 : Providoli Lorenz, Possetti Lorenz.
- 1865 : Pacozzi et Cie à Loèche.
- 1865 : Pellanda Joseph à Chalais.
- 1865 : Travelletti Antoine à Lens.
- 1865 : Pellanda Ferdinand, Pellanda Laurent à Sierre.
- 1865 : Darioly Jean aux Agettes.
- 1865 : Cimavilla Laurent à Sion.
- 1865 : Mosoni Défendente Chamoson à St-Pierre-de-Clages.

2018
Bulletin
28

- • • • •
- 1865 : Valentini Frères à Conthey.
- 1865 : Simonetta Antoine à Martigny.
- 1865 : Travelletti Charles à Isérables.
- 1866 : Mosoni Frères à Viège.
- 1866 : Gentinetta Joseph à Loèche.
- 1866 : Casetti Joseph à Tourtemagne.

- 1867 : Philipp Jacques dans la Vallée de Conches.
- 1867 : Tichelli Johann à Mörel.
- 1867 : Grandi Antoine à Brigue.
- 1867 : Travelletti Charles à Ayent.
- Et cela continue sur des décennies et des décennies. Voici une liste tirée aussi entre 1890 et 1900 :

- Darioli Jérémy « tabac, quincaillerie », à Chippis puis Sierre.
- Pellanda Laurent à Lens.
- Mosoni Pierre et François à St-Luc.
- Mosoni Antoine Quincaillerie, épicerie, à Ayent, et après à St-Léonard.
- Mosoni François à Sierre.
- Darioli Noël à Sierre.
- Pellanda Defendente, les Hoirs de Joseph à Sierre.
- Pellanda Hermann à Sierre.
- Pellanda Jerémy à Sierre.
- Pellanda-Genoud Laurent à Sierre.
- Pellanda et Cie à Sierre.
- Travelletti François à Vex.

- Mosoni Laurent à St-Pierre-de-Clages, Chamoson.
- Mosoni Antoine à Sion.



1888 - 1958

Historique du commerce Louis Tonossi à Sierre à l'occasion de son 70^{ème} anniversaire *1945-1958*

Le fondateur de la Maison Louis Tonossi, M. Eugène Tonossi, est né à Borgnanco d'Entro, près de Domodossola. Le 9 octobre 1857, Paris très jeune de la malheureuse épouse de commerce de la maison Mosoni Frères, à Zermatt et Viège, pour reprendre ensuite sa première boutique des frères Mosoni à Sierre. Ce magasin se trouvait dans l'immeuble de l'Hotel Berdard, actuellement magasin Jos. Giachino. Ce local n'avait pas de vitrine et une seule fenêtre donnait sur la rue. C'était en 1883.

Quelques années plus tard, il agrandissait ses magasins dans un appartement de l'immeuble Jos. de Courtes où est actuellement la pharmacie Allert. Ce local n'avait pas non plus de vitrine et il fallut monter 14 marches pour arriver au magasin.

Cherchant à adapter ses locaux avec les exigences sans cesse accrues de la population siéroise, il acheta un chalet, moitié bois moitié pierre, de Mme Elise Massey et construisit — en 1895 — des magasins qui, pour l'époque, paraissaient très grands.

En 1894, M. Eugène Tonossi demanda et obtint sa naturalisation suisse avec droit de bourgeoisie à Sierre. Aidé par son épouse, dame Angéline Tonossi, il éleva une famille de 6 enfants. Des membres de cette famille, à un moment relativement jeunes, M. Louis Tonossi succéda à son père Eugène dans le commerce fondé en 1883. Ce dernier mourut en 1910.

M. Louis Tonossi racheta le 29 juin 1911 son premier commerce de feu Constantin Pellanda de Séraphin. Ce local, long et étroit, se trouvait en face de l'Hotel de la Poste, propriété de la famille Gaviolet, frères à Sierre. Nombreux sont encore les Siérois qui doivent se rappeler la rue étroite surmontée d'une enseigne en bois avec mention « Hôtel de la Poste ».

M. Louis Tonossi ouvrit, presque simultanément, un autre magasin à la rue Notre-Dame des Marais (ancien magasin Jérémie Darioli) pour, ensuite, reprendre le commerce de son frère Henri Tonossi et devenir propriétaire du magasin paternel, près de l'église.

A peu près à la même époque, M. Tonossi acheta l'ancien bâtiment du « Café National », qui fut exploité ensuite par la Municipalité.

En 1928, M. Tonossi fit l'acquisition d'une parcelle appartenant à l'Hotel Bellevue et y construisit les locaux actuels, premiers grands magasins de la ville de Sierre.

Il occupa personnellement les locaux se trouvant au couchant de la porte d'entrée principale pour louer les autres locaux de vente.

En 1945, des transformations importantes ont été faites et tous les magasins furent occupés par le commerce Louis Tonossi, ceci afin de toujours mieux servir la clientèle.

C'est, enfin, le 1er février 1953 que le représentant de la deuxième génération de la Maison Tonossi, M. Louis Tonossi, prend une retraite bien méritée, après de nombreuses années de rude labeur.

Il cède la place, à partir de cette date, à ses enfants, la troisième génération Tonossi. C'est justement cette dernière étape que nous saluons aujourd'hui. De nombreuses transformations, EFFECTUEES ENTIEREMENT PAR DES ARTISANS SIEROIS, ont redonné un nouveau cachet très attrayant à la maison. Des stocks encore plus importants et présentés de la façon la plus moderne permettent de satisfaire tous les goûts.

C'est ainsi que, grâce également à l'appui de M. Wulchick qui cède ses locaux de vente à son beau-fils, sont nées les maisons suivantes :

EUGENE TONOSSO | Confection hommes et chaussons.

VICTOR REY-TONOSSO | Les autres rayons, à l'exception de l'alimentation, et avec adjonction de la confection pour dames et fillettes.

RICHARD TONOSSO | L'alimentation (libre-service).

1885-1953, deux dates qui vivent la naissance et l'épanouissement d'un commerce entièrement siérois, qualité qui ne peut s'appliquer à d'autres maisons similaires.

Avant de prendre congé de ses amis et connaissances et de sa nombreuse clientèle, M. LOUIS TONOSSO se fait un devoir, en même temps qu'un agréable plaisir, de remercier chacun pour toute la confiance qui lui a été accordée pendant plus de 40 ans. Il espère vivement que cette confiance sera reportée sur ses successeurs.

Sierre, 29 mai 1953.

Document remis par
Jacques Tonossi, Sierre

.....

Travelletti Jean à Sion.
 Casetti Ferdinand à Brigue.
 Pacozzi Hermann à Brigue.
 Providoli Lorenz à Brigue.
 Pellanda Carl à Brigue.
 Pianzola Marcel à Glis.
 Gentinetta Joseph à Glis.
 Gentinetta Emil à Glis.
 Casetti Joseph Antoine à Naters.
 Della Bianca Paul à Naters.
 Darioli Casimir à Viège.
 Della Bianca Ferdinand à Viège.
 Possa Danielo à Viège.
 Pianzola Laurent à Viège.
 Casseti Gebr. à Viège.
 Rovina Jérémie à St-Niklaus.
 Providoli Anton à Stalden.
 Providoli Peter à Stalden.
 Gentinetta Loren à Törbel.
 Gentinetta August à Vesperterminen et Zermatt.
 Mosoni Frantz à Viège.
 Laveggi – Mosoni à Zermatt.
 Tonossi Eugène à Sierre.
 Darioli-Laveggi Leuk puis Martigny-Bourg

...

On peut constater que ces « immigrés » œuvraient dans la quasi-totalité du Valais. Peut-on dire qu'ils ont changé le « tissu commercial et économique » du Valais ?

« Il est paradoxal de penser qu'entre 1850 et 1900 le Valais connaît une forte émigration vers d'autres horizons, comme l'Argentine, le Brésil, l'Amérique du Nord... ces hommes qui ont quitté le pays l'ont fait pour

trouver une vie meilleure... alors que ceux qui se sont installés chez nous l'ont fait parce que c'était pour eux synonyme de vie plus clémente. »³

Je me permets une suggestion : écrire un livre retraçant 200 ans d'histoire avec le thème : « Valais à l'italienne ou à l'Ossola » et il me vient en tête un nom comme la famille Giovanola et tant d'autres qui ont donné du travail à des centaines de Valaisans sur un siècle environ.

Et je fais référence à ce magnifique livre « Lyon à l'italienne » écrit par Jean-Luc Ochandiano. Cet ouvrage décrit deux siècles de présence italienne dans l'agglomération lyonnaise et présente les spécialités de chaque région italienne. Les étameurs-ferblantiers sont de l'Ossola, les plâtriers-peintres sont de la « Valsesia », les paveurs venaient de la « vallée d'Elvo » à 10 km à l'ouest de Biella, etc.

Maintenant, revenons à ce thème de « corrélation entre profession et famille » qui m'a aidé dans mes recherches généalogiques.

Les variations « orthographiques » d'un nom de famille

Dans ma lointaine famille, il y a Mosone Laurent Antoine Joseph Marie né en 1780 à San Lorenzo Bognanco. Il se rend dans la région de St-Pierre d'Albigny, proche de Chambéry en Savoie puis dans la région d'Aix-les-Bains.

Il se marie avec Antoinette-Jeanne Prunetti (Brunetti) née en 1875. Naissent plusieurs enfants : Jeanne Mosone en 1807, François Mesony en 1808 (et non Mosone ou Mosoni), Jeromine Mosone en 1810, Jean-Baptiste Mesony en 1811.

D'un second mariage suite au décès de sa première épouse naît Astasie Mesony en 1829.

Comme on peut voir, le nom change. Il s'écrit Mosone, pour devenir Mésony. Et à la génération suivante, le nom de famille deviendra Maisonny, nom de famille assez répandu en France, surtout dans la région de la Haute-Loire et qui n'a rien à voir avec le nom initial Mosone ou Mosoni.

Comment continuer cette recherche pour trouver les descendants de cette famille devenue avec les générations Maisonny ?

Quand je contactais des familles Maisonny, ils me disaient très souvent qu'ils ne connaissaient pas ce nom dans la région d'Aix-les-Bains.

Or, par chance, j'ai pu parler avec Mme Caloz-Maisonny, à Aix-les-Bains, âgée de 90 ans, et qui m'a parlé de sa famille. Son père était Valaisan, ma-

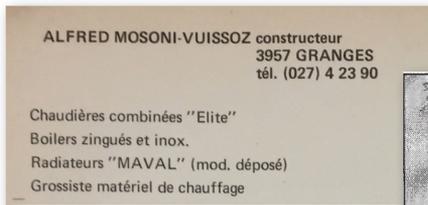
3. Editorial bulletin 2011 AVEG.

rié à une Mlle Maisonnny. Elle portait le nom de famille Caloz-Maisonnny. Elle savait que sa famille maternelle était originaire de la région de Domodossola et qu'avec le temps, selon elle, l'écriture de son nom avait été modifiée, pour faire plus français (demande politique de l'époque ?). Son grand-père, Claudius Maisonnny, avait aussi travaillé dans la ferblanterie et autres dérivés à Aix-les-Bains. Il avait deux frères et une sœur, soit Etienne-Philibert Maisonnny ayant une grosse affaire dans la ferblanterie à Paris, Jean-Marie Maisonnny, mort relativement jeune et Madeleine devenue Sœur religieuse.

Comment trouver ces familles Maisonnny dans la région de Paris et ailleurs alors qu'il en existait déjà tant qui n'avaient pas de lien avec la mienne ?

Le métier ancré dans les gènes

A ma grande surprise, grâce aux différents métiers et à force de chercher, j'ai trouvé des descendants qui exerçaient dans la ferblanterie, le chauffage mais aussi dans l'hôtellerie. Ce qui m'a frappé, un jour, c'est de voir une entête « Etablissements Marc Maisonnny Megève – Paris – Sallanches ».



J'avais l'impression de voir l'entête de l'activité de mon père qui était aussi dans le chauffage... Et pourtant, ils étaient certainement des cousins de 10^{ème} génération. Marc Maisonnny était aussi très actif dans le développement de la station de Megève en créant un hôtel avec piscine pendant l'été et patinoire durant l'hiver et en construisant énormément de chalets de vacances. A nouveau, je fais la comparaison avec ses très lointains cousins, Mosoni Pierre et François, qui ont construit l'hôtel du Weisshorn, au-dessus de St-Luc.

Lorsque je cherchais d'autres familles à Paris, c'est encore une dame Maisonnny que j'ai trouvée, fille du ferblantier Maisonnny, grande défen-seuse de petits patrons dans les quartiers de la Tour Montparnasse.

Ainsi je constate que le métier de base reste très fort ancré dans les gènes de notre famille.

2018
Bulletin
28



Tout ça pour dire que faire de la généalogie, c'est aussi retrouver des métiers, des dons qui traversent les générations.

On peut même parfois avoir un changement de métier et, quelques générations plus loin, le métier revient. Est-ce un « hasard » ou le fruit de nos « gènes » ? Là, je laisse chacun à sa réflexion.

Mais, ce que je peux affirmer, c'est que j'ai de lointains cousins, à Lyon, qui ont conduit des entreprises de « chaudronnerie, de fabriques d'ustensiles, de cuisine ou de cuisines industrielles ». Dans la région de Paris, il existe encore une serrurerie de fenêtres Mosoni » et, à Domodossola, quelques commerçants et quincaillers. Des cousins ont un commerce de

machines agricoles en Argentine, d'autres assurent l'importation générale des tracteurs « John Deere » au Pérou. Au Brésil, à San Paulo, ils ont une entreprise de ferblanterie.



En Valais, mon frère est dans la quincaillerie, arts ménagers et moi-même suis dans la vente et installation de fourneaux à bois et pellet, cheminées.

Est-ce un « hasard » ? Toujours est-il que la profession m'a toujours aidé à connaître mes cousins proches ou lointains.

En guise de conclusion

Je livrerai une dernière constatation : sur les dernières générations de descendants « Bognançais », grâce à un caractère indépendant et volontaire, ils sont aussi devenus des avocats, médecins, dentistes, soit des professions libérales.

Merci de votre intérêt et collaboration. C'est avec un immense plaisir que je récolte volontiers toutes sortes d'informations sur les noms de familles cités dans cet article. Mon e-mail : andremosoni@hotmail.com

Je vous souhaite beaucoup de passion dans vos recherches et avec mes plus chaleureuses salutations. Et pourquoi pas : une retrouvaille des « Bognanches Valaisans » dans la vallée comme en 1977 et en 1981. L'appel est lancé...

Les familles Dumas d'origine valaisanne

2018
Bulletin
28

Hervé Mayoraz et Bernard Dumas

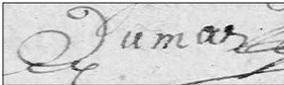
Avertissement

Cet article contient beaucoup d'insuffisances dues essentiellement à des archives lacunaires en provenance de Salins et à l'impossibilité de consulter les décisions judiciaires civiles et pénales, livrées en vrac aux Archives de l'État du Valais ; lesquels documents apporteraient certainement un meilleur éclairage sur l'histoire de cette famille.

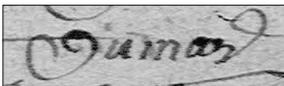
Les cacographies¹ du patronyme Dumas

L'ascendance française du patronyme Dumas d'origine valaisanne est attestée par plusieurs documents dont un décret signé par l'évêque de Sion en 1713. En effet, l'ancêtre des Dumas valaisans est tisserand, se prénomme Jean et vient de Saint-Appolinaire, un village du diocèse de Lyon, situé aujourd'hui dans le département du Rhône, en région Auvergne-Rhône-Alpes.

Si, à Saint-Appolinaire, ce patronyme s'écrivait bien Dumas (avec un s final), arrivé à Vex, Jean devient un Dumar (avec un r final). Cette faute d'orthographe est probablement due à une mauvaise lecture du laissez-passer ou autre document que détient Jean à son arrivée en Valais. Sa descendance porte le patronyme Dumar jusqu'en 1833 puis, pour une raison inconnue, Dumar se modifie en Dumard.



Exemplaires du patronyme Dumas pris dans le registre de baptême de Saint-Appolinaire dans les années 1670-1790
(Source : Archives départementales du Rhône, en ligne)



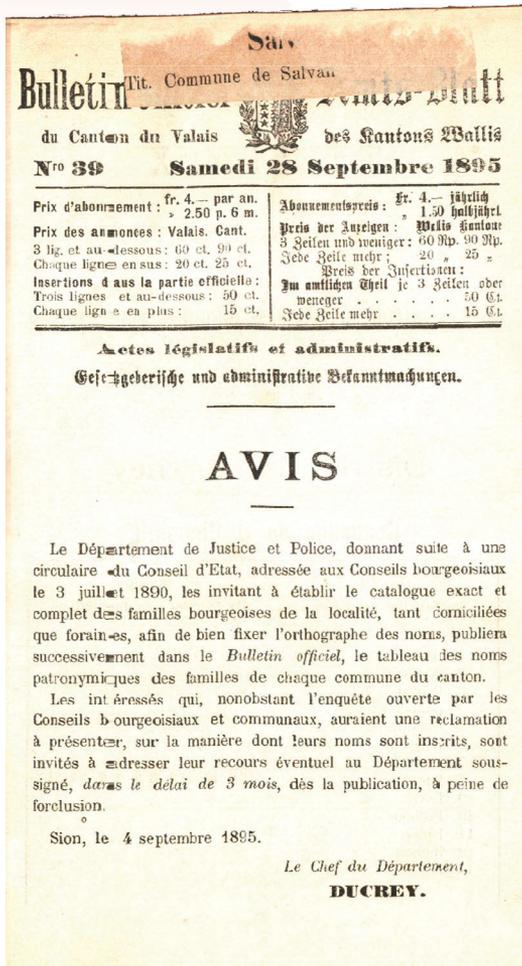
Il faut relever qu'à cette époque, la majorité de la population est illettrée, les curés qui tiennent à jour les registres de paroisse ne sont généralement pas très sensibles à la graphie des patronymes et les clercs de notaire font souvent des fautes dans la rédaction des actes. A Salins, au cours du XIX^e siècle, on trouve également des Dumart (avec un t final), un Dumast (avec un st final), un Dumars (avec un rs final) et même quelques rares Dumas (avec un s final).

1. Larousse en ligne : *Mauvaise écriture, mauvais style, orthographe fautive.*

2018
Bulletin
28

Le besoin d'uniformisation orthographique des patronymes se fait toutefois sentir dans le pays. La Constitution fédérale de 1874 pose les bases

de la tenue d'un registre d'état civil laïc. Celui-ci fait l'objet d'une loi fédérale attaquée par référendum mais acceptée par 51% des votants. La loi imposant la création d'arrondissements d'état civil et de procédures uniformes dans toute la Suisse entre en vigueur le 1^{er} janvier 1876.



Avis paru dans le *Bulletin officiel* concernant l'orthographe des patronymes (Source : AEV-BO 28/09/1895)

munne de Salins est envoyé au Conseil d'Etat et paraît dans le *Bulletin officiel* du 26 octobre 1895. Les familles Dumas de Salins retrouvent enfin leur patronyme d'origine !

2. AEV : Cote 1101 n° 61.

Noms des familles domiciliées.	
1. Besse.	12. Hanmann.
2. Bechler.	13. Locher.
3. Beytrison.	14. Métrailler.
4. Bovier.	15. Padong.
5. Corthey.	16. Pitteloud.
6. Dussex.	17. Rossier.
7. Dumas.	18. Rudaz.
8. Dallèves.	19. Stalder.
9. Felley.	20. Spahr.
10. Filhez.	21. Tröillet.
11. Gay.	

Noms des familles non domiciliées.	
1. Löttscher.	3. Mülli.
2. Gabioud.	

Liste des familles domiciliées dans la commune de Salins avec la nouvelle orthographe officielle
(Source : AEV-BO 26/10/1895, p.1402)

Pour des raisons de simplification, le patronyme Dumas est écrit ci-après toujours avec sa nouvelle orthographe officielle. En effet, dans les archives consultées, on peut rencontrer ce patronyme écrit de différentes façons

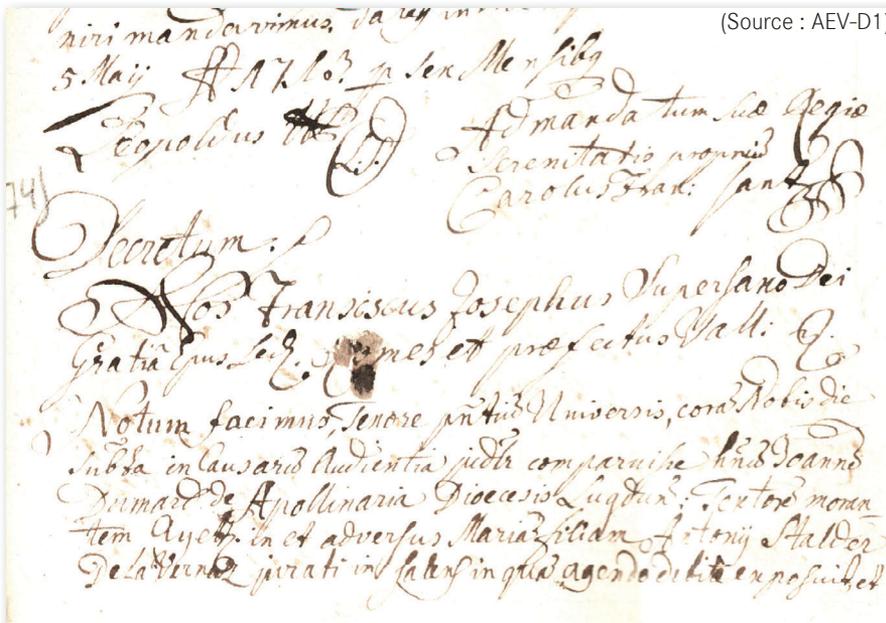
suivant la date de l'événement. Par exemple : Dumar à la naissance, Dumard au mariage et Dumast au décès.

Du statut d'immigré à la bourgeoisie de Salins

Lorsque Jean Dumas décide de s'installer en Valais au tournant du XVIII^e siècle, il dispose d'un statut qu'on qualifie aujourd'hui d'immigré car il n'est même pas originaire d'une autre commune valaisanne et sa situation financière ne lui permet pas d'acquérir une bourgeoisie. On peut supposer que ce tisserand, arrivé avec son métier pour honorer des commandes de draps, obtient, avec le temps, une permission tacite de domicile.

Ci-dessous et page suivante, décret de l'évêque Supersaxo

(Source : AEV-D1)



28 Jean courtise une salinarde de bonne famille, Marie Stalder qui tombe enceinte. La famille se mobilise pour régulariser la situation. L'évêque intervient, une convention est signée et le jeune couple se marie.

Reduxit qualiter ultra citraque promiserint. Matrim' accidentibus
 archis in presentia Baronis Natis et acceptis, conula pariter
 subsecuta hinc siquidem instanter petiit, sibi eandem praesens
 elocari, et in facie Eccl'ae, fathae nostra conjugii sese. *1711*
 Ex adverso et in oppositum comparente ipsa parte
 ad coram comitata suis nabe et fathae non alia alle
 gantibus in praesentibus in partem quam eundem non
 competentem sere promissum litteris festibus bona fama
 conditionis, et liberi status nec licentia habere in aliena
 Dioec: deponandi et ita q.
 praesentibus litterar' *1711* In partibus coram Natis facta
 ut sit per inspectis de jure videndis, et in praesentibus, proinde
 Nos Eligius et Judex. sedentes ad tribunal Dei romiae in
 vocato, harum serie nra Decretis, et provisione facimus et
 pronuntiamus, quatenus q. Actor per nos litteras Baptismes
 suas producat, quas examinamus, et approbamus, licentia in
 aliena Dioec: deponandi, nec non litteras sufficientes ad id requi
 sitas coram. Deinde exhiberit, et debite exhibuerit eadem praesentibus
 dicitur actori vel Nubati, vel defectu hujus, eandem gloria nra fathae
 condemnamus in omnibus expensis culpa, ignominia, ac am
 alijs de jure debitis, et quod sitio eius omni onere in solidum, et ita
 Actorum in omnibus licentia. In quos G. Adami ex capro
 rogati Mo onis die huius 7 Junij 1711.
 Ad mand
 Littera liberi status.
 Nos Franciscus Josephus Imperator Dei gratia Imperator Romanus

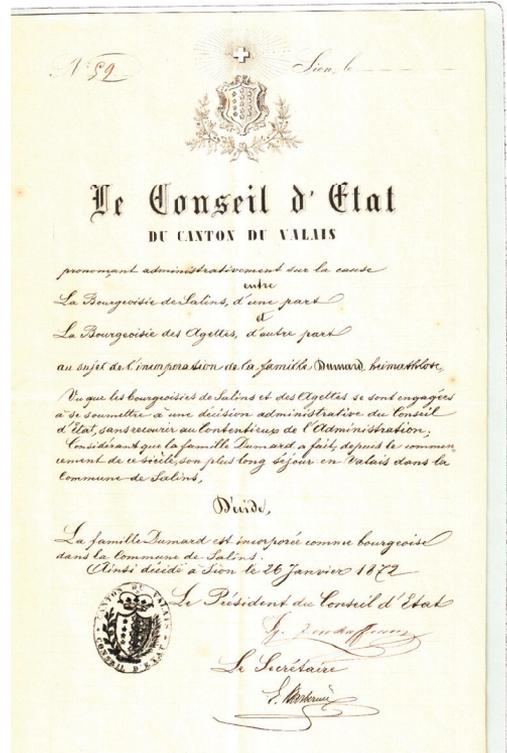
75)

Il faut rappeler qu'à l'époque, il est d'usage que, si une valaisanne épouse un étranger, celle-ci perd son statut de bourgeoise et devient aussi une étrangère. Les étrangers étaient donc mal acceptés et mal intégrés en Valais. Des cas sont signalés où un bourgeois ayant reçu un étranger chez lui ou ayant vendu sa maison à un étranger perdait son droit de bourgeoisie³.

Par la suite, l'acquisition de propriétés par Jean et ses descendants facilite certainement l'intégration des Dumas mais ces immigrés sont toujours privés des droits politiques, de la liberté d'établissement et de commerce. Ceux-ci s'accommoient de leur situation, s'intègrent dans la région et obtiennent dès 1818 un statut particulier d'*habitant perpétuel*, soit une autorisation officielle de domiciliation dans leur commune de résidence.

La discrimination vis-à-vis des non-bourgeois, qui subsiste dans plusieurs cantons, est combattue par les Chambres fédérales. Les députés fédéraux adoptent en 1850 une loi visant à supprimer le statut d'*heimatlosen*⁴ et à obliger les cantons d'accorder le droit de bourgeoisie aux *habitants perpétuels*.

En Valais, on résiste à mettre cette loi en vigueur à cause de l'importance accordée aux symboles bourgeoisiaux et surtout à la richesse de ces communautés. Suite aux pressions du Conseil Fédéral, le Grand Conseil valaisan se résout à adopter une loi sur les *heimatlosen* en... 1870.



Décision du Conseil d'Etat du 26/01/1872
(Source : AEV)

3. « L'octroi du droit de bourgeoisie aux "heimatlosen" dans le Canton du Valais (1850-1880) » de Patrick Willisch, in Bulletin de l'AVEG no 9/1999.

4. Larousse en ligne : *Personne dépourvue de nationalité légale*.

À cette époque, les quelques familles issues de Jean Dumas résident essentiellement dans les communes de Salins et des Agettes. Ces deux communes se renvoient la balle pour éviter d'accorder la bourgeoisie aux Dumas. L'affaire est finalement portée devant le Conseil d'Etat qui, « considérant que la famille Dumard a fait depuis le commencement de ce siècle, son plus long séjour en Valais dans la Commune de Salins », prend une décision administrative le 26 janvier 1872 et décide que « La famille Dumard est incorporée comme bourgeoisie dans la Commune de Salins ». Les Dumas ne sont plus des *heimatlosen* !

Les armoiries

Le blason des Dumas originaires de Salins est récent. Josiane Bridy-Dumas, ancienne tenancière de la brasserie Chantouvert à Sion en prend l'initiative. En 1963, souhaitant faire un cadeau de Noël à ses parents, elle contacte G. Loretan, un dessinateur d'armoiries connu dans la région. Celui-ci découvre à Lausanne, aux Archives cantonales vaudoises, les armes du patronyme vaudois Dumard⁵. Il s'en inspire, inverse les couleurs en prenant comme fond celles de Salins.



*D'or au pairle d'azur
flanqué de deux
étoiles à cinq rais de
gueule.*

Armoiries des Dumard
de Forel (Lavaux) et de
Villars-Mendraz (VD)
(Source : ACV-Armorial
vaudois, tome 1 de
D.L.Galbreath, Baugy sur
Clarens, 1934)



*D'azur au pairle
d'or flanqué de deux
étoiles à six rais du
même.*

Armoiries des Dumas de
Salins
(Source : AVEG-Nouvel
Armorial valaisan, éd. du
Scex, St Maurice, 1974)



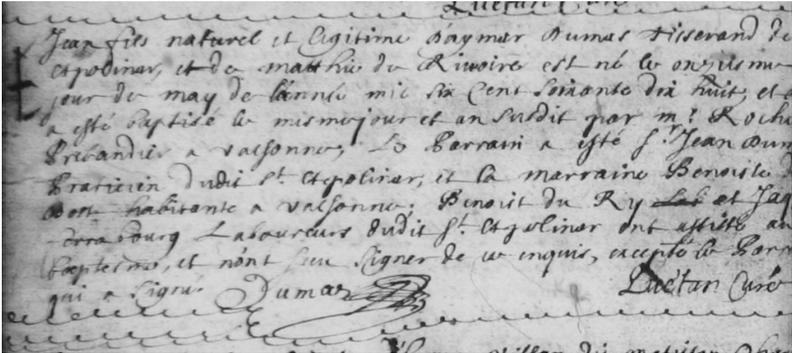
*D'azur à deux gerbes
de blé d'or croisées
en sautoir, accompa-
gnées de deux étoiles
à six rais du même,
l'une en chef, l'autre
en pointe.*

Armoiries de la
Commune de Salins
(Source : AVEG-en ligne)

5. Le patronyme Dumard, dont la branche suisse est bourgeoisie de Forel (Lavaux) et Villars-Mendraz, est originaire de la banlieue de Dijon.

L'installation de Jean Dumas en Valais

Les nombreuses batailles entreprises par les rois de France pour la conquête de la Franche-Comté déstabilisent toute la région lyonnaise durant le XVII^e siècle. Il s'ensuit un important brassage de population. La famine de 1693-1694, les épidémies de typhus puis la grande famine de 1709 entraînent une effroyable misère dans les campagnes. C'est dans ce contexte que naît, le 11 mars 1678, à Saint-Appolinaire, dans le diocèse de Lyon, Jean Dumas, fils de Aymard et de Marthe de Rimoire.



Naissance de Jean Dumas consigné dans le registre paroissial de Saint-Appolinaire
(Source : Archives départementales du Rhône, en ligne)

A cette époque, la plupart des tisserands ruraux partagent cette activité avec les labours. Devenu adulte, Jean opte pour le métier de son père mais la misère qui règne dans le pays l'incite à partir. C'est probablement ainsi, qu'au début du XVIII^e siècle, Jean Dumas arrive en Valais, accompagné des frères Claude et Romain Molière.

Ils sont tisserands itinérants et, selon la coutume du moment, se déplacent de village en village avec leur métier. Les paysans fournissent le chanvre, produit de leurs chènevières, s'emploient à la préparation et au lavage des fils pour leur permettre le tissage de toiles, de draps et de linge.

Jean Dumas s'installe d'abord à Ayent, puis se déplace aux Agettes où il fait la connaissance de Marie Stalder ¹⁶⁸², une jeune fille de La Vernaz. L'idylle devient problématique lorsque Marie informe ses parents qu'elle est enceinte : Jean est un étranger et n'a aucune attache dans le pays. Pour sauver l'honneur de la famille et l'avenir de Marie, son père Antoine Stalder, juré de Salins, contacte l'évêque de Sion, François-Joseph Supersaxo qui rédige un décret porté en faveur de Jean Dumas ⁶

6. Voir le décret pp. 55 et 56.

Jean se remarie le 30 novembre 1725 avec Marie Glassey^{°-1700} de Nendaz qui met au monde sept enfants dont deux décèdent probablement en bas âge.

La date de décès de Jean n'est pas connue, toutefois on sait qu'il réunit ses enfants le 14 décembre 1766 pour effectuer une donation entre vifs⁷. Il a 87 ans.

- **Josèphe Thérèse DUMARD** (n. 1785)
- **Joseph DUMARD** (1785-1785)
- **Marie Joséphine DUMARD** (1787-1871)
- m. 1828 Jean Joseph PRALONG
- **Marie Marthe "Catherine" DUMARD** (n. 1789)
- **Anne Marie Catherine DUMARD** (n. 1790)
- **Marie Catherine DUMARD** (n. 1795)
- m. ENV1821 Jean GENDET (n. 1794)
- **Anne Marie DUMARD** (1798-1799)
- **François DUMARD** (1800-ENV1803)
- **François DUMARD** (1805-AVT1869)
- m. 1822 Anne Marie Catherine PRALONG (n. 1803)

- **François "Joseph" Ignace DUMARD** (1822-1897)
- m. 1856 A. M. dite Antoinette VUIGNIER (1838-1919)
- **Jean François DUMAS** (1824-1896)
- m. AVT1874 Catherine ROMAILLER (d. AVT1880)
- **Marie Catherine Joséphine DUMAS** (1827-1827)
- **Anne Marie DUMAS** (1829-1851)
- m. ENV1850 Antoine BESSE
- **Marie Joséphine Mélanie DUMAS** (n. 1832)
- m. 1856 Joseph Jean BEX (1812-1885)
- **Jean Joseph Aloïs DUMAS** (1834-AVT1880)
- m. 1862 Marie "Catherine" DUSSEX (1847-1892)
- **Charles Louis DUMAS** (1839-1887)
- m. 1861 Elisabeth Thérèse VUIGNIER (d. AVT1906)
- **Joseph "Antoine" DUMAS** (1842-1927)
- m. 1882 Marie "Catherine" DUSSEX (1847-1892)
- **Antoine Barthélémy DUMAS** (1846-1873)
- m. ENV1870 Marie PRALONG (n. ENV1850)

=> voir suite tableau 2

=> voir suite tableau 3

=> voir suite tableau 4

- **Jeanne Marie Josette DUMARD** (n. AVT1800)
- m. Jean GENOLET (n. 1819)
- **Marguerite DUMARD** (n. AVT1801)
- **Madeleine DUMARD** (n. AVT1802)

Légende	
n. ou °	= naissance
m. ou x	= mariage
d. ou +	= décès
2	= 2 ^{ème} lit
AVT	= avant
ENV	= environ
APR	= après

7. AEV : RN-Rey, 242.34.12 du 14/12/1766.

Les trois premières générations issues de Jean

Des enfants de Jean Dumas, nous retenons :

- **Gaspard** est tisserand, comme son père. Il épouse Catherine Troillet ^{°-1720} qui met au monde trois filles et un garçon, François, décédé à l'âge de 29 ans. Gaspard travaille également la terre. Il achète des parcelles au «Veigy» et au «Tsan de la Morgiory» sur la commune de Vex⁸ et vend la moitié de sa maison à son demi-frère Jean Louis⁹. En 1767, il est nommé tuteur des enfants de sa demi-sœur Romaine devenue veuve. Gaspard décède cinq ans plus tard à l'âge de 55 ans environ.

Sa veuve, Catherine Troillet, poursuit l'activité agricole avec ses enfants et rédige son testament en 1782¹⁰. L'aînée de ses filles, Pétronille ^{°<1747}, épouse Jean Pitteloud. En 1775, celle-ci vend une maison héritée à Salins et achète une vigne à «Aven» (Conthey). Peu avant sa mort, en 1804, elle achète une part de propriété de l'alpage de «Cleuson» (Nendaz). La cadette des filles, Madeleine ^{°1751}, met au monde cinq filles avec Pierre Laurent Playsen ^{°-1750}. Devenue veuve vers 1805, elle se remarie avec Barthélémy Crettaz avec qui elle a un garçon, Jean. Madeleine est entreprenante en affaires. Après son deuxième mariage, elle vend 1/6 d'appartement à La Vernaz¹¹, une vigne¹², un pré situé au «Liappey»¹³, 1/8 de maison et un grenier à Misériez¹⁴ puis, après la mort de son deuxième mari, elle échange¹⁵ avec le président des Agettes, Sébastien Favre, un champ nommé «Ban Deni» à La Vernaz contre un champ de même surface à Vex au lieu-dit «En Combetta». En plus, Favre rajoute 1/5 de la moitié d'un raccard situé aux Agettes, 152 écus de Sion, une doulière¹⁶ de deux ans et un mouton.

- **Pierre**^{°1725}, deuxième fils de Jean se marie avec Marie Grossried et a un fils qui décède en bas âge. Pierre meurt quelques années plus tard, vers 40 ans.
- **Jean Louis**^{°1731} est le seul garçon de la famille à avoir une longue descendance. Paysan, il est très entreprenant et achète un appartement à Salins (une chambre, cuisine et cave pour 16 sous)¹⁷, échange

8. AEV : AC Vex-L6, p.104, 1734.

9. AEV : RN-Bonvin, 242.8.2, p.48 du 30/11/1767.

10. AEV : RN-Rey, 242.34.37 du 21/5/1782.

11. AEV : RN-Rey, 242.34.21, p.7.

12. AEV : RN-Rey, 242.34.37, p.66.

13. AEV : RN-Rey, 242.34.42, p.84.

14. AEV : RN-Bonvin, 242.8.26, p.18 du 15/11/1785.

15. AEV : RN-Bonvin, 242.8.52, p.115 du 27/3/1808.

16. Larousse en ligne : Chèvre ou brebis portant deux petits.

17. AEV : RN-Rey, 242.34.8 du 22/2/1761.

avec Antoine Filliez divers terrains à Salins¹⁸, achète à son demi-frère Gaspard une demi-maison et à Joseph Stalder, ancien lieutenant de Salins, une semande, une moitié de grange et une étable à la «Bugnateyre» (Salins) pour 19 couronnes sédunoises¹⁹. Marié à l'âge de 22 ans avec Anne Marie Heimoz^{°~1735}, le couple a huit enfants dont les deux derniers décèdent à la naissance. Il est également père d'un enfant naturel avec Marie Logean.

En 1802, âgé de 71 ans, Jean Louis^{°1731} et son épouse Marie Heimoz déménagent à Salins. Il n'y a alors plus de Dumas résidant à La Vernaz-les Agettes. En 1807, trois ans avant sa mort, il donne à ses deux fils Jean Louis Etienne et Joseph Alphonse Adrien, sa maison située à Salins²⁰.

Le fils illégitime de Jean Louis^{°1731}, Antoine Louis^{°1763} est né à Hérémece. Il est entreprenant comme son père et, devenu adulte, il s'établit à Euseigne (Hérémece)²¹ pour épouser, en 1786, Marie Élisabeth Dayer⁺¹⁸¹³ qui lui donne trois filles. Dans son village, il achète des terres à Martin Follonier²², il construit une maison au «Plan-de-la-Croix» et vend une partie des mayens situés à «Letheygeon»²³.



Chalet construit par Antoine Louis Dumas au Plan de la Croix.

Le nom d'Antoine est gravé sur la «planète» et la pierre ollaire (1803), aujourd'hui le chalet est propriété de la famille Delavy-Seppey (Photo-Collection Hervé Mayoraz)

Des autres enfants de Jean Louis^{°1731} et son épouse Marie, nous retenons :

- Jean Louis Etienne^{°1769} a un comportement répréhensible dans sa jeunesse. Malheureusement, les archives ne permettent pas de connaître le délit commis à l'âge de 24-25 ans mais un extrait du protocole du Tribunal Cantonal²⁴ précise que Jean Louis Etienne fut conduit aux

18. AEV : PTDC0010-11 du 12/4/1767.

19. AEV : RN-Bonvin du 242.8.14, p.14 du 23/3/1777.

20. AEV : RN-Rey, 242.34.67, p.95 du 16/3/1807.

21. Recensement 1802.

22. AEV : RN-Rey, 242.34.50, p.21 du 25/11/1787.

23. AEV : RN-Rey, 242.34.66, p.28 du 25/3/1804.

24. AEV : Cote H3/290 du 21/8/1798.

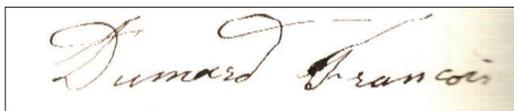
frontières du canton par deux fusiliers en exécution de la sentence rendue par l'ancien Gouvernement. Ayant commis un acte criminel, il est «banni perpétuellement de la Patrie et République du Valais seulement et non dehors des cantons helvétiques». En 1802, probablement grâce au changement de Régime, Jean Louis Etienne est de retour à Salins²⁵ et son père lui vend une moitié de grange et des prés sur le territoire de Salins²⁶. Plus tard, il achète encore à Vincent Favre de La Vernaz, un pré au lieu-dit «Praz du Ranz» pour 410 écus²⁷.

- Joseph Alphonse Adrien²⁸ °1754 épouse Catherine Bellwald °1752 de Conches. Le couple a neuf enfants dont trois meurent en bas âge, seul François²⁹ °1805 se marie, les autres restent célibataires.

François °1805, père des trois branches des Dumas valaisans

François °1805 le cadet de la famille de Joseph Alphonse Adrien °1754, épouse Anne Marie Catherine Pralong °1803. Le couple a neuf enfants. Deux d'entre eux ont une descendance qui conserve le patronyme Dumas mais ce patronyme disparaît à la génération suivante. Il s'agit d'Antoine Barthélémy °1846 qui meurt à 27 ans après avoir eu une fille et d'Anne Marie °1829 qui met au monde une fille naturelle, Marie Philomène °1851 et décède sept mois plus tard à l'âge de 22 ans.

Trois autres garçons de François °1805 et d'Anne Marie Catherine Pralong °1803 sont à l'origine des trois branches actuelles des Dumas valaisans, celle de François Joseph Ignace °1822, celle de Charles Louis °1839 et celle de Joseph Antoine °1842.



Signature de François Dumas sur un acte notarié (Source AEV)

Branche de François Joseph Ignace Dumas °1822 (cf. page ci-contre)

François Joseph Ignace °1822 est illettré, ne sait pas signer mais est un paysan entreprenant. Installé à Salins, il a 33 ans lorsqu'il épouse une

25. Recensement de 1802.

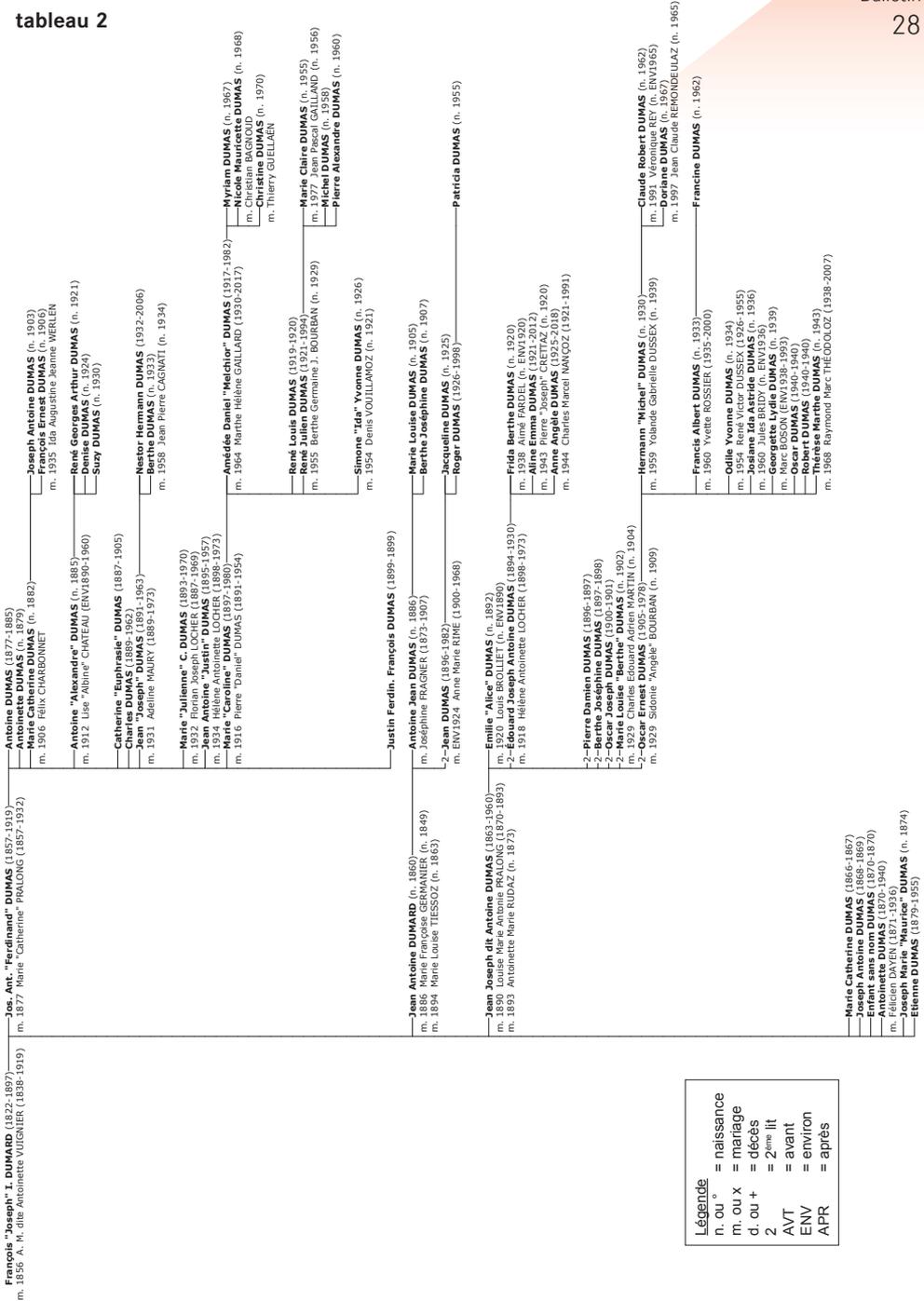
26. AEV : RN-Rey, 242.34.67, p.94 du 16/3/1807.

27. AEV : RN-François Sierro du 28/5/1826.

28. Recensement de 1829. Son statut d'étranger le place dans la 3ème classe du recensement. En remarque, il est précisé : Facultés intellectuelles médiocres.

29. Recensement de 1829 : Il figure en 3ème classe du recensement. En remarque, il est précisé : Facultés intellectuelles bonnes. Au recensement de 1850, il se dit «Propriétaire de biens fonciers».

tableau 2



Légende
n. ou ' = naissance
m. ou x = mariage
d. ou + = décès
2 = 2^{ème} lit
AVT = avant
ENV = environ
APR = après



jeune fille de 17 ans, Anne Marie Vuignier^{°1838} dite Antoinette qui met au monde huit enfants. Elle en élève un neuvième, Joseph Antoine^{°1868}, enfant illégitime³⁰, fils de François Joseph Ignace.

Peu après leur mariage, François Joseph Ignace agrandit son domaine. Il achète un jardin³¹ de 30 toises au «Coudrey», un verger³² de 100 toises, un pré-verger³³ de 190 toises et une partie de maison³⁴ à «la Crettaz» de Misériez. A sa mort, François Joseph Ignace possède 16'550 m² de pré-champs et vergers à Misériez, «Crettaz», «Trouvis», «Beugnatère» et «Pré-des-Chèvres» ainsi qu'une maison et une grange.

Sur ses neuf enfants, deux filles et un garçon décèdent en bas âge, trois garçons et une fille se marient. Les autres restent célibataires. Nous retons :

- Joseph Antoine Ferdinand^{°1857} qui est laboureur et garde champêtre. Il possède 6'300 m² de prés, champs, vergers et marais à «Cotterg», «Champ-Cotter», «Freytu», Salins, «Coudrey», «Pré-Rossier», «Zenafrin» et «Bougnatère». Lui et son épouse Marie Catherine

Pralong^{°1857} ont juste la majorité civile à leur mariage en 1877. Le couple a onze enfants dont trois décèdent en bas âge. Leur fille Marie Catherine^{°1882} a deux enfants naturels qui n'ont pas de descendance connue. Autre fils de Joseph Antoine Ferdinand : Antoine Alexandre^{°1885} qui s'installe à Lausanne. En 1912, il épouse Lise Albine Château^{°~1890} et s'engage comme nettoyeur dans les wagons-lits. Son fils René effectue un apprentissage d'électricien aux CFF et se marie en 1948 avec Gilberte Perreten. Installé à Lausanne, le couple a une fille, Christiane, qui devient institutrice. Autre fille de Ferdinand : Marie Caroline dite Simone^{°1897} épouse Pierre Daniel Dumas^{°1891} un cousin au



Marie Caroline dite Simone avec un de ses petit-fils (Photo-Collection Christine Guellaën-Dumas)

30. Le nom de la mère n'est pas indiqué dans le registre de paroisse.
31. AEV : RN-François Sierro, du 12/6/1858. Achat d'environ 60 m² au prix de 46,20 fr.
32. AEV : RN-François Sierro, du 20/11/1858. Achat d'environ 200 m² au prix de 32.50 fr.
33. AEV : RN-François Sierro, du 31/12/1859. Achat d'environ 380 m² au prix de 95 fr.
34. AEV : RN-Louis Favre, du 6/1/1861.

5^{ème} degré. Le couple a trois garçons et une fille. Seul le dernier fils, René Julien ¹⁹²¹ a une descendance connue, deux garçons et une fille, Michel, Pierre et Marie Claire.

- **Jean Antoine** ¹⁸⁶⁰ habite Pravidondaz et passe une jeunesse quelque peu agitée. A 25 ans, il est accusé ³⁵ d'avoir maltraité un enfant de Maurice Felley et doit payer 5 fr. au plaignant ainsi que les frais de la cause. Quatre ans plus tard, il est condamné pour avoir «contrevenu à la loi sur la danse ³⁶ sans permission spéciale». «Pour cet amusement», il «met son domicile à disposition et on y danse durant toute la nuit depuis 22 h». Il fait du «tapage, commet des actes de sauvagerie contre les voisins de l'étage supérieur en cassant des vitres» et «se conduit en vrai perturbateur du repos public». Sa sentence est de 6 fr. d'amende ainsi que les frais de la cause pour 9,40 fr. S'il ne peut pas payer, «il recevra une correction corporelle, selon la loi, dans la salle de police de la commune, en temps utile à fixer ultérieurement».

En février 1890, **Jean Antoine** «commet le délit de prendre du bois dans la forêt bourgeoisiale». Il est reconnu par le garde champêtre et le Conseil bourgeois lui inflige une amende et une taxe de 1,50 fr. Quelques mois plus tard, avec son cousin Charles **François** ¹⁸⁶⁴, il est accusé d'avoir, dans la nuit du 3 août, «fait des cris bruyants contre l'ordre public». Dénoncés par le garde champêtre Pierre Beytrison, Charles **François** reconnaît les faits et paie l'amende. **Jean Antoine** refuse de payer plus que 5 fr.. Sachant qu'il est récidiviste, le Tribunal le condamne à 9 fr. d'amende et aux frais de la cause. S'il ne paie pas «dans la quinzaine», il subira «des arrêts forcés à la salle de police de la commune».

Marié à l'âge de 25 ans avec Marie Françoise Germanier ¹⁸⁴⁹ de onze ans son aînée, **Jean Antoine** a un fils prénommé **Antoine** Jean. Celui-ci quitte Salins à l'âge 20 ans ³⁷ environ. Huit ans plus tard, probablement après la mort de son épouse, **Jean Antoine** se remarie avec Marie Louise Tissot ¹⁸⁶³ qui lui donne un deuxième garçon nommé Jean. Comme son demi-frère, Jean quitte le village et s'établit à Ballaigues, dans le canton de Vaud. Connu comme colporteur ³⁸, il déménage à Lausanne et demande la naturalisation vaudoise. Il devient bourgeois de Lausanne par décision du Conseil d'Etat du 23 octobre 1959. Jean prend sa retraite en 1969 et s'installe à Morges.

35. AEV : Tribunal de police du 24/11/1885.

36. AEV : Tribunal de police du 7/11/1889.

37. AEV : R24, 1906.

38. Larousse en ligne : Marchand ambulancier qui proposait des marchandises à domicile

- **Jean Joseph dit Antoine** ^{°1863} a une particularité, il est très grand et dans le village, on le surnomme «Poteau». En 1890, il épouse Louise Marie Antoinette Pralong ^{°1870} qui décède peu après la naissance de leur premier enfant. Antoine se remarie avec Antoinette Marie Rudaz ^{°1873} et le couple a six enfants dont trois meurent en bas âge. Pour nourrir sa famille, Antoine s'engage sur les quais de Montreux comme journalier. Vers 1910, il revient à Salins et s'installe comme cordonnier, profession qu'il exerce jusque vers la fin de sa vie. Il décède en 1960 à l'âge de 97 ans.



Antoine surnommé Poteau devant sa maison (Photo-Collection Francis Dumas d'Oscar)

De ses fils : Edouard Joseph Antoine ^{°1894} a trois filles alors qu'Oscar Ernest ^{°1905} paysan et chauffeur de camion a huit enfants dont Josiane Ida Astride ^{°1936}, tenancière de la brasserie Chantovent à Sion durant plus de 40 ans et qui est à l'origine de l'armoirie des Dumas d'origine valaisanne³⁹.

- **Joseph Marie Maurice** ^{°1874}, comme son frère Jean Antoine, rencontre quelques conflits avec la justice. A 39 ans, accusé⁴⁰ d'escroquerie par le tribunal criminel de la Sarine à Fribourg, il est condamné à un an de réclusion à la Maison de force. Son comportement en prison étant qualifié d'excellent, on le libère aux 2/3 de sa peine mais avec interdiction de séjour dans le canton de Fribourg. Joseph Marie Maurice reste célibataire.

Branche de Charles Louis Dumas ^{°1839} (cf. page ci-contre)

Charles Louis ^{°1839}, laboureur, se marie à l'âge de 21 ans avec Elisabeth Thérèse Vuignier ^{°1840}. Après son mariage, il acquiert de nouvelles terres : de Joseph Locher, un pré «Aux Rives» et champ de 1400 m² et 1/6 de grange⁴¹, de François Pralong, un pré «Aux Rives» de 450 m² y compris les droits d'eau⁴².

Signature de Charles Dumas sur un acte notarié (Source AEV)

Il meurt à l'âge de 47 ans et laisse à sa veuve 11'950 m² de prés et de champs

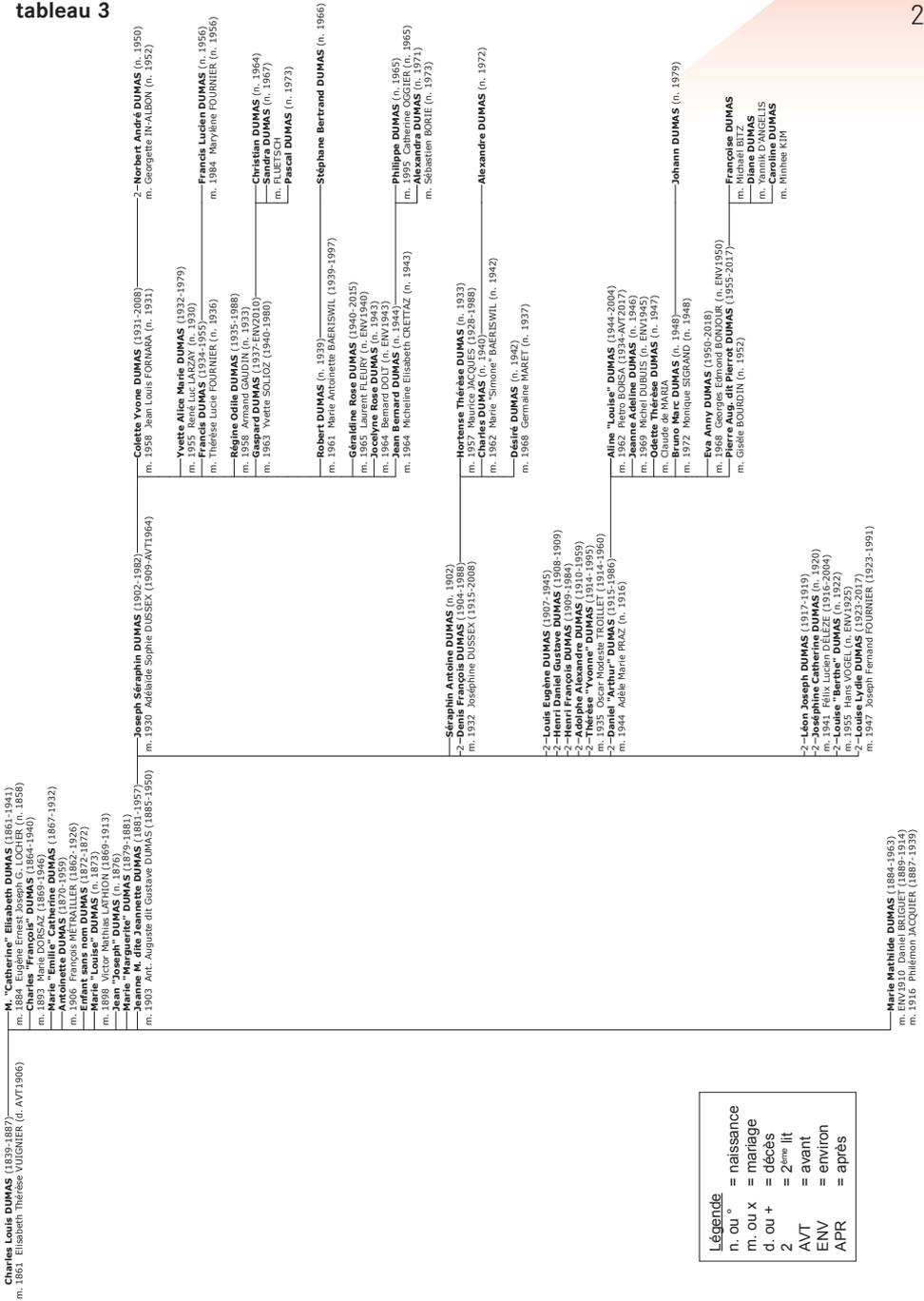
39. Voir plus haut p. 58.

40. ACF : CE 113, p.364 et 461 du 4/6/1913.

41. AEV : RN-Joseph Miévillet, no 40 du 11/6/1864.

42. AEV : RN-Joseph Miévillet no 42 du 12/6/1864.

tableau 3



Légende
n. ou ' = naissance
m. ou x = mariage
d. ou + = décès
2 = 2^{ème} lit
AVT = avant
ENV = environ
APR = après

2018

Bulletin

28

situés à «Gauthier», «Coudray», «Pré Rossier» et «Rives». Les trois enfants mineurs sont mis sous la tutelle de leur beau-frère Eugène Locher^{°1858}, époux de Marie Catherine Elisabeth^{°1861} leur sœur aînée. Après le décès de son mari, Elisabeth Thérèse est accusée par François Pitteloud d'avoir coupé et emporté le blé d'un champ lui appartenant. Elisabeth est condamnée⁴³ par le Tribunal de police à dédommager le plaignant. Plus tard, elle achète d'autres terres et devient, peu avant sa mort en 1906, la deuxième plus grande propriétaire foncière des familles Dumas de Salins⁴⁴.

Charles et Elisabeth ont dix enfants : sept filles et trois garçons. Deux décèdent en bas âge. Dans cette famille, le patronyme Dumas n'est pas transmis par les hommes dont un n'a pas d'enfant et l'autre reste célibataire, mais par Jeanne Marie dite Jeannette^{°1881} qui met au monde des jumeaux naturels portant son patronyme : Joseph Séraphin et Séraphin Antoine puis, à 22 ans, elle épouse son cousin au 4^{ème} degré Antoine Auguste Dumas, dit Gustave^{°1885} âgé de 18 ans. Les témoins de mariage sont Eugène Locher, beau-frère et tuteur de Jeannette et Joseph Antoine Dumas^{°1842}, père de Gustave. Les archives dévoilent peu de choses sur Gustave. On sait seulement qu'il ne pratique pas sa religion et qu'il meurt subitement, à 65 ans, sans sacrement, selon le curé Pont, de Salins,

Le couple a onze enfants.

Du premier lit nous retenons :

- Joseph Séraphin^{°1902} se marie avec Adélaïde Sophie Dussex^{°1909}. Signe des temps, comme l'époux est issu d'une naissance naturelle, le mariage est célébré sans messe ni communion. Joseph travaille d'abord à la mine de charbon⁴⁵ de Salins puis est engagé comme cantonnier communal.

Le couple a neuf enfants dont :

- Colette Yvonne^{°1931} qui a un enfant naturel et se marie avec Jean Louis Fornara huit ans plus tard.
- Francis^{°1934} décède accidentellement à l'âge de 21 ans, son camion est tombé dans le ravin à Baar. Sept mois plus tôt, avec son épouse Thérèse Lucie Fournier^{°1936}, il fêtait la naissance d'un fils, Francis

43. AEV : Tribunal de police du 5/9/1893.

44. AEV : R38. Répertoire des propriétaires 1900-1925.

45. La mine appartient à la société «Mines d'antracite de Dorénaz», exploitée par l'industriel montheysan Joseph Dionisetti qui disposait des concessions des mines de Chandolin, Nendaz, Salins, Aproz, Collonges, Veysonnaz, Maragnénaz et Sion. L'exploitation est abandonnée en 1953.



Francis Dumas
(Photo-en ligne)

Lucien ^{°1956} qui, adulte, devient ingénieur puis politicien. Elu au Conseil communal puis président de la commune de Nendaz depuis 2001, de par son engagement politique, il est membre de plusieurs conseils d'administration dont Cleuson-Dixence, Nendaz-Tourisme, Association Régionale de Sion, Service Electrique Intercommunal. Marié en 1984 à Marylène Fournier ^{°1956}, le couple a un garçon et une fille.

- Robert ^{°1939} développe une petite entreprise de maçonnerie. Marié à Marie Antoinette Baeriswil ^{°1939}, il a un fils.
- Jean Bernard ^{°1944} le cadet de la famille est également entrepreneur. En 1964, âgé de 20 ans, il épouse Micheline Elisabeth Crettaz ^{°1943} qui met au monde un garçon et une fille. Il monte une société qui compte jusqu'à 200 collaborateurs. Avec des succursales à Conthey, Sion et Nendaz, l'entreprise, basée à Vex, dispose de chantiers dans tout le Valais et au-delà, dans les domaines du génie civil et de la construction.



Logo de l'entreprise Dumas S.A.
(Photo-en ligne)

Du deuxième lit nous retenons :

- Denis François ^{°1904}, l'aîné des enfants de Gustave ^{°1885} et Jeannette Dumas est paysan mais il est surtout connu comme braconnier notoire avec ses frères Louis et Henri. En 1937, il est condamné à une amende de 1'000 fr. pour avoir abattu quatre bouquetins. En 1950, Denis est nommé garde du bisse de Salins, fonction qu'il occupe durant 20 ans et devient également... garde-chasse ! Il s'engage aussi comme ouvrier à la Grande-Dixence. Marié à 28 ans avec Joséphine Dussex ^{°1915} qui en a 17, le couple a trois enfants, Hortense Thérèse ^{°1933} mariée à Carouge/GE, Charles ^{°1940}, laboureur et Désiré ^{°1942} devenu mécanicien et resté célibataire.
- Louis Eugène ^{°1907}, Henri François ^{°1909}, Adolphe Alexandre ^{°1910} et Daniel Arthur ^{°1915}, autres fils de Gustave ^{°1885} sont également durant plusieurs années ouvriers à la Grande-Dixence. Si les trois premiers restent célibataires, Arthur ^{°1915} se marie le 15 avril 1944 avec Adèle Marie Praz ^{°1918} qui met au monde six enfants : quatre filles et deux garçons.

.....

Branche de Joseph Antoine Dumas^{°1842} (cf. page ci-contre)

Joseph Antoine^{°1842} est l'agriculteur le plus aisé des familles Dumas de Salins. Deux ans avant sa mort en 1927, il possède⁴⁶ près de 15'000 m² de terre ainsi qu'une maison, deux fois 1/6 de raccard et des prés, champs ou jardins à «Fraytik», «Touis», «Touettes», «Grangeneuve», «Pré-des-chèvres», Misériez, «Zenabin» et «Crettaz». A l'âge de 40 ans, il épouse sa belle-sœur Marie Catherine Dussex^{°1847}, veuve de Jean Joseph Alois Dumas^{°1834} décédé deux ans plus tôt sans descendance. Catherine a alors 35 ans, met au monde quatre enfants dont trois garçons et meurt quinze mois après son dernier accouchement.

De caractère assez agressif, voire malveillant, Catherine est appelée à deux reprises devant le Tribunal de police. En 1887, à Fiez, elle est accusée⁴⁷ d'avoir insulté et assailli à coup de pierres Jean Baptiste Dussex qui serait passé sur leur sentier. Le Tribunal la condamne à 10 fr. d'amende ainsi qu'aux frais de la cause s'élevant à 16,90 fr car elle conteste les faits malgré les nombreux témoignages. Quatre mois plus tard, ce même Tribunal la condamne⁴⁸ à 15 fr. d'amende et aux frais pour 10,80 fr car, récidiviste, elle «a jeté une pierre sur la cuisse» de Catherine Pitteloud qui passait sur le même sentier.

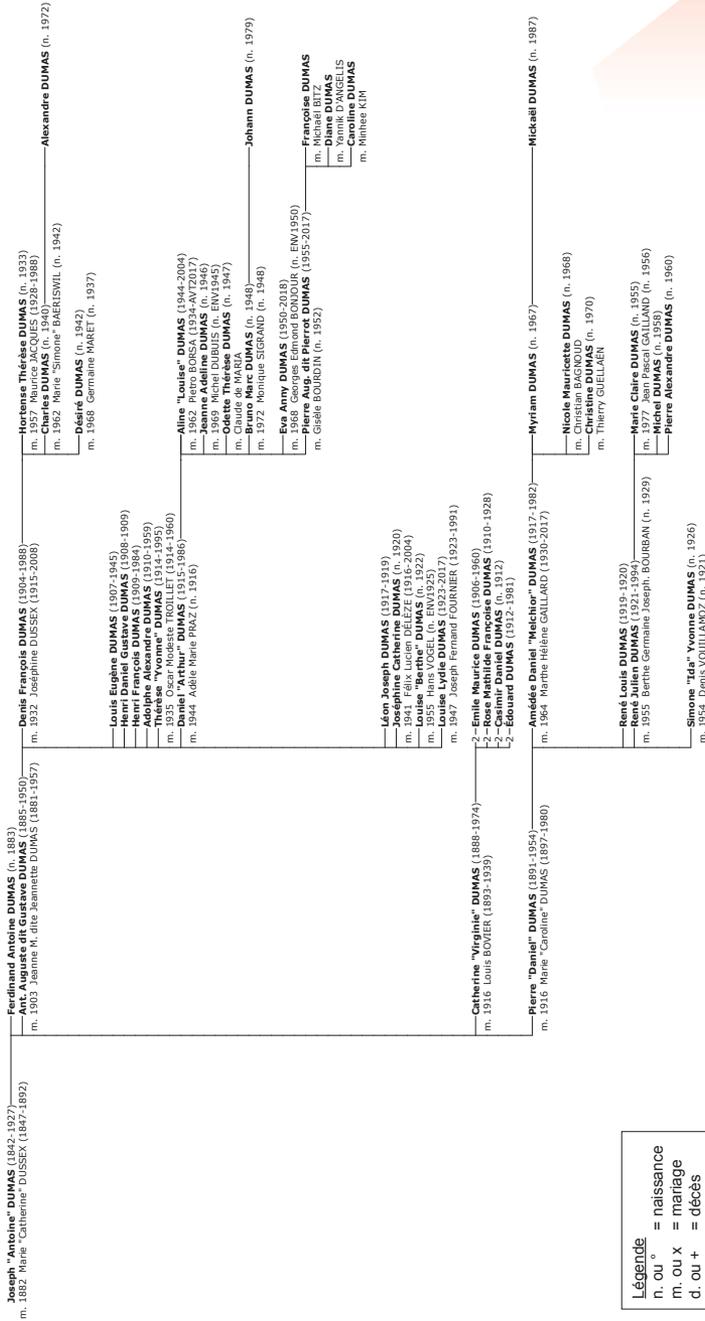
Des trois garçons d'Antoine et Catherine, l'aîné, Ferdinand Antoine^{°1883} reste célibataire, Antoine Auguste dit Gustave^{°1885}, le deuxième, épouse Jeannette Dumas^{°1881}, décrit ci-dessus (voir p. 70) et Pierre Daniel^{°1891}, le troisième fils se marie avec Marie Caroline Dumas^{°1897} dite Simone, décrit plus haut (voir p. 76).

46. AEV : R38. Répertoire des propriétaires 1900-1925.

47. AEV : Tribunal de police du 30/6/1887.

48. AEV : Tribunal de police du 28/10/1887.

tableau 4



Légende
n. ou ' = naissance
m. ou x = mariage
d. ou + = décès
2 = 2^{ème} lit
AVT = avant
ENV = environ
APR = après


Repères historiques

- 1475 : Bataille de la Planta. Le Bas-Valais est assujéti par l'évêque Walter Supersaxo.
- 1634 : L'évêque Hildebrand II Jost renonce au pouvoir temporel.
- 1684 : Construction d'une chapelle à l'est du village de Salins avec le concours des familles patriciennes de Sion. La chapelle est desservie par le vicaire de Sion, curé *extra-muros*.
- 1788 : Un incendie ravage le château de la Majorie et Tourbillon. 115 des 284 maisons de Sion sont détruites.
- 1798 : Le Valais fait partie de la République helvétique (affranchissement du Bas-Valais).
- 1800 : Napoléon franchit le col du Grand-Saint-Bernard.
- 1810 : Le Valais devient le département du Simplon.
- 1815 : Le 4 août, le Valais devient le 20^{ème} canton de la Confédération suisse.
- 1823 : Le 13 mars, création de la paroisse de Salins. Jusque là, Salins dépendait de la paroisse de Sion *extra-muros*.
- 1837 : Le 23 mai. L'augmentation de la population entraîne la création du rectorat de la paroisse de Salins.
- 1847 : Sonderbund : Le canton se rend sans combattre.
- 1856 : Création de la Banque cantonale du Valais.
- 1868 : Fin de la construction d'une voie de chemin de fer en Valais.
- 1876 : Aboutissement de la première étape de l'endiguement du Rhône.
- 1888 : Le curé Zuffrey entreprend la construction de l'église de Salins.
- 1893 : Décret du 19 mars : l'évêque crée la paroisse de Salins⁴⁹.
- 1893 : Jean Joseph Pralong est le premier curé de Salins.
- 1899 : Le 18 septembre, consécration de l'église de Salins.
- 1913 : Inauguration du tunnel du Lötschberg.
- 1961 : Inauguration du barrage de la Grande-Dixence.

49. AEV : Cote: P61.

Claude François Vionnet

(1759-1816)

2018
Bulletin
28

Jean-Marc Vionnet

En généalogie, on dit souvent à raison que le meilleur moyen de trouver des documents écrits sur ses aïeux est que ceux-ci soient issus de la noblesse ou qu'ils aient eu des démêlés avec la justice. Avec Claude François Vionnet, qui est à l'origine de la branche montheysanne de ce patronyme, nous sommes clairement dans ce deuxième cas de figure. Ses deux mariages, ses expulsions de Vaulruz FR puis de St-Maurice VS et ses nombreux démêlés avec la justice, nous fournissent nombre de documents qui nous permettent de reconstituer son parcours de vie mouvementé. On trouvera même une description physique du personnage !

Le contexte familial

Le plus jeune des douze enfants de Pierre Vionnet et de Françoise Baubry, Claude François, est né le 6 juin 1759 à Villers-Robert dans le département du Jura en Franche-Comté, un mois après le décès de son père. Celui-ci est né vers 1709 et en 1740 il est mentionné comme étant coupeur de bois en forêt de Chaux. Cette forêt de plus de 20'000 hectares d'un seul tenant est située à l'est de Dole et fait vivre de nombreuses familles à cette époque.

Les douze enfants du couple vont être déclarés dans cinq villages différents car la population locale est partiellement nomade et se déplace au gré des coupes de bois. En 1744 la famille est établie à Villers-Robert et Pierre y est mentionné comme étant sabotier. Claude François apprend sans doute ce métier avec ses deux frères, Jean Claude¹ et François, qui l'ont exercé avec leur père.

Le 3 juin 1777, à l'âge de 18 ans, Claude François épouse Jeanne Françoise Aymé âgée de 20 ans. Etant mineur, il doit souscrire un acte de consentement de mariage devant le notaire royal Jean-Baptiste Rabusson à Dole le 25 mai 1777. Il s'agit du premier document connu portant la signature de Claude François Vionnet.

1. A noter que Jean Claude (1745-1789) est l'arrière-arrière-grand-père de la créatrice de mode Madeleine Vionnet (1876-1975) qui a possédé une grande maison de couture à son nom à Paris de 1912 à 1939. Voir l'article « *Vionnet, des sabots... à la haute couture* » paru dans notre bulletin n° 14 de 2004.



.....

210 Consentement de mariage 25 may 1777.

L'an mil sept cent soixante dix sept le vingt cinq mai avant midy en l'étude et pardevant Jean Baptiste Rabusson notaire Royal à Dole sousigné et en présence des témoins en bas nommés.

Fut présent Prothade Arbey vigneron demeurant à Dole le quel informé de l'établissement par mariage que va prendre avec Françoise Aymé du Deschaux Claude François Vionnet de Villersrobert sabotier fils mineur de feu Pierre Vionnet aussi sabotier du même lieu duquel Vionnet fils le comparant est curateur à Courcil, a dit et déclaré que sous cette qualité il consentait comme de fait au mariage dont on vient de parler, et nomme au besoin son procureur général et spécial auquel il donne pouvoir de comparaître pour lui et le représenter lors du traité de mariage. S'il en est rédigé un, d'y donner pour lui le consentement qu'il donne ici à son mineur, même de l'autoriser pour y stipuler toutes les clauses et conventions qui seront trouvées convenir ainsi que donner et faire à sa future toutes quittances et avantages qu'il trouvera bon. Donnant en outre à son constitué tous pouvoirs et autorité requis et nécessaires pour raison du mariage dont il s'agit. Circonstances et dépendances approuvant tout ce qu'il fera à cette occasion avec promesse de la relever de toutes charges obligeant.

Fait lû et parafé en présence des Sieurs Jean Claude Cagnon et Martial Sauvagat les deux praticiens résidants à Dole xxxx requis et sousignés avec Vionnet son curateur ayant dit être illiteré enquis X acte au notaire souscrit qui le lui a octroyé.

Signé : Claude François Vionet, Cagnon, Sauvagat, Rabusson

Le couple aura cinq enfants dont trois vont décéder en bas âge. Pierre né le 28 septembre 1777 à Villers-Robert ; Philippe, né le 1^{er} mai 1780 et décédé au Deschaux le 17 octobre 1781 à l'âge d'un an et demi ; Sébastien, né le 12 mars 1782 ; Marguerite, née en septembre 1783 et décédée le 23 décembre 1784 à l'âge de 15 mois ; Pierre, né le 30 mars 1786 et décédé au Deschaux le 29 septembre 1787 à l'âge de 18 mois. Un taux aussi élevé de mortalité infantile peut aujourd'hui nous paraître choquant, mais dans la normalité de l'époque où les conditions de vie difficiles opéraient une sélection impitoyable.

L'acte de décès de son fils Pierre en 1787 est la dernière mention connue de la présence de Claude François au Deschaux, village voisin de Villers-Robert, et dans le Jura. On va le retrouver trois ans plus tard, en 1790 dans le canton de Fribourg...

Poussé à l'exil et nouvelle union matrimoniale

Quelles sont les raisons qui ont poussé Claude François à l'exil ? Comme nous le lirons plus loin dans un document, celui-ci a été porté déserteur.

En 1789, suite au mouvement révolutionnaire, des gardes nationales sont créées à Paris puis s'étendent à tout le pays. La création de ces gardes a rapidement tari le recrutement volontaire de l'armée régulière et celle-ci réquisitionne donc les jeunes hommes dans les campagnes de façon souvent très arbitraire. Cela a comme conséquence une forte augmentation de la désertion.

Un rapport officiel du 1^{er} mars 1790 admet le nombre de plus de 30'000 déserteurs. Claude François en fait sans doute partie ? Il doit pourtant échapper à la levée d'office de ces troupes, car les hommes mariés en sont exemptés et il s'est donc probablement engagé volontairement dans l'armée. Les recruteurs de l'époque n'hésitaient pas à faire miroiter aux candidats des soldes mirifiques et à leur offrir force vin afin de les convaincre plus facilement de signer un engagement ! Claude François quitte donc le Jura en direction du canton de Fribourg en abandonnant femme et enfants. Le canton de Fribourg, en tant que terre catholique proche de la France, fut un refuge privilégié pour les membres du clergé et les ressortissants français lors de la révolution.

On retrouve Claude François en 1790 à St-Martin-de-Vaud, village situé près de Vaulruz en limite des cantons de Fribourg et de Vaud. Il y épouse, le 19 juillet, Catherine Monney, la fille d'un meunier du village née le 25 mars 1766. Pour convoler il doit fournir une dispense accordée par l'évêque de Lausanne, Bernard Emmanuel de Lenzbourg, en date du 17 juillet. Ce document, qui ne figure pas dans la liste des dispenses de consanguinité de l'Evêché, a sans doute été exigé du fait que Claude François était exilé, certainement sans papiers et devant justifier ne pas être marié dans son pays d'origine. Il mentionne toujours dans tous les actes le concernant son lieu d'origine et le nom de ses parents mais jamais son mariage !

Il est à noter que Claude François se retrouve dans une région où résident de nombreuses familles Vionnet, le patronyme y apparaissant à Cottens dès 1344, Fribourg 1356, Vaulruz 1387, Attalens, Grattavache...

L'an 1790, le 19 juillet, en l'église paroissiale de St-Martin-de-Vaud, après avoir obtenu dispense légitime de l'ordinaire et illustrissime évêque de Lausanne le 17 de ce mois, ont été unis sacramentellement par moi-même soussigné, Claude François fils de Pierre Vionnet de la paroisse de Villa Robert du diocèse de Besançon en

.....

Bourgogne et Catherine, fille de feu Jean Monney de St-Martin-de-Vaud, en présence et avec l'accord des témoins François Meille de St-Martin et Claude Oberson de Vuisternens et beaucoup d'autres.

N. Dutoit, curé

Deux enfants naissent de cette union. Antoine Narcisse naît le 15 septembre 1791 à Semsales, village situé à cinq kilomètres de St-Martin. Fait à relever, les parrain et marraine ne font pas partie de la famille directe de Catherine. Antoine Guinnard est le maître d'école de Semsales et la marraine se nomme Marie Anna Grivet. Antoine Joseph Sévère, lui est né le 19 avril 1793 à Vulruz. Ici par contre on trouve comme parrain Antoine Joseph Tache de Vulruz et comme marraine Marie Ursule Monney de St-Martin. Certainement des parents de feu Jean Monney et de son épouse Marie Tache originaire de Vulruz.

Invité à quitter le canton dans les 48 heures

Son séjour dans le canton de Fribourg va pourtant être de courte durée car il ne va pas tarder à avoir des problèmes avec la justice du lieu. Le 24 février 1793, Claude François tient des propos révolutionnaires et hostiles aux prêtres déportés français dans un cabaret de Semsales et fait l'objet d'une dénonciation aux autorités par le régent du village. Détail cocasse, parmi les témoins de ce fait se trouve un François Vionet, probablement le cabaretier, habitant Progens près de Semsales. Il sera invité à quitter le canton dans les 48 heures avec sa femme et ses enfants. Sa femme enceinte de pratiquement neuf mois ne pourra pas le suivre. Il sera conduit à la frontière sud du canton et remis aux autorités bernoises occupant alors le canton de Vaud.

Monsieur

En même temps que j'ai l'honneur de vous envoyer la liste des Mrs les Prêtres français, permettez que je vous informe de ce qui c'est passé le 24 de février à Semsales. L'ancien Regent d'Ecole de Semsales dit Athanase Guinand se trouvas au cabaret d'en haut la maison de Ville a entendu se répandre en insultes Claude francois Vionet natif de Villar-Robert en franche Comte domicilié à Vauruz de profession sabotier en disant que tous les Prêtres francais transportés étaient des gueux et des scelerats en raison de ce qu'ils n'avaient pas fait le Serment, et qui se disaient tous Democratés, quoiqu'ils étaient aristocrates dans l'ame et en Diable ayant connus ces invectives le Regent l'a bien rossé, battu. Les témoins de ce fait sont honorable jean Grand, francois Vionet de progens, jaque Remit dit à Clement de Semsale et francois Ruchet fils de

73

Monsieur

En même temps que j'ai l'honneur de vous envoyer la liste des
 Nos des Prêtres français, permettre que je vous informe de
 ce qui s'est passé le 24 de février à Sempales, L'ancien
 Regent d'École de Sempales dit Athanase Guinard se trouva
 au Cabaret d'en haut La maison de Ville, à entendu le repen
 s'en insultes Claude François Vionet natif de Villars - Robert
 en franche Comté Dominic Lie à Vauruz de profession Labouir
 en disant que tous les Prêtres français transfuges étoient
 de quence et d'is. Selonats a raison de ce qu'ils n'avoient pu
 fait le serment, et qui se disoient tous Démocrates, qu'il
 ils étoient ~~des~~ Aristocrates dans l'âme et en Diable
 ayant vous ces insultes le Regent L'a bien rossé battu
 Les témoins de ce fait sont honorable Jean Grand, François
 Vionet de progès, Jacques Remit dit à Clément de Sempales
 et François Luchet fils de L'officier de Sempales, il a
 encore dit que ceux de Vauruz pensoient mieux qu'ceux
 de Sempales, c'est à dire que les premiers pensoient en
 Démocrates. En un mot c'est un mauvais ~~sujet~~
 sujet qui ayant déjà une femme en France, en a pris une
 seconde à St Martin. il a été la veille qui de venira
 Sempales à Chattel, il aura sans doute proférés bien
 d'autres insultes.

J'ai l'honneur de vous assurer de mon profond
 Respect

Monsieur

Votre très humble
 et très obéissant
 serviteur Daguet ce
 24 de Mars 1793. a
 Sempales

L'officier de Sempales, il a encore dit que ceux de Vauruz pensaient mieux que ceux de Sempales, c'est-à-dire que les premiers pensaient en Démocrates, en un mot c'est un mauvais sujet qui ayant déjà une femme en France, en a pris une seconde à St Martin. Il a été la veille qui de venir à Sempales à Chattel, il aura sans doute proférés bien d'autres insultes.

J'ai l'honneur de vous assurer de mon profond Respect Monsieur.

Votre très humble et très obéissant serviteur Daguet ce 24 de
 mars 1793 à Sempales

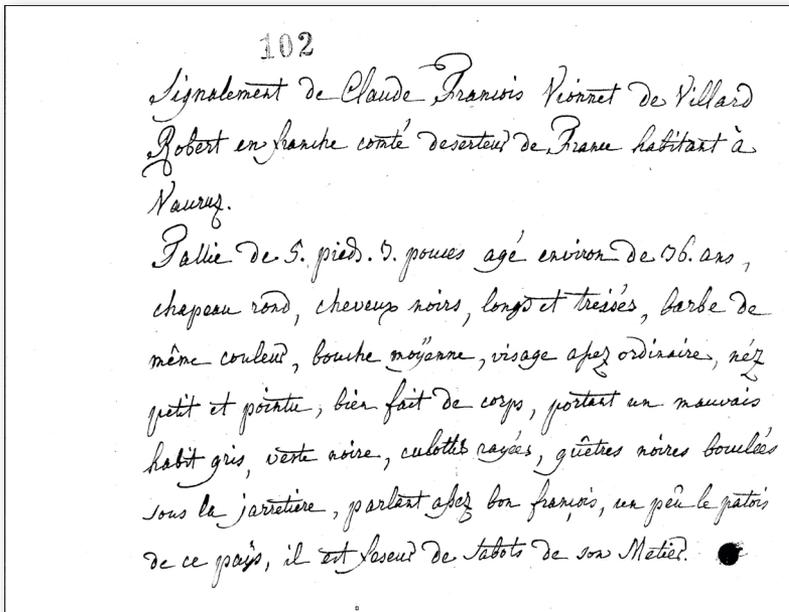
Souverains Seigneurs,

Je vous envoie cy inclus le signalement demandé de Claude François Vionnet de Villard Robert baillage d'Orbe en franche comté, deserteur de France habitant à Vauruz et la declaration du Medecin Gobet de Sales./n'en ayant pas d'autre dans le Baillage./à l'égard de la femme du dit Robert, qui se trouve dans l'impossibilité de voyage étant prête d'accoucher. Son Maris est parti aujourd'hui suivant vos ordres avec deux chasseurs de Chatel St Denis, qui le remettront à la marechaussee de Berne.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond Respect de vos Souveraines Excellences le très humble et très obéissant serviteur.

*Chollet Ballif
Vauruz ce 21 Mars 1793*

Signalement de Claude François Vionnet de Villard Robert en Franche Comté deserteur de France habitant à Vauruz.



Taille de 5. pied. 3. pouces (1,70 m) agé environ de 36 ans, chapeau rond, cheveux noirs, longs et tressés, barbe de même couleur, bouche moyenne, visage assez ordinaire, nez petit et pointu bien

fait de corps, portant un mauvais habit gris, veste noire, culottes rayées, guêtres noires boullées sous la jarretiere, parlant assez bon français, un peu le patois de ce pays, il est faiseur de sabots de son Metier.

Rapport du chirurgien certifiant l'impossibilité de voyager de la femme

101

Je certifie à voir fait la visite
de la femme du dis Claude François Vionnet
a bitans a Vaurus, laiant trouvé
hordéta de faire la route
pour sortire du pay a coses de la
grossele qui et aux an viron neuf
mois, ettant un Corps infirme d'un
rantverssemant du vagein qui lui's
un peche totalement de marche

Gobet Chirurgien
de Sale

Fait a Sale 21^{me} mars, 1793.

Je certifie à voir fait la visite de la femme du dis Claude François Vionnet a bitans a Vaurus, laiant trouvé hordéta de faire la route pour sortire du pay a coses de la grossele qui et aux an viron neuf mois, ettant un Corps infirme d'un rantverssemant du vagein qui lui enpeche totalement de marché.

Gobet Chirurgien
Fait a Sale 21 mars 1793

Elle le rejoindra plus tard car on retrouve Claude François et sa famille trois ans plus tard à Massongex VS en 1796 où son épouse Catherine est inhumée le 21 avril, à l'âge de 31 ans.

à une lettre adressée au Grand Baillif du Valais par le Conseil de la Ville, lettre justifiant leur refus de l'accepter comme habitant du lieu.

Le 16 septembre 1803

Le Conseil de la Ville de Saint-Maurice donne des motifs à refuser le sabotier François Vionnet de la tolérance dans la ville

*Le Conseil de la Ville de Saint-Maurice
à Monsieur le Grand Baillif de la République du Valais*

Monsieur le Grand Baillif,

La réception des étrangers qui veulent obtenir l'habitation est expressément attribuée au conseil de commune par l'article 13ème de la loi portée à la dernière diète de mai sur les attributions et elle rend responsable personnellement les conseillers qui s'aviseraient de recevoir quelque personne suspecte. Cette responsabilité est par elle-même trop pesante pour qu'aucun des membres de ce conseil voulut légèrement s'y exposer et en conséquence il pourrait se dispenser de motiver son refus pour la demande du sabotier Claude François Vionnet et pour toute autre de ce genre, autrement cette loi serait tout à fait insignifiante et mettrait tous les conseils dans la nécessité d'admettre tous les individus qui se présenteraient, ou d'essuyer à chaque fois des contestations. Cependant pour prouver à votre Excellence que ce n'est point sans raison que nous avons rejeté le dit pétitionnaire, parmi une foule de griefs que nous pourrions motiver contre lui, nous nous bornerons aux suivants :

- 1. cet homme, sans aucune avance, vivant au jour la journée, chargé d'enfants en bas âge et hors d'état de gagner leur vie, n'a qu'à mourir ou par une maladie quelconque être mis hors d'état pendant quelque temps d'exercer son métier, la famille tombe par là-même à la charge de cette commune qui a déjà assez de fardeaux à porter pour que son conseil ne s'applique pas plutôt à l'alléger qu'à les lui augmenter.*
- 2. plus d'une fois, par suite de sa négligence, conséquence de la fabrication de sabots en petite chambre, parmi les copeaux de bois sus, il a risqué d'incendier la ville et l'aurait fait, si quelques membres de ce conseil ne s'en étaient aperçus et trouvés à portée pour l'éteindre.*
- 3. la confrérie des français érigée dans cette ville, à laquelle il a dernièrement demandé d'être admis, l'a refusé à l'unanimité.*

.....

Persuadés qu'en voilà plus que de besoin, nous nous abstenons de rien dire de plus sur cet individu. Nous avons l'honneur d'être avec des sentiments respectueux, Monsieur le Grand Baillif.

Vos très humbles et très obéissants serviteurs.

Quartéry Président

Biollay Secrétaire

Saint-Maurice, 16 septembre 1803

Sa vie à Monthey et hors de Monthey

Et le périple de Claude François accompagné de ses enfants continue... Cette fois-ci il ne se déplace pas très loin, à Monthey VS où il résidera jusqu'à la fin de ses jours. La première mention de la présence de Claude François dans cette ville date du 18 avril 1807 où il est cité comme témoin dans une rémission de paiement sous le titre de : *Maître François Vionet sabotier demeurant au lieu dit et son fils Antoine Vionet.*

Le 6 septembre 1807, son fils Antoine Narcisse se marie avec Marie Marguerite Jordan de Vernayaz. Les deux époux sont mineurs au moment de leur mariage. D'après les minutes du notaire Gabriel Guerratty, Marguerite va acheter des parcelles de jardin au lieu dit Château Vieux en date du 28 et 30 décembre 1807. Sont présents lors de l'établissement des actes : Pierre Maurice Reved, oncle et défenseur de Marguerite, son père étant décédé, Antoine Narcisse et Claude François Vionnet. Le 18 mai 1808, un protocole de la châtellenie de Monthey nous apprend que Claude François demande des comptes à Pierre Maurice Reved sur l'administration des biens de Marguerite et demande la division des fonds indivis de l'hoirie Jordan. La suite de l'histoire ne nous est pas connue...

De nombreux actes de justice jalonnent encore la vie de Claude François à Monthey.

Le 2 décembre 1807 comparait André Ray habitant Monthey, qui réclame le paiement d'un demi-bœuf commandé par Vionnet. Celui-ci prétend que le marché est résilié car le délai de livraison n'a pas été respecté et qu'il a fait provision ailleurs. *"D'après quoi il lui fit parler par Jean Silvestry auquel il a observé qu'il ne répondrait qu'à un mandat en parties demandant jugement en déclarant n'avoir plus rien à dire"*.

Ray s'est rendu chez Vionnet le 22 novembre mais celui-ci était absent, ne trouvant à son domicile que ses deux enfants. Il s'agit ici de la dernière mention connue de son deuxième fils Antoine Joseph Sévère.

Le 23 mars 1808, il est assigné par le Conseil de Monthey de s'acquitter d'une cotisation imposée "à tous les faisant feu de cette paroisse pour la bâtisse des maisons presbytérales". Celle-ci remplace les journées de corvée non effectuée par Vionnet. Celui-ci se justifie par les faits qu'il ne réside à Monthey que pendant l'hiver pour que ces enfants puissent suivre l'école et qu'il n'était pas informé des dates de ces corvées. Devant le refus du Conseil de cette excuse, "Le sr Vionnet demande huitaine pour répondre".

Le 7 septembre 1807 "Contumace a été accusée par Jean Claude Fornajoz de Lenaires (Les Neyres) au nom qu'il agit contre l'intimé François Vionnet non comparaisant à la suite d'un mandat pour la connaissance d'un mandat du 25 août dernier..."

Le 21 septembre 1808 "a comparu Jean Claude Fornageot des Neires" qui demande réparations pour les dégâts causés par Vionet en passant du bois sur leurs possessions. "D'autre part a comparu François Vionet demeurant aux Chenaillettes, commune de Bex, lequel s'oppose au mandat ci-dessus mentionné". François Vionet accepte finalement de payer 12 écus pour les réparations et les frais.

Cet acte nous confirme que Claude François habite une partie du temps hors de Monthey comme il le dit lui-même.

Un accord du Juge de Paix de Bex VD du 5 mai 1809 nous confirme que Claude François a effectivement loué une maison au lieu-dit Chenalettes sur la commune de Bex, en face du château de St-Maurice sur la rive vaudoise du Rhône.

Juge de Paix de Bex

Accord du 5 may 1809 entre Fr. Vionnet et Pierre Faivre des Chenalettes

Se présente le citoyen Vionnet sabotier demeurant à Monthey contre le citoyen Pierre Faivre des Chenalettes, cité ce jour pour avoir refusé à lui remettre son effet un fourneau de fer qu'il a encore chez lui, quoiqu'il ait pleinement satisfait de tout ce qu'il lui doit pour solde de location.

D'autre part se présente le citoyen Faivre, lequel persiste à opposer à la demande de sa partie, en ce que ledit Vionnet n'ayant pas fait les réparations nécessaires qu'il est en droit d'exiger en son bâtiment, comme de refaire trois carreaux de fenêtre, une montre à la porte de cuisine d'entrée un bois de lit cassé. Lorsque les objets seront réparés, il prend l'engagement de lui remettre son fourneau

.....

de fer sans aucune retenue quelconque. Sur quelle demande, le citoyen Vionnet a consenti, au moyen dequoy font en règle et hors de toute difficulté.

L'affaire du "fourneau de fer" fera encore l'objet de trois comparutions devant le châtelain de Monthey : les 21 juin, 26 juillet et 8 novembre 1809. Faivre réclame à Vionnet 20 batz pour frais d'un mandat, mais celui-ci refuse de payer alléguant s'en tenir au jugement du 5 mai du juge de paix de Bex et avoir procédé aux réparations demandées. "... *les parties ont demandé jugement. Vionnet a déposé 11 papiers ; Fevre 5 papiers. Remarque : Frais du jour 8 baz 2c.*"

Le 2 août 1809 Vionnet comparaît produisant à l'encontre de François Ennard, orfèvre, habitant Outre-Vièze un mandat par lequel il lui réclame le montant de 11 écus pour le solde d'un loyer d'une maison. Suit un imbroglio de dates et de montants, dans lequel Ennard précise notamment ..."*que l'instant devait lui fournir un fourneau de fer mais il l'a enlevé*"...

..."*Le sr Ennard payera à Vionnet dans 8 jours, le montant de 9 écus pp et 10 baz pour toutes réclamations et prétentions au moyen de quoi toutes difficultés sont terminées*".

Ces actes de justice nous apprennent également que Claude François fréquentait les foires de Vevey et de Martigny, sans doute dans le but de vendre sa production de sabots. Ces foires sont mentionnées comme délai de paiement.

Des demandes de passeports délivrés par le président du dizain de Monthey nous indiquent qu'Antoine Narcisse et l'un de ses fils, Maurice, seront également maîtres sabotiers. Antoine Narcisse fera des demandes en 1836, 1837, 1838 et 1842 pour se rendre dans le département du Doubs, du Jura et à Champagnole. Va-t-il revoir des parents restés au pays ?

La descendance de la famille Vionnet

Claude François Vionnet décède à Monthey le 14 octobre 1816 à l'âge de 57 ans.

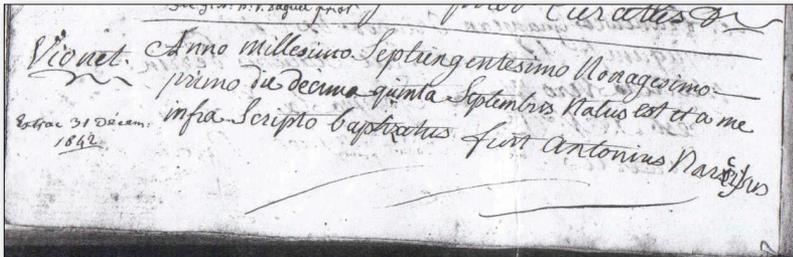
Son fils Antoine Narcisse (1791-1869) va se marier à trois reprises, la dernière à l'âge de 73 ans, son épouse en ayant 26 !

Le fils de celui-ci, Louis Frédéric (1820-1878), le seul resté au pays, est à l'origine de la descendance montheyenne de la famille Vionnet. En 1839 lors d'une demande de passeport pour la Savoie, il est mentionné comme étant apprenti verrier.

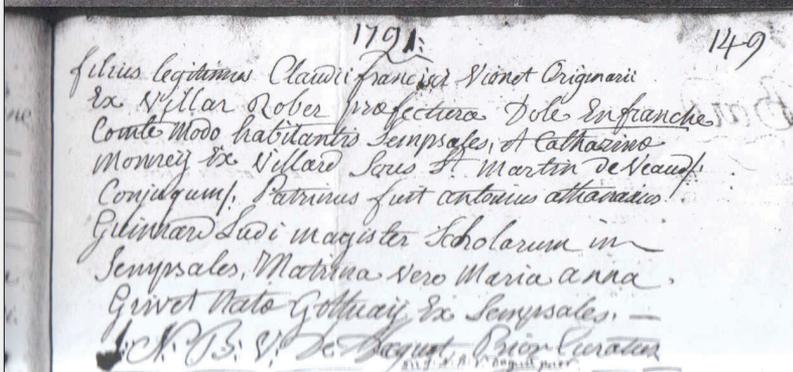
Les deux autres fils d'Antoine Narcisse, Narcisse Antoine (1811-) et François Maurice (1827-1905) vont émigrer avec leurs familles en Argentine. Le premier fera partie des quelques 200 familles fondatrices de la colonie d'Esperanza en 1856 et le second émigrera dans la colonie de Humboldt, proche d'Esperanza en 1874. Aucune descendance de Narcisse Antoine ne nous est connue. On sait seulement qu'en 1868 il réside à Buenos Aires, ayant probablement quitté la colonie en 1860.

Deux fils de François Maurice, Edouard et Joseph feront fortune à Esperanza et seront à l'origine d'une nombreuse descendance en Argentine.

Mais ceci est une autre histoire...



Acte de naissance Antoine Narcisse Vionnet



Association valaisanne d'études généalogiques**Walliser Vereinigung für Familienforschung**

(29.03.2018-28.02.2019)

Admissions | Aufnahmen

Briguet Gilles	1996	Fey (Nendaz)
Burgener François	6006	Lucerne
Defago Jean-Blaise	6330	Cham
Follonier Pascal	1807	Blonay
Gauye Marie-Claude	1950	Sion
Marsan Patrick	54770	Agincourt / Meurthe-et-Moselle
Pochon Patrick	1868	Collombey
Théodoloz Vincent	1288	Aire-la-Ville
Venez André	1967	Bramois
Vonlanthen Marcel	1227	Carouge

Démissions | Austritte

Bornet Olivier	1950	Sion
Crozzoli Anouk	1920	Martigny
de Sépibus Guy	1950	Sion
Romanens Jean-Claude	74400	Marin
Théodoloz Vincent	1288	Aire-la-Ville
Zäch Georgy	1987	Mâche

Décès (*portés à notre connaissance*) | **Todesfälle** (*die uns gemeldet wurden*)

Glassey Corine	1971	Grimisuat
Reist Lucienne	1950	Sion

L'Aveg en bref | Der WVFF in kürze

En 1989, un petit groupe d'amis passionnés crée une association pour l'étude de la généalogie dans le canton du Valais : Aveg pour la partie francophone, WVFF pour la partie germanophone. Aujourd'hui, l'association réunit près de 300 membres, chercheurs et collectivités publiques, tous intéressés de près ou de loin à la généalogie.

La personne intéressée demande simplement son adhésion au moyen d'un formulaire d'inscription ad hoc que le secrétariat tient à disposition. Cette demande est en principe acceptée par le comité et avalisée par l'assemblée générale annuelle.

Cotisations

Membre individuel & couples : 30 fr. ;
Collectivité : 50 fr. ;
Membres étrangers : 30 euros.
Banque cantonale du Valais, Sion :
CCP 19-81-6
IBAN : CH79 0076 5000 T018 3111 8

Les membres sont invités

- à participer, dans la mesure du possible, aux trois réunions annuelles;
- à échanger les résultats de leurs recherches avec les autres généalogistes;
- à publier leurs généalogies sur le site internet de l'association.

L'Aveg offre à ses membres

- une plate-forme de rencontres entre gens passionnés, connaisseurs ou débutants;
- des visites intéressantes, en Valais et chez nos voisins (France, Italie, etc.);
- un site internet riche et vivant, avec un forum de questions : [\[www.aveg.ch\]](http://www.aveg.ch);
- un Bulletin annuel aux contributions variées.

Im Jahre 1989 gründete eine kleine Gruppe von Freunden, alles leidenschaftliche Familienforscher, die Vereinigung für Familienforschung in Kanton Wallis : Aveg für den französisch sprechenden Teil, WVFF für den deutschsprachigen Teil. Zurzeit besteht unser Verein aus ungefähr 300 Mitgliedern, private Familienforscher und auch Kollektivmitglieder, deren gemeinsames Interesse die Familienforschung ist. Wer an einer Mitgliedschaft interessiert ist, kann direkt mittels Anmeldeformular ein Aufnahmegesuch stellen. Über die Aufnahme der Neumitglieder wird an der Hauptversammlung abgestimmt.

Beiträge

Einzelmitglieder oder Paare: 30 Fr. ;
Kollektivmitglieder: 50 Fr. ;
Mitglieder aus dem Ausland: 30 euros.
Walliser Kantonalbank, Sitten:
CCP 19-81-6
IBAN : CH79 0076 5000 T018 3111 8

Wir empfehlen den Mitgliedern, so weit es Ihnen möglich ist, an den dreijährlichen Treffen teilzunehmen. Die Erfahrungen und Resultate ihrer Nachforschungen mit den andern Ahnenforscher auszutauschen.

Leistungen und Angebote für die Mitglieder:

- ein Podium für interessierte, passionierte Kenner und Anfänger zum Gedanken-austausch;
- Besuche von interessanten Objekten im Wallis so wie bei unseren Nachbarn in Frankreich, Italien und anderen Ländern;
- eine Webseite im Internet mit interessanten und aktuellen Informationen so wie der Möglichkeit Fragen zu stellen
- ein Mitteilungsblatt das einmal im Jahr herausgegeben wird und die verschiedensten Themen behandelt.



Le *Bulletin* annuel de l'Aveg paraît depuis 1991.

Les anciens *Bulletins* sont vendus au prix de 15 fr. l'exemplaire, excepté le N° 19 – spécial 20 ans – vendu au prix de 20 fr.
NB : Les *Bulletins* N° 1 à 7 et N° 9 sont épuisés, mais vous pouvez obtenir des copies d'articles.

Pour retrouver les articles publiés, voir sous :
www.aveg.ch/fr/Ressources/Bulletin.php

Pour les commandes, s'adresser à notre caissière :
Danielle Turin
Chemin de la Scie 8, 1872 Troistorrents
Tél. 024 471 75 72
d.margoison@bluewin.ch



Das jährliche *Bulletin* werden zum Stückpreis von 15 Fr. verkauft, ausgenommen die Jubiläumsausgabe, Nr. 19, kostet 20 Fr.
NB: Die *Bulletin* Nr. 1 bis 7 et Nr. 9 sind vergriffen, aber Sie können Kopien der Artikel erhalten.

So finden Sie die früher veröffentlichten Artikel:
www.aveg.ch/de/Ressources/Bulletin.php

Möchten Sie ältere Ausgaben des *Bulletin* erwerben?
Kontaktieren Sie die Kassierin, die Ihnen die gewünschten *Bulletins* umgehend zusenden wird:
Danielle Turin
Chemin de la Scie 8, 1872 Troistorrents
Tel. 024 471 75 72
d.margoison@bluewin.ch